

**CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 5 JANVIER 2015  
COMPT E R E N D U**

**Étaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, M Joël PARE, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul PARIS.  
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.  
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Etienne GLEMOT.  
M Alain VERRECCHIA, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.  
Mme Isabel CROSVILLE.  
M Thierry LE BORGNE.

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine MORICE.

**Ouverture de la séance à 20h30.**

**Monsieur le Maire présente ses vœux aux conseillers municipaux et à leurs familles :**

*« En préambule à notre séance de travail, je formule auprès de vous tous mes meilleurs vœux. C'est une première pour ce conseil élu en mars 2014.*

*Je vous remercie de votre engagement actif au service de vos concitoyens tout au long de cette année passée.*

*Si le temps de la découverte et de l'apprentissage ne se termine vraiment jamais, il s'estompe peu à peu laissant place à l'expérience et ses acquis.*

*Vous avez pour certains d'entre vous découvert et levé le voile sur notre institution publique communale.*

*Que ce soit auprès des habitants, entre élus au sein des commissions ou du Conseil municipal, vous avez pris vos responsabilités et les mettez en œuvre avec écoute, simplicité et convivialité.*

*Le travail d'élu est exigeant, lourd de conséquence en terme de finances publiques et de jurisprudence, d'égalité.*

*Je rappelle que c'est le travail d'équipe qui est important, qui permet l'addition des compétences, la vigilance et la sérénité. Il contraint aussi au rassemblement, ce qui est une très bonne chose.*

*J'avais annoncé 2014 comme une année riche de réflexions et d'actions. Nous avançons et avons avancé sur plusieurs dossiers :*

- *La cession de l'Arlequin à l'intercommunalité,*
- *La mise en œuvre des rythmes scolaires,*
- *La fin de la première tranche de travaux sur l'église, le lancement de la 2<sup>ème</sup> étape au-dessus du chœur,*
- *La livraison de Pierre de Coubertin, un équipement public supplémentaire conçu et construit pour faciliter le travail bénévole associatif,*
- *La livraison ces derniers jours des salles associatives de St Exupéry. Trois salles de plus, fonctionnelles et aux normes et qui vont optimiser nos coûts de fonctionnement,*
- *L'effacement électrique de la route de Vern,*
- *Le carrefour boulevard Halligon, route de Vern pour accompagner l'ouverture du Pôle santé Social,*
- *Le lancement des travaux dans le centre-ville, rue des Sources,*
- *La fusion des sites de distribution de la Banque Alimentaire et des Restos du Cœur,*

- L'amélioration de notre atelier technique par la construction d'un préau,
- La fermeture du stade côté salle des Tilleuls et doublement du parking,
- La mise au propre des bureaux annexes de la mairie et le dégagement des greniers,
- Le lancement de la tranche trois de Durval,
- La mise en Délégation de Service Public du camping,
- La poursuite de la refonte du cadastre par les domaines...

Déjà 15 sujets cités.

Je souligne aussi le travail de fond des commissions qui a perduré pour accompagner l'activité et les projets des habitants, ceux des associations, l'organisation administrative et financière de la commune, à ce jour, il faut le dire, performante.

Bref, vous le voyez, malgré une refonte des instances municipales, nous ne pouvons pas dire que la cadence s'est ralentie.

C'est un travail que nous devons à notre action collective, celle des agents de la ville et des élus.

Cette action se fait au bénéfice de tous nos habitants et enrichissent notre patrimoine commun. Un grand merci à tous, sincère et amical.

A nous, à ce conseil de ne pas se disperser, de continuer à avancer en équipe, chacun avec nos différences, pour que nous restions sur une voie d'avenir.

2015 sera l'année de la réforme territoriale, d'une évolution que je souhaite très profonde de notre organisation des collectivités pour que nous puissions préserver notre capacité d'investissement et d'actions.

Nous sommes à quelques semaines, quelques mois de cette nouvelle organisation, sachons nous mobiliser pour nous ouvrir et rassembler, donner un cap et une espérance.

A tous, je formule le vœu d'une bonne année, bonne santé à vous et vos enfants, vos conjoints et à vos proches, à tous ceux que vous aimez.

**Que votre travail soit efficace, performant, inventif, créatif, soit porteur d'espoirs. Qu'il soit la base d'une relance de la maîtrise et de confiance en la chose publique, un bien très cher à tous, garant de notre cohésion nationale et humaine.**

**Bonne année 2015 ».**

#### **Réponse de Monsieur Nooruddine MUHAMMAD, 1<sup>er</sup> Adjoint :**

« Monsieur le Maire, au nom du Conseil et en mon nom personnel, je vous remercie des vœux que vous venez de nous formuler.

Le Conseil Municipal vous offre à son tour ses meilleurs vœux de bonne santé afin de mener à bien votre mission au service de la population du Lion d'Angers, et au-delà, de celles de notre Communauté de Communes.

Le Conseil vous présente aussi ses vœux de prospérité pour notre commune et de réussite dans les nombreux projets que nous avons tracés avec vous.

2014 aura été une année compliquée et qui nécessite plus que jamais que **l'Être humain** soit au centre de nos préoccupations.

Sur le fronton de notre hôtel de ville, il est écrit « **Liberté, Egalité, Fraternité** ».

**La Liberté**, c'est donner les moyens à un citoyen de faire preuve d'esprit d'entreprise, de faire tout ce qui n'est pas contraire à la loi et qui ne nuit pas à autrui.

C'est un des bienfaits les plus chers de notre Démocratie et qu'il nous faut conserver par-dessus tout, en restant au plus proche des administrés, surtout dans ces temps de baisse de dotations publiques.

**L'Egalité**, c'est de permettre à tous les citoyens d'être égaux en droits et en devoirs.

C'est ainsi de défendre l'accès et le maintien des services publics, la création d'entreprises, donc d'emplois dans nos zones rurales.

La ruralité ne doit pas être oubliée à l'heure où l'on parle d'Egalité numérique.

L'égalité, c'est aussi la recherche de la parité et la composition de notre Conseil en est un signe très évocateur.

**La Fraternité**, c'est un lien de solidarité et d'amitié entre les membres d'un groupe.

Dans notre commune la solidarité se vit à différents niveaux, d'abord en famille, entre voisins puis dans toutes les associations qui œuvrent pour le bien d'autrui, jeunes et moins jeunes, sans oublier le CCAS.

*La fraternité se vit aussi au sein du Conseil municipal où nous sommes solidaires dans les projets et les réalisations au bénéfice de la population.*

*Le Conseil municipal tient à vous remercier, Monsieur le Maire, pour votre confiance et votre soutien.*

*En son nom, je vous réitère donc ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, nos souhaits d'une bonne et heureuse année 2015.*

*Qu'elle vous apporte la santé et la satisfaction dans vos différentes activités.*

*Que 2015 voit aussi s'épanouir notre collaboration et que l'amitié et la solidarité continuent à éclairer nos vies.*

*Pour finir, je cite volontiers Voltaire : « J'ai décidé d'être heureux parce que c'est bon pour la santé ».*

*Je vous dédie cette maxime ainsi qu'à toute l'Assemblée: soyons confiants en l'avenir et puisque le bonheur est une source d'énergie renouvelable et recyclable, il ne faut surtout pas se gêner pour l'utiliser !*

*Meilleurs vœux à tous ! ».*

➤ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

*Adoption à l'unanimité.*

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

**Monsieur le Maire propose de reporter le point suivant au Conseil du mois de février 2015, faute d'éléments en raison de la non réception des documents dans les délais impartis :**

**Commission « Urbanisme » :**

⇒ **Modification n°1 du PLU.**

*Adoption à l'unanimité.*

➤ **Agenda du Maire :**

M le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ECOLE – REFORME**

*Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU*

➔ **Commission « FINANCES » du 19 décembre 2014 :**

▪ **Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2015 :**

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux, M le Maire propose au Conseil de l'autoriser à engager et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2015. Ceci, dans la limite du quart des crédits votés au Budget Primitif + Décisions Modificatives de 2014.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Autorisation de paiement des factures des écoles publiques avant vote du budget :**

M le Maire informe le Conseil que le service comptable ne peut pas procéder au règlement des factures concernant l'école publique avant le vote des subventions au budget 2015. Aussi M le Maire propose au Conseil de l'autoriser, par délibération, à payer les factures en attente, dans la limite de la subvention allouée en 2014 (18 206.88 € : fournitures scolaires, récompenses scolaires et arbre de Noël).

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Eglise : Indemnité de gardiennage – année 2014 :**

M le Maire rappelle au Conseil que chaque année, le Ministre de l'intérieur fixe par circulaire, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales. Il précise

que le montant proposé pour l'année 2014 reste identique à l'année 2013 à savoir 474.22 € (pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice).

**M GUILLOIS** : « Qui est le gardien de l'église ? »

**M le Maire** : Actuellement, c'est Madame Annick GOUTARD. Dans le cadre de ses missions de gardien, elle est venue me voir récemment suite à un problème sur l'église. Elle voulait savoir quelle position devait-elle tenir. Elle prend vraiment son rôle à cœur, elle gère et veille au bon fonctionnement de l'église. Je la remercie pour son implication.»

Adoption à l'unanimité.

▪ **OGEC Sainte Claire – Autorisation de versement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestres 2015 :**

M le Maire propose au Conseil, comme pour les années précédentes, de l'autoriser à verser les deux premiers acomptes de la subvention 2015 à l'école Sainte Claire, avant le vote du budget 2015 et sur la base de celle de 2014. A savoir la somme de 24 821.67 € par trimestre, qui permettra à l'école de fonctionner dans les meilleures conditions.

**Mme MENANT** : « C'est par année civile ? »

**M ROUSSEAU** : oui. »

Adoption à l'unanimité.

▪ **RECREA'LION – Autorisation de Versement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestres 2015 :**

M le Maire propose au Conseil, de l'autoriser à verser les deux premiers acomptes de la participation 2015 à l'association Récréa'lion chargée de l'accueil périscolaire, avant le vote du budget 2015 conformément au contrat de Délégation de Service Public signé le 28 juillet 2014, à savoir 2 fois la somme de 15 605.25 €.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Actualisation des participations des communes extérieures pour les enfants scolarisés à l'école publique Edmond GIRARD :**

M le Maire rappelle au Conseil qu'il est demandé une participation aux Communes pour les enfants domiciliés chez elles et qui sont scolarisés à l'école Edmond GIRARD. Le calcul de cette participation est sur la base des charges à caractère général, des frais de personnel et des fournitures divisé par le nombre d'élèves.

Aussi pour l'année scolaire 2014/2015 la participation :

- **pour l'école maternelle est de 1 026.08 €** (contre 1 011.56 € en 2013/2014) soit une hausse de 2.38 %, qui se détaille comme suit :

- \* Fonctionnement école : 867.20 €
- \* Fonctionnement cantine : 100.03 €
- \* Fournitures scolaires : 26.56 €
- \* Récompenses scolaires : 16.54 €
- \* Arbre de Noël : 15.75 €

- **pour l'école primaire de 451.83 €** (contre 491.89 € en 2013/2014) soit une baisse de 7.05 % (résultant d'un effectif supérieur), qui se détaille comme suit :

- \* Fonctionnement école : 300.72 €
- \* Fonctionnement cantine : 108.01€
- \* Fournitures scolaires : 26.56 €

\* Récompenses scolaires : 16.54 €

**Mme MENANT** : « Il y a combien de communes ? »

**M ROUSSEAU** : 5 à 6 communes selon les années. Nous avons des conventions avec les communes d'ANDIGNE, CHAMPTEUSSE/BACONNE et PRUILLE. Nous vous donnerons les chiffres exacts au moment du vote du budget.

**M le Maire** : L'année prochaine sur les primaires, cela devrait encore baisser car nous aurons une vingtaine d'enfants en plus et pour la maternelle nous ne savons pas encore, il faut attendre la rentrée. Comme nous investissons, les charges à caractère général devraient augmenter un peu.

**Mme STEINIRGER** : « L'arbre de Noël c'est quoi ? »

**M ROUSSEAU :** C'est un montant alloué au moment de Noël pour les enseignants des classes de la maternelle, c'est un crédit qu'ils utilisent pour acheter des jeux, qui n'a pas de caractère individuel.

**M le Maire :** Au prochain conseil d'école, nous pourrions demander confirmation à la directrice de la maternelle. »

Adoption à l'unanimité.

▪ **Actualisation des taux horaires pour personnel mis à disposition :**

M le Maire rappelle que certains agents d'entretien ou des services techniques sont mis à disposition de certaines structures et font l'objet d'une facturation selon un taux moyen calculé selon les coûts constatés sur l'année N-1.

En application de cet historique, M le Maire propose pour l'année 2015 d'augmenter le tarif des services techniques à 22.20 €/heure (au lieu de 21.90 €/heure) et d'augmenter celui des agents d'entretien soit 18.40 €/Heure (au lieu de 17.40 €/Heure).

Adoption à l'unanimité.

→ **Commission « du PERSONNEL » du 19 décembre 2014 :**

▪ **Modification du tableau des effectifs du personnel communal :**

M le Maire rappelle au Conseil qu'un agent a été titularisé le 1<sup>er</sup> décembre 2014 sur son grade de rédacteur. Aussi le grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe inscrit dans le tableau des effectifs n'a plus lieu d'être (il devait être conservé pendant toute la durée de stage de l'agent), aussi M le Maire propose de le supprimer sous couvert de l'avis du Comité technique paritaire.

**M ROUSSEAU :** « Vous avez reçu le tableau des effectifs remis à jour, ce qui correspond aux équivalents temps plein. Il n'y a que 2 postes inscrits comme adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe mais elles sont 3 personnes car il y a 1 personne à temps plein et 2 personnes à mi-temps. Ne sont portés sur le tableau que les titulaires. Cela fait 29 personnes plus 2 contrats aidés aux services techniques et 1 contrat aidé au service entretien maternelle.

**M le Maire :** « En tout, en comptant l'équivalent temps plein, nous sommes à 30,5.

**M PISCIONE :** Est-ce que les effectifs sont stables depuis plusieurs années ?

**M ROUSSEAU :** Non, il y a eu des remplacements et à des moments nous avons des contrats « aidés ».

**M le Maire :** Globalement c'est stable depuis longtemps.

**M ROUSSEAU :** Le dernier poste créé est au service comptabilité (à mi-temps) il y a 2 ans.

**M PISCIONE :** Combien de contrats aidés ?

**M le Maire :** 3 (2 agents aux services techniques et 1 agent au service entretien maternelle).

**M PISCIONE :** L'aide de l'Etat est à quelle hauteur ?

**M ROUSSEAU :** 75 % sur un temps plein alors que sur les temps partiels nous sommes aidés à 70 ou 80 % mais que sur 20 heures.

**M le Maire :** Nous considérons ces contrats aidés comme un tremplin. Notre position est d'en prendre 2 ou 3 tous les ans, pour les accompagner, pour compléter leur formation et leur donner de l'expérience, pour les conforter pour que, au bout de leur contrat, ils aient toutes les chances de leur côté pour trouver un emploi. Cela fait partie de nos missions. Nous sommes une grosse structure, 30 salariés c'est conséquent.

**M ROUSSEAU :** Nous avons perdu le camping et le personnel communal titulaire qui y travaillait a été remis ailleurs. C'est pour cela que l'on a qu'une seule personne en contrat aidé au service entretien. Aujourd'hui il y a encore du personnel qui va à RECREA'LION mais nous ne savons pas pour combien de temps. C'est bien aussi d'avoir un volant de personnel qui ne soit pas titularisé car le jour où il y a une diminution, cela permet d'avoir de la souplesse »

Adoption à l'unanimité.

→ **Commission « ADMINISTRATION » du 19 décembre 2014 :**

▪ **Convention avec la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers pour l'occupation de la cantine scolaire pour l'ALSH :**

M le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers utilise les locaux de la cantine scolaire de l'école Edmond GIRARD, tous les mercredis midi et tous les jours des vacances scolaires pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) pour lequel elle a la compétence. Aussi, afin de participer aux frais de fonctionnement du bâtiment (charges courantes hors personnel de ménage), M le Maire propose d'établir une convention avec la CCRLA en sollicitant une participation financière de 6 500 € annuels.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Approbation de la modification des statuts de la SPLA**

M le Maire présente au Conseil le projet de transformation de la SPLA de l'Anjou en Société Publique Locale (SPL) de l'Anjou, ainsi que le projet des nouveaux statuts. M le Maire demande au Conseil d'approuver le projet de transformation et d'approuver le projet des nouveaux statuts (*document disponible en Mairie*).

**M MUHAMMAD :** « C'est un changement de forme juridique, dans la mesure où la loi qui a créé les SPL est une loi plus récente que celle qui a créé les SPLA. La différence fondamentale c'est que dans les SPLA il y avait l'obligation qu'une collectivité territoriale détienne la majorité des parts, alors que dans les SPL cette obligation a disparu. De fait, dans les nouveaux statuts proposés à la modification, il y a un rééquilibrage qui se fait puisque dans la SPLA le Conseil général était majoritaire et l'agglomération était minoritaire, au même titre que les autres collectivités territoriales du département. Dans le cadre de ce rééquilibrage, le département et l'agglomération vont être à égalité, c'est aussi une forme de mutualisation des services.

**M ROUSSEAU :** Il y a aussi une modification sur l'âge du Président qui ne pourra pas avoir plus de 75 ans au moment de sa désignation.

**M MUHAMMAD :** Comme la commune du Lion d'Angers est membre actionnaire de la société, nous devons voter toutes les modifications.

**Mme MELLIER :** Pourquoi la commune du Lion d'Angers n'est pas dans les statuts ?

**M le Maire :** Parce que la commune ne fait pas partie des membres fondateurs.

**Mme MELLIER :** C'est curieux que les statuts n'aient pas été mis à jour.

**M MUHAMMAD :** Comme c'est une Société Anonyme, les statuts sont des statuts d'origine, les mises à jour qui sont faites c'est uniquement le registre des actionnaires, contrairement aux sociétés civiles. »

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaines commissions le 23 janvier : Administration à 14h30, Personnel à 16h.*

⇒ **COMMISSION URBANISME**

▷ *Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Patrick PISCIONE*

Compte rendu du 22 décembre 2014 :

▪ **Modification simplifiée du PLU N°1 :**

Afin de régulariser une erreur matérielle sur le zonage UE du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Lion d'Angers, un dossier de modification simplifiée N°1 a été constitué (inscrivant une parcelle « habitation » située à tort dans la zone UE, dans la zone UB). Selon le code de l'urbanisme (art L 123-13-1 et L 123-13-3) M le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour définir les modalités de mise à disposition du dossier au public, à savoir :

- la notification au Préfet et aux personnes publiques associées ;
- la mise à disposition au public en mairie du dossier, du mercredi 21 janvier 2015 au jeudi 19 février 2015 inclus ;

- l'accomplissement des mesures de publicité (une parution presse dans un journal officiel au moins huit jours avant la mise à disposition et l'affichage en mairie pendant toute la durée de celle-ci).

Cette procédure sera suivie d'une présentation du bilan de la mise à disposition au Conseil Municipal et sera soumis à l'approbation par délibération motivée du Conseil Municipal.

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ **Fourniture de Tout-venant – modalités d'attribution pour l'année 2015**

M le Maire propose au Conseil Municipal la reconduction de la délivrance des bons de tout-venant aux propriétaires de chemins privés non revêtus sur la commune, dans les mêmes conditions que les années antérieures.

**M CHALET :** « La commune a des chemins communaux revêtus intégrés, des chemins communaux non intégrés à la Communauté de Communes. Le point exposé concerne des chemins privés qui desservent le monde agricole. »

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ **Rue du Chemin de Fer et rue de la Petite Chaussée : numérotation**

M le Maire informe le Conseil que deux riverains ont demandé l'affectation d'un numéro de voirie à leur projet de construction. La commission « urbanisme » propose les numéros suivants :

La parcelle cadastrée section B n°2328 sera affecté du n°5 rue du Chemin de Fer

La parcelle cadastrée section B n°1210 sise 14 rue de la Petite Chaussée, sera également affectée du n°14Bis pour numéroter une deuxième maison en construction.

M le maire invite le conseil à valider ces numérotations.

*Adoption à l'unanimité.*

### ⇒ **COMMISSION VOIRIE**

*► Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Arnaud DAVID*

Compte rendu du 22 décembre 2014 :

**Parking MERIGNAC** : mise en place d'un parking vélos, horaires d'ouverture pendant les fêtes de 23h à 8h (reste à voir avec les associations pour réajuster les horaires) / **Stade** : panneaux et préparation d'un arrêté municipal pour les déjections canines / **Rue du Général Leclerc** : une réunion aura lieu le 9 janvier avec le cabinet FORMA 6 pour la préparation du projet / **Rue des Sources** : la première partie des travaux est terminée – sur la partie haute : les travaux vont reprendre le 6 janvier – la société DURAND va mettre en place des feux pour une circulation alternée / **LION 2000** : Devis pour la démolition / **Rue des Sources et rue Auguste Perrier** : aménagement des espaces verts – étude des différents devis reçus.

#### ▪ **Travaux SIEML :**

M le Maire présente différents fonds de concours sollicités par le SIEML pour lesquels il est nécessaire de prendre une délibération. Le SIEML prend en charge 25 % des dépenses et il reste à charge de la commune 75 % soit les sommes suivantes :

- Curatifs d'ampoules pour 2 577.69 € HT soit 3 093.23 € TTC
- Curatif horloge changement d'heure pour 607.36 € H T soit 728.83 € TTC
- Curatif horloge de Noël pour 666.19 € HT soit 799.43 € TTC
- Curatif boules cassées impasse Joachim DU BELLAY pour 1 005.59 € HT
- Curatif boules cassées rue Aristide BRIAND pour 1 650.38 € HT
- Curatif lanterne rue Robert SCHUMAN pour 401.88 € HT.

**M CHALET :** « Sur la partie éclairage public, il y a une baisse sur le coût de la consommation, l'éclairage réduit la nuit a permis d'économiser 5 000 €.

**M le Maire** : Tout ce que nous avons fait comme travaux, depuis plusieurs mandats, de rénovation, d'électricité des candélabres, produit des économies. Une bonne partie de l'éclairage public du Lion d'Angers a été ainsi rénovée et nous arrivons mieux à le gérer.

**M CHALET** : D'autant plus que nous avons des nouvelles ampoules à faible consommation, même si des secteurs gardent encore des ampoules ancienne génération qui coûtent cher à l'usage et que nous devons changer à terme.

**M PISCIONE** : une économie de 5 000 € sur quel montant total ?

**M CHALET** : 5 000 € sur l'année, sur un montant total de 39 000 € en 2013 et 34 000 € en 2014.

**M le Maire** : Cela correspond uniquement à l'éclairage des candélabres, sans la mairie et sans les bâtiments communaux.

**M CHALET** : Nous avons un problème de court-circuit place de la mairie.

Autre sujet, les illuminations de Noël du centre-ville vont être enlevées lundi prochain. »

Adoption à l'unanimité.

#### ▪ **Etude de faisabilité PONTON :**

M le Maire informe le Conseil qu'il souhaite faire une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un ponton de plaisance sur la commune. M le Maire présente le devis de la société GRELET CONSEIL pour un montant de 2 650 € HT comprenant le plan esquisse, l'estimation des coûts et réunion de présentation.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 21 janvier à 20h.

### ⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Véronique BOUCHET

Compte rendu du 10 décembre 2014 :

**Dossiers sociaux** : Etude de 3 dossiers de demande d'aide financière – 3 dossiers ADAPA / Garages : mise à disposition par la commune au CCAS de deux garages à titre gracieux, le Conseil d'administration a autorisé Mme HAMARD, vice-présidente à signer la convention avec les bénéficiaires / **Repas des aînés ruraux** : 155 participants (bénévoles service, invités, animateur), 128 aînés inscrits, coût total : 3 334.30 €, participation des aînés perçue par le CCAS : 1 013 € / **Atelier décorations de Noël** organisée par l'entente des Artisans et Commerçants à la maison de retraite : il y a eu de bons retours et remerciements aux personnes de la pension de famille qui se sont impliquées / **Banque alimentaire** : participation de 50 bénévoles des CCAS de la Communauté de Communes pour 2T450 de denrées alimentaires collectées (année 2013 : 2T087) / **Situation financière** : un point sera fait lors du Débat d'Orientations Budgétaires suivie de l'élaboration du budget / **Une visite aux personnes âgées et/ou isolées** sera faite en janvier avec remise de la carte de vœux par les bénévoles du CCAS / **Nombre de demandeurs d'emploi** : 248 (soit 133 femmes et 115 hommes) chiffres stables (pour mémoire, fin octobre 2014 : 251 demandeurs).

#### → **Commission Logement :**

Attribution de 3 T2 et 4 T4.

**Point sur les Sources** : 3 locataires installés au 17 décembre 2014 – la réception aura lieu le 23 janvier et installation des locataires – les résidents de la rue Alphonse Cochard commenceront à emménager à partir du 29 janvier prochain.

Prochaine commission CCAS : le 4 février à 19h15.



## **⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 11 décembre 2014 :

**Isabelle CHARRAUD** : « Cette rencontre placée sous un signe un peu festif, a été à la fois un bilan de l'année écoulée, un listing de points concernant les associations, les salles et un brainstorming sur notre façon d'accompagner les associations en 2015. Nous avons notamment échangé sur le Téléthon, les médailles jeunesse et sport, les anniversaires qui seront fêtés cette année : 20 ans de Thé à la Rue qui sollicite une aide financière de la ville, le Rayon Sportif Lionnais qui fête ses 50 ans début mai, les plannings des salles et différents dysfonctionnements. »

Prochaine commission Vie Associative : le 27 janvier à 20h.

## **⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 17 décembre 2014 :

**Mme MELLIER** : « Avant la commission Patrimoine, j'ai réuni à titre exceptionnel la commission Cimetière pour un problème au cimetière. Nous avons voté le nettoyage de quelques tombes et avons fait la découverte d'une tombe différente des autres, qui engendre des coûts supplémentaires pour remettre la place en disponibilité. C'est pourquoi dans la note de synthèse, nous avons ajouté un devis pour la mise en place d'une dalle béton. Les travaux ne sont pas encore réalisés compte tenu des périodes de fêtes. »

**Complexe St Exupéry** : les travaux sont terminés, il y a 3 salles : 2 salles de 24 personnes et 1 salle de 50 personnes seront mises à disposition des associations – réflexion en cours sur les règlements intérieurs – Ouverture du complexe cette semaine / **Eglise** : les travaux de restauration auront lieu du 12 au 16 janvier 2015 – les services techniques devront enlever les bancs pour laisser le passage à une nacelle. En raison des travaux et de la mise en sécurité du site, l'église sera fermée au public, y compris pour les sépultures qui devront être célébrées sur une autre commune – un rendez-vous de chantier a été fixé le 7 janvier avec l'architecte M PERICOLO / **Budget 2015** : préparation / **Divers devis**.

### **▪ Extension du Groupe Scolaire Edmond GIRARD – missions contrôles techniques :**

M le Maire expose au Conseil que pour les travaux d'extension du groupe scolaire Edmond GIRARD, il est nécessaire de faire appel à des cabinets pour des missions de contrôles techniques.

Aussi, M le Maire propose de retenir les cabinets suivants :

- FONDOUEST pour la mission G2 avant-projet pour un montant de 1 684 € HT (avant construction)
- APAVE pour la mission contrôle technique de niveau II pour un montant de 3 076 € HT.

Mme MELLIER présente l'esquisse au Conseil.

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les contrats correspondants.

*Adoption à l'unanimité.*

### **▪ Extension du Groupe scolaire Edmond GIRARD : demande de subvention au titre de la DETR 2015 :**

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 6 octobre 2014, le Conseil avait décidé de l'extension de l'école Edmond GIRARD et avait laissé le choix de l'architecte au Maire après avis de la commission d'analyse des offres.

A ce jour, l'architecte M GASTEBOIS a déposé le permis de construire. L'appel d'offre concernant les entreprises va se faire courant janvier. Aussi, M le Maire demande au Conseil l'autorisation de solliciter une subvention au titre de la DETR 2015.

**Mme PRAT** : « Nous sommes sûrs d'obtenir une subvention ou pas du tout, quel est le pourcentage ?

**M le Maire** : Historiquement, une régulation interne aux communes faisait que nous pouvions déposer des dossiers DETR tous les 2 ans. J'ai posé la question aux services de l'Etat car je vous rappelle que nous avons déposé un gros dossier l'année dernière pour le centre-ville de 1.5 millions d'euros et nous avons eu 300 000 €. Notre demande est conforme aux critères d'attribution et correspond à la cible d'intervention de la DETR. Il nous a été répondu qu'il faut faire la demande devant la crainte qu'il n'y ait pas beaucoup de projets, car avec la baisse des dotations, tout le monde a le pied sur le frein. Nous demandons et nous verrons.

**Mme MENANT** : Il s'agit de quel ministère ?

**M le Maire** : Un collège d'élus détermine une grille de décision qui est ensuite appliquée par les services préfectoraux. Nous savons que les écoles et les mairies sont recommandées. Nous devons déposer le dossier avant le 1<sup>er</sup> février 2015.

**M CHALET** : Nous aurons la réponse vers le mois de juin, juillet.

**M le Maire** : Dans la demande, nous solliciterons l'autorisation de commencer les travaux.

**M CHALET** : Pour la DETR, les travaux doivent se faire dans l'année. Nous avons demandé une dérogation pour les travaux du centre-ville en 2014. Elle a été acceptée de manière exceptionnelle.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission Patrimoine : le 20 janvier à 20h30.

## ⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Compte rendu du 18 décembre 2014 :

**Journal du Lion** : la distribution a commencé et un point a été fait avec l'association AIDES sur les problèmes des dernières distributions / **Goodies** : une distribution (pochette) sera remise aux conseillers en même temps que le guide des élus.

Prochaine commission Communication : le 28 janvier à 20h30.

## ⇒ Information au Conseil sur les décisions prises par M le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

### Commission Finances :

➤ **Mairie** : acquisition, installation et configuration d'un casque pour le standard, pour un montant de 424 € HT société COFELY INEO.

### Commission Patrimoine :

➤ **Bâtiment Saint Exupéry** :

- Ligne téléphonique 104 € HT ORANGE
- Travaux voirie 1 719.90 € HT DURAND
- Placo 450 € HT COUDERC
- Internet 432.87 € HT CHAUFFECO
- Film opaque pour 146.11 € HT VARIANCE.

➤ **Salle Nathalie RIFFLARD**, achat d'un aspirateur pour un montant de 150.41 € HT, société MOREAU.

➤ **Salle des Tilleuls** : changement de ballasts société DBE pour 2 400 € HT.

**Commission Cimetière :**

➤ Mise en place d'une dalle béton pour un montant de 1 566 € TTC, FUNEROC.

**Mme PRAT :** « Concernant les vœux du Maire au personnel communal, serait-il possible de reculer l'heure car je suis arrivée à 18h et c'était terminé, c'est l'occasion aux élus d'échanger avec les agents.

**M le Maire :** Nous avons déjà posé cette question et ferons le bilan en commission personnel. Le personnel administratif et technique termine à 17h30, le personnel des écoles termine plus tard, il interrompt son travail et repart le terminer. Faire attendre tout le monde une demi-heure de plus cela veut dire que, au-delà de la financer, il ne sera plus certain que les contraintes propres aux agents permettent leur présence. Ce sont les vœux du maire au personnel, c'est donc aux élus de s'adapter au moment le plus propice à la présence de la majorité des agents.

**Mme STEINIRGER :** Il y avait combien d'élus ?

**M le Maire :** Les adjoints étaient présents, Jean-Paul PARIS et Christina MENANT. C'est logique et nous savons que tout le monde travaille.

**M le Maire :** Autre sujet ?

**Mme MELLIER :** L'association « Les amis de l'église du Lion d'Angers » propose une visite de l'église à l'ensemble du Conseil Municipal et la date du 17 janvier à 14h a été fixée. »

**⇒ INFORMATIONS DIVERSES**

→ Vœux du Maire aux Lionnais : samedi 10 janvier à 11h à l'espace Emile JOULAIN.

→ Conseil privé pour la préparation du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) le 19 janvier à 20h30.

Clôture de la séance à 22h.

**M le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.**  
**Prochain Conseil Municipal : le lundi 2 février 2015 à 20h30.**

**Le Maire,**

**Secrétaire de Séance,**



**Étienne GLÉMOT**

**Catherine MORICE**

### **SÉANCE DU 5 JANVIER 2015**

L'an deux mille quinze, le cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf décembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

#### **Étaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, M Joël PARE, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

#### **Étaient excusés :**

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul PARIS.  
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.  
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Etienne GLEMOT.  
M Alain VERRECCHIA, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.  
Mme Isabel CROSVILLE.  
M Thierry LE BORGNE.

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine MORICE

Nombre de Conseillers en exercice .....	27
Nombre de Conseillers présents .....	21
Nombre de suffrages exprimés.....	25
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

#### **2015-01-01/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager et de mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2015. Ceci, dans la limite du quart des crédits votés au Budget Primitif + DM de 2014. Et ce, afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux.

#### **2015-01-02/ Autorisation de paiement des factures des écoles publiques avant vote du budget**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de payer les factures en attente, dans la limite de la subvention allouée en 2014 (18 206.88 € : fournitures scolaires, récompenses scolaires et arbre de Noël).

#### **2015-01-03/ Eglise : Indemnité de gardiennage – année 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'indemnité de 474.22 € pour le gardiennage de l'église communale pour l'année 2014. Montant identique à 2013 et fixé par le Ministre de l'intérieur.

#### **2015-01-04/ OGEc Ste Claire – Autorisation de versement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestres 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de verser les deux premiers acomptes de la subvention 2015 à l'école Sainte Claire, avant le vote du budget 2015 et sur la base de celle de 2014. A savoir la somme de 24 821.67 € par trimestre, qui permettra à l'école de fonctionner dans les meilleures conditions.

### **2015-01-05/ RECREA'LION – Autorisation de versement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestres 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'autorisation de verser les deux premiers acomptes de la participation 2015 à l'association Récréa'lion chargée de l'accueil périscolaire, avant le vote du budget 2015 conformément au contrat de DSP signé le 28/07/2014, à savoir 2 fois la somme de 15 605.25 €.

### **2015-01-06/ Actualisation des participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'Ecole Edmond GIRARD – année scolaire 2014-2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la participation aux Communes pour les enfants domiciliés chez elles et qui sont scolarisés à l'école Edmond GIRARD. Le calcul de cette participation est sur la base des charges à caractère général, des frais de personnel et des fournitures divisé par le nombre d'élèves.

Aussi pour l'année scolaire 2014/2015 la participation :

-Pour l'école maternelle est de 1 026.08 € (contre 1 011.56 € en 2013/2014) soit une hausse de 2.38 %).

-Pour l'école primaire de 451.83 € (contre 491.89 € en 2013/2014) soit une baisse de 7.05 % (résultant d'un effectif supérieur).

### **2015-01-07/ Actualisation des taux horaires pour personnel mis à disposition**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le tarif de refacturation de mise à disposition des agents des services techniques à 22.20 €/heure (au lieu de 21.90 €/heure) et d'augmenter celui des agents d'entretien à 18.40 €/heure (au lieu de 17.40 €/heure).

### **2015-01-08/ Personnel – Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs de la commune qui tient compte de la suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à la suite de la titularisation d'un agent sur le grade de rédacteur territorial.

### **2015-01-09/ Convention avec la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers (CCRLA) pour l'occupation de la cantine scolaire pour l'ALSH**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la convention à signer avec la CCRLA concernant l'utilisation des locaux de la cantine scolaire de l'école Edmond GIRARD, tous les mercredis midi et tous les jours des vacances scolaires pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) pour lequel elle a la compétence. Les locaux sont mis à disposition sous condition d'une participation financière de 6 500 € annuels pour les frais de fonctionnement du bâtiment (charges courantes hors personnel de ménage).

### **2015-01-10/ Approbation de la modification des statuts de la SPLA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet de transformation de la SPLA de l'Anjou en Société Publique Locale (SPL) de l'Anjou ainsi que le projet des nouveaux statuts. (Document disponible en Mairie).

### **2015-01-11/ Modification simplifiée du PLU N°1**

Afin de régulariser une erreur matérielle sur le zonage UE du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Lion d'Angers, un dossier de modification simplifiée N°1 a été constitué (inscrivant une parcelle « habitation » située à tort dans la zone UE, dans la zone UB).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

- la notification au Préfet et aux personnes publiques associées ;
- la mise à disposition au public en mairie du dossier, du mercredi 21 janvier 2015 au jeudi 19 février 2015 inclus ;
- l'accomplissement des mesures de publicité (une parution presse dans un journal officiel au moins huit jours avant la mise à disposition et l'affichage en mairie pendant toute la durée de celle-ci).

### **Modification N°1 du PLU**

Cette question a été reportée au Conseil du mois de février, faute d'éléments en raison de la non réception des documents dans les délais impartis.

### **2015-01-12/ Fourniture de Tout-venant – modalités d'attribution pour l'année 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la reconduction de la délivrance des bons de tout-venant aux propriétaires de chemins privés sur la commune, dans les mêmes conditions des années antérieures.

### **2015-01-13/ Rue du Chemin de Fer et rue de la Petite Chaussée : Numérotation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité :

- L'affectation du n°5 rue du Chemin de Fer à la parcelle cadastrée section B n°2328.
- L'affectation du n°14bis pour numéroter une deuxième maison en construction sur la parcelle cadastrée section B n°1210 sise 14 rue de la Petite Chaussée.

### **2015-01-14 à 19/ Travaux SIEML**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité différents fonds de concours sollicités détaillés comme suit :

- Curatifs d'ampoules pour 2 577.69 € HT soit 3 093.23 € TTC
- Curatif horloge changement d'heure pour 607.36 € H T soit 728.83 € TTC
- Curatif horloge de Noël pour 666.19 € HT soit 799.43 € TTC
- Curatif boules cassées impasse Joachim du Bellay pour 1 005.59 € HT
- Curatif boules cassées Rue A.BRIAND pour 1 650.38 € HT
- Curatif lanterne rue E.SCHUMAN pour 401.88 € HT

### **2015-01-20/ PONTON : Étude de faisabilité**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'étude de faisabilité concernant la mise en place d'un ponton de plaisance sur la commune par la société GRELET CONSEIL pour un montant de 2 650 € HT comprenant le plan esquisse, l'estimation des coûts et réunion de présentation.

### **2015-01-21/ Extension du Groupe Scolaire Edmond GIRARD – missions contrôles techniques**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les devis des cabinets suivants :

- FONDOUEST pour la mission G2 avant-projet pour un montant de 1 684 € HT (avant construction : sondage sol).
- APAVE pour la mission contrôle technique de niveau II pour un montant de 3 076 € HT. (sécurité et accessibilité).

### **2015-01-22/ Extension du Groupe scolaire Edmond GIRARD : demande de subvention au titre de la DETR 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR 2015 pour les travaux d'extension du groupe scolaire.

### **2015-01-23/ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

#### **Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

#### **Commission Finances :**

- **Mairie** : acquisition, installation et configuration d'un casque pour le standard, pour un montant de 424.00 € société COFELY INEO.

#### **Commission Patrimoine :**

- **Bâtiment Saint Exupéry :**
  - o Ligne téléphonique 104 € HT Orange
  - o Travaux voirie 1 719.90 € HT DURAND
  - o Placo 450 € HT COUDERC
  - o Internet 432.87 € HT CHAUFFECO
  - o Film opaque pour 146.11 € HT VARIANCE.

- **Salle Nathalie RIFFLARD**, achat d'un aspirateur pour un montant de 150.41 € HT., société MOREAU.
- **Salle des Tilleuls** : changement de ballasts société DBE pour 2 400 € HT.

**Commission Clmetière :**

- Mise en place d'une dalle béton pour un montant de 1 566 € HT FUNEROC.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Fait au Lion d'Angers, le 06/01/2015  
Le Maire,

compte rendu complet disponible en Mairie  
à compter du 19/01/2015

Étienne GLÉMOT



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept janvier deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

**Etaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Véronique BAUDEY, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARE, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, Benjamin SIRJEAN, MMES Sylvie RABIN, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

Mme Isabelle PRAT, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.  
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.  
M Alain VERRECCHIA, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.

**Secrétaire de séance :** Mme Nicole MELLIER.

Nombre de Conseillers en exercice .....	26
Nombre de Conseillers présents .....	23
Nombre de suffrages exprimés.....	26
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

**2015-02-01/ DOB 2015 (Débat d'Orientation Budgétaire)**

Le débat d'orientation budgétaire obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget s'est déroulé le 2 février 2015.

**2015-02-02/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – primaire – classe de neige**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la participation communale de 98.28 € par élève pour les enfants de la classe de CM2 résidant du Lion d'Angers de l'école primaire Edmond GIRARD pour la classe de neige qui se déroulera du 7 au 14 mars 2015. La somme correspondante sera inscrite au BP 2015.

**2015-02-03/ Modification N°1 du PLU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la modification n°1 du PLU pour faire évoluer le règlement des zones Ay, en considérant l'avis favorable avec réserves du commissaire enquêteur qui demande

- D'indiquer à l'article A9, secteur AY, que l'emprise au sol des constructions ne devra pas dépasser 30% de l'emprise foncière comprise dans le périmètre constructible,
- D'ajouter à l'article A10, un secteur AY, avec l'indication que la hauteur des bâtiments à construire devra respecter la hauteur des bâtiments existants sur le site.

**2015-02-04/ Acquisition d'un immeuble situé sur DURVAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'achat d'une parcelle cadastrée section C n°583, 65, 832, 66, 67, 68, située sur la ZAC de DURVAL, route de Vern aux Consorts PLACAIS pour la somme de 95 000 € net vendeur, les droits d'enregistrement et les frais de notaire sont à la charge de la commune. Achat par nous-même ou notre représentant.

**2015-02-05/ Accord de principe pour parking sur la ZAC Jules VERNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'accord de principe de faire un parking à proximité du Pôle santé social afin d'augmenter le nombre de places à destination des usagers, pour éviter que les voitures ne stationnent sur le trottoir piéton. Une participation financière de la commune sera demandée.



### **2015-02-06/ Centre Bourg : Travaux Aménagement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'esquisse des travaux en vue du lancement du marché qui concerne en tranche ferme la rue du Général LECLERC et en tranche conditionnelle les rues : Saint GATIEN, Octave HAMELIN, Godard FAULTIER, une partie de la rue du CHAMP DE FOIRE et de la rue du MARCHÉ.

### **2015-02-07/ Centre Bourg – Demande subvention au titre de l'amende de police**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre de l'amende de police pour les travaux d'aménagement du centre bourg.

### **2015-02-08/ Assainissement : mise en réseau séparatif du réseau unitaire, des rues Godard FAULTRIER, Octave HAMELIN et une partie de la rue du CHAMP DE FOIRE - Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire, après avis de la Commission MAPA, de choisir et de signer le contrat de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de mise en séparatif des réseaux unitaires.

### **2015-02-09/ Assainissement : mise en réseau séparatif du réseau unitaire, des rues Godard FAULTRIER, Octave HAMELIN et une partie de la rue du CHAMP DE FOIRE - Demande de subvention**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour les travaux de mise en séparatif du réseau unitaire des rues Godard FAULTRIER, Godard HAMELIN, une partie de la rue du CHAMP DE FOIRE.

### **2015-02-10 A / DETR Rénovation urbaine phase 1**

L'objet de la demande de DETR a été modifié à la suite de la rencontre de M le Maire avec M le Sous-préfet de Segré. En effet, l'orientation à donner doit se faire sur la rénovation urbaine phase 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à 1 abstention et 25 voix pour, l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer un dossier DETR en 2015 concernant la rénovation urbaine phase 1 qui entre dans le cadre des opérations prioritaires dans son point 1 « soutien aux espaces mutualisés de service public, aux commerces et à la revitalisation des centre bourgs » (note NOR INTB1501963N).

### **2015-02-11/ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

#### **Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

#### **Commission Finances :**

- Acquisition postes informatiques pour l'école maternelle 2 412 € HT (ordinateur fixe + ordinateur portable + logiciel + accès wifi + installation + assistance et extension de garantie). Société A2POINTS.
- Acquisitions photocopieurs pour l'école (primaire et maternelle) Edmond GIRARD pour 3 830 € HT société DBR.

#### **Commission Patrimoine :**

- Extension du Groupe Scolaire Edmond GIRARD : Mission de sécurité et de prévention de la santé (SPS) pour 1 720 € HT - Société AAMOCS.
- Salle des Tilleuls : Ballast pour 2 000 € HT société DBE.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Fait au Lion d'Angers, le 03/02/2015

Le Maire,  
Étienne GLÉMOT



compte rendu complet disponible en Mairie  
à compter du 18/02/2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2015**  
**PRO C È S - V E R B A L**

**Étaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Véronique BAUDEY, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARE, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, Benjamin SIRJEAN, MMES Sylvie RABIN, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

Mme Isabelle PRAT, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.  
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.  
M Alain VERRECCHIA, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.

**Secrétaire de séance :** Mme Nicole MELLIER.

**Ouverture de la séance à 20h30.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Thierry LE BORGNE a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal pour raisons personnelles à compter du 23 janvier 2015.

**> Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

M le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

M MUHAMMAD qui a le pouvoir de M Hugues SAULOUP indique que vis-à-vis du point concernant la fourniture de tout-venant, M SAULOUP demande de préciser en complément que « *ces chemins privés desservent le monde agricole mais aussi des propriétaires privés particuliers* ».

M le Maire précise également que M SAULOUP a fait une remarque concernant la cérémonie des vœux au personnel où des élus avaient exprimé leurs difficultés à être présents. M le Maire indique : « *la cérémonie des vœux du Maire au personnel est à un horaire qui est planifié avec lui et facilite donc sa présence, ce qui est prioritaire* ».

*Adoption à l'unanimité.*

**> Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

**Monsieur le Maire propose au Conseil :**

**1/ les précisions suivantes :**

**Commission « Finances » :**

⇒ **Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire – classe de neige** : demande de subvention pour 24 élèves au lieu de 23 (suite à l'inscription d'une nouvelle élève).

**Commission « Urbanisme » :**

⇒ **ZAC de DURVAL** : acquisition d'un immeuble au prix de 95 000 € net vendeur, auxquels il faut ajouter les frais de notaire à la charge de la commune.

⇒ **ZAC Jules Verne** : pas besoin de modification du schéma d'aménagement.

**Commission « Voirie » :**

⇒ **Assainissement – travaux de mise en séparatif du réseau unitaire** : sont concernées les rues Godard FAULTRIER, Octave HAMELIN et il faut ajouter : « une partie de la rue du CHAMP DE FOIRE ».

**2/ d'ajouter le point suivant :**

**Commission « Voirie » :**

⇒ **Aménagement du centre bourg – DETR rénovation urbaine phase 1** : M le Maire sollicite le Conseil pour déposer un dossier DETR rénovation urbaine phase 1 concernant une partie du projet de revitalisation du centre bourg défini dans le dossier AMI de revitalisation des bourgs ruraux. Cela concerne l'aménagement du

centre bourg pour les travaux inhérents à l'acquisition de l'EHPAD les Tilleuls, d'une partie d'une parcelle adjacente, de la démolition des bâtis et d'une étude de ré-urbanisation, de la démolition du Lion 2000 en vue de l'aménagement d'un parking visant à sécuriser la circulation des piétons et renforcer l'activité des commerces situés dans le centre bourg.

*Adoption à l'unanimité.*

➤ **Agenda du Maire :**

M le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire du 22 janvier 2015 :**

M MUHAMMAD, 1<sup>er</sup> Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ECOLE – REFORME**

*Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU*

➔ **Commission « FINANCES » du 23 janvier 2015 :**

▪ **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2015**

M ROUSSEAU, Adjoint délégué aux Finances, rappelle au Conseil que le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus.

M ROUSSEAU indique que ce débat constitue une étape préalable au vote des budgets primitifs et doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Aussi, M ROUSSEAU présente les résultats de l'année 2014 et les orientations proposées pour 2015.

Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du DOB, pour les budgets de la ville du Lion d'Angers.

➔ **Commission « ADMINISTRATION » du 23 janvier 2015 :**

▪ **Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire – classe de neige :**

M le Maire présente au Conseil la demande de l'école primaire Edmond GIRARD sollicitant une subvention communale pour la classe de neige qui se déroulera du 7 au 14 mars 2015, pour 24 élèves de la classe de CM2 résidant du Lion d'Angers.

M le Maire rappelle qu'en 2014, la participation communale s'élevait à 96.83 € et propose pour cette année une augmentation de 1.5 % soit un montant de 98.28 € par élève.

M le Maire précise que le versement de la somme totale sera inscrit au BP 2015, en fonction du nombre total d'élèves inscrits après les vacances scolaires de février.

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaines commissions le 20 février : Administration à 14h30, Personnel à 16h.*

⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ **Résultat du travail de la commission**

*Rapporteur : Catherine MORICE*

**Compte rendu du 21 janvier 2015 :**

↳ **Analyse des documents d'urbanisme :**

- 4 Permis de Construire
- 3 Déclarations Préalables
- 13 Certificats d'Urbanisme

**Le panneau « radar pédagogique »** a été installé rue Mercier la Vendée entre le 20 octobre et le 31 décembre 2014. Sur 11 000 véhicules enregistrés : 20 roulaient entre 50 et 60 km/h, 30 entre 60 et 70 km/h et la majorité des véhicules roulaient entre 20 et 30 km/h

- Les riverains ont demandé un marquage au sol pour les places de stationnement : une réunion leur sera proposée prochainement pour faire le point / **Statistiques des demandes d'urbanisme.**

▪ **Approbation de la modification N°1 du PLU :**

Le Conseil Municipal a lancé en septembre dernier une modification du PLU pour faire évoluer le règlement des zones Ay. Celles-ci constituent une zone d'activités économiques ayant un lien direct ou indirect avec l'agriculture. Elles couvrent deux activités économiques au sein de l'espace agricole : une activité de production de foie gras et les établissements « Terrena ».

Ce classement spécifique est destiné à permettre une évolution limitée des activités existantes. Dans cet objectif et afin de ne pas freiner leur évolution qui peut être créatrice d'emplois, le Conseil Municipal a décidé de modifier le règlement de cette zone en son article 2 pour déplaçonner la possibilité des extensions et mieux guider l'architecture de celles-ci. Le retour des PPA (Personnes Publiques Associées), de l'enquête publique et de l'avis favorable du commissaire enquêteur confortent le fait de permettre la construction en extension des activités existantes.

Une remarque a été formulée sur l'impact des activités, il est rappelé que l'ensemble de celles existantes ou à développer se feront dans le respect des réglementations en vigueur.

Vue les remarques du commissaire enquêteur et de son avis favorable avec réserves, à savoir :

- indiquer à l'article A9, secteur AY, que l'emprise au sol des constructions ne devra pas dépasser 30% de l'emprise foncière comprise dans le périmètre constructible,
- ajouter à l'article A10, un secteur AY, avec l'indication que la hauteur des bâtiments à construire devra respecter la hauteur des bâtiments existants sur le site,

Vue la modification du projet pour tenir compte de celles-ci, M le Maire propose de valider le dossier d'approbation, consultable en mairie et d'approuver la modification n°1 du PLU.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Acquisition d'un immeuble situé sur DURVAL**

M le Maire informe le Conseil que la Commune a été mise en demeure, le 24 septembre 2014, d'acheter une parcelle cadastrée section C n°583, 65, 832, 66, 67, 68, située sur la ZAC de DURVAL, route de Vern. Saisi par la Commune, France Domaine a estimé l'ensemble des biens entre 85 000 € et 100 000€. Après négociation et par courrier en date du 13 janvier dernier, les Consorts PLACAIS ont acté leur offre amiable de vente à 95 000 € net vendeur + les droits d'enregistrement et les frais de notaire à la charge de la commune.

Aussi M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition et propose que l'acquisition puisse éventuellement se faire directement par l'aménageur de la ZAC.

**M CHALET :** « *Le cabinet BESNIER avait acheté l'ensemble des terrains, sauf la ferme avec les terrains à côté. Il y a eu plusieurs estimations de France Domaine dont certaines datent de quelques années, et une en mars dernier que les héritiers trouvaient très faible. Nous avons accepté de refaire une nouvelle estimation par France Domaine. Compte tenu des contraintes d'aménagement de ce secteur, cette estimation ressort à 95 000 €. Après discussion, les héritiers ont accepté cette proposition à 95 000 €»*

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **ZAC Jules VERNE – création d'un parking**

M le Maire expose au Conseil qu'il s'avère nécessaire de faire un parking à proximité du Pôle santé social afin d'augmenter le nombre de places à destination des usagers, pour éviter que les voitures ne stationnent sur le trottoir piéton. Il est envisagé qu'une parcelle d'environ 500 m<sup>2</sup> initialement prévue pour la construction d'un collectif, soit affectée à la création de 20 à 25 places de stationnement. Du fait de l'aménagement prévu de la ZAC, une participation financière de la commune sera indispensable pour diminuer la valorisation en cession SHON des m<sup>2</sup> concernés.

Suite à une analyse de la SODEMEL, il ne sera pas nécessaire de modifier le schéma d'aménagement de la zone pour réaliser ce projet.

**M le Maire** : « Ce n'est pas de gaité de cœur que nous revenons sur ce dossier parce qu'il y aura un coût pour la commune. La contrepartie est d'éviter que les véhicules ne stationnent plus tout le long de la voie principale. Nous avons identifié cette difficulté. Décision avait été prise d'attendre pour agir. Nous avons une enveloppe de subventions à utiliser sur laquelle nous avons 39 % d'aide pour ce dossier. Nous avons réfléchi en commission, bureau municipal et en bureau de Communauté de Communes, et nous étudions la faisabilité. Nous avons rencontré Karine MAÏOR et Aline COLLÉ de la SODEMEL, l'aménageur de la zone, sur ce sujet pour avoir leur avis technique et juridique.

**M CHALET** : Cela veut dire que si vous donnez votre accord et si la Communauté de Communes suit ce projet, le collectif sera revu.

**Mme BOUCHET** : Cela supprimerait combien de logements ?

**M le Maire** : Il était prévu 30 logements sur la parcelle initiale de 2450 m<sup>2</sup>.

**Mme BOUCHET** : Pourquoi ne pas utiliser le parking situé après le chantier de l'EHPAD ?

**M le Maire** : Ces parkings sont provisoires et privés. Leur apport ne sera pas suffisant avec ce qui est constaté au quotidien.

**M LEQUEUX** : Les logements prévus étaient ils des logements sociaux ?

**M le Maire** : A l'origine, cette opération inscrite dans le SCOT était concomitante avec celle des Sources. Comme il y avait beaucoup de logements sociaux (52) sur cette seconde opération, il avait été prévu de ne pas en faire sur la ZAC Jules VERNE pour éviter d'avoir une trop grosse offre à la même période. Les années qui passent nous permettent de revoir notre position. Nous pouvons demander à la SODEMEL de faire une étude de collectif social pour que ce dossier avance pour diminuer les frais».

M le Maire sollicite l'accord de principe du Conseil pour :

- étudier ce projet avec les services de la SODEMEL, sur une partie de la parcelle de la ZAC Jules Verne,
- participer financièrement à cette opération.

*Adoption à l'unanimité.*

## ⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 21 janvier 2015 :

**Rue des Sources** : suivi des travaux : ouverture sur la route de Vern semaine 5 – fin des travaux fin février / **Mur route de Château-Gontier** : après 2 mois de travaux, le mur est terminé / **Démolition LION 2000** : le dossier est prêt mais il manque le rapport du cabinet ALLO DIAGNOSTIC – parking : 15 à 20 places envisageables – le SIEML sera contacté pour les candélabres et projecteurs de l'église – après démolition : ravalement mur à prévoir – empierrement – 3 semaines de travaux début mai / **Ponton sur l'Oudon** : le dossier est pris en charge – restitution 1<sup>ère</sup> quinzaine de février cabinet VALLET / **Fleurissement 2015** : facture GODICHEAU / **Fermeture du Stade** (rue H et R de Cholet) : portillon avec ouverture électromagnétique / **ZAC de DURVAL** : aménagement merlon par cabinet BESNIER – travaux prévus en mars / **Devis divers**.

### ▪ **Centre Bourg : Travaux Aménagement – validation esquisse**

M le Maire rappelle au Conseil que la commune a obtenu en 2014 une subvention au titre de la DETR 2014 pour l'aménagement du Centre Bourg. En 2014, la rue des Sources a été réalisée. En 2015, le marché des travaux va se décomposer en tranche ferme pour la rue du Général LECLERC et en tranche conditionnelle pour les rues : Saint GATIEN, Octave HAMELIN, Godard FAULTIER, une partie de la rue du CHAMP DE FOIRE et de la rue du MARCHÉ. Le dossier a fait l'objet d'une présentation aux riverains et aux élus, le 20 janvier dernier.

Présentation de l'esquisse par M CHALET.

M le Maire demande au Conseil de valider l'esquisse des travaux en vue du lancement du marché.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Centre Bourg : Demande subvention au titre de l'amende de police**

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre de l'amende de police pour les travaux d'aménagement du centre bourg des rues : du Général LECLERC, Godard FAULTIER, Octave HAMELIN, une partie de la rue du CHAMP DE FOIRE et de la rue du MARCHÉ.

**Mme MENANT** : « Que signifie amende de police ?

**M le Maire** : Une partie de l'argent des procès-verbaux vont dans une cagnotte départementale gérée par le département. Cet argent a pour vocation d'améliorer la sécurité du réseau. La dernière fois que nous avons obtenu un financement c'était pour l'aménagement sécuritaire de la route de Montreuil sur Maine. Nous avons eu 17 500 € d'amende de police.

**M CHALET** : C'est plafonné à 25 ou 30 000 €. Nous devons déposer la demande de subvention avant le 15 février 2015, la commission permanente du Conseil général décidera en avril et nous aurons la réponse en mai.

**M ROUSSEAU** : Nous avons touché une telle subvention pour l'aménagement du rond-point au collège du Val d'Oudon.

**M CHALET** : En extension de cette délibération, pour information, le département va réaliser des travaux route de Château-Gontier, du camping à la Barillerie. L'année prochaine ils reprendront de la Barillerie à la route nationale. »

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Assainissement :**

**Mise en séparatif du réseau unitaire des rues Godard FAULTIER, Octave HAMELIN et une partie de la rue du CHAMP DE FOIRE**

- **Autorisation de signature** : M le Maire demande au Conseil, compte tenu du rétro planning, et après avis de Commission MAPA (*marché à procédure adaptée*), de lui donner l'autorisation de choisir et de signer le contrat de maître d'œuvre pour les travaux de mise en séparatif des réseaux unitaires.

**M CHALET** : « Un rétro planning a été conçu pour que les travaux puissent être programmés en mai, juin et juillet.

*Adoption à l'unanimité.*

- **Demande de subvention** : M le Maire informe le Conseil qu'avant de réaliser les travaux de la rue du Général LECLERC et des rues adjacentes, il est nécessaire de mettre en séparatif les rues Godard FAULTIER, Octave HAMELIN et une partie de la rue du CHAMP DE FOIRE. Dans ce cadre, M le Maire sollicite l'accord du Conseil pour déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour ces rues.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **DETR Rénovation urbaine phase 1**

L'objet de la demande de DETR a été modifié à la suite de la rencontre de M le Maire avec M le Sous-préfet de Segré. En effet, l'orientation à donner doit se faire sur la rénovation urbaine phase 1.

M le Maire rappelle au Conseil qu'en 2014, la commune avait candidaté sur le dossier d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la revitalisation des centres bourgs.

Malgré le fait que le dossier n'ait pas été retenu, M le Maire souhaite continuer à poursuivre les différents axes de revitalisation qui étaient inscrits dans le dossier et dont une partie avait fait l'objet d'un dossier DETR en 2014.

M le Maire souhaite déposer un nouveau dossier DETR concernant la rénovation urbaine phase 1 qui consiste en la définition d'un projet de ré urbanisation du site de l'EHPAD en parallèle des travaux de démolition des constructions devenues inutiles. Ce projet devant

répondre à l'évolution du tissu urbain de la commune du Lion d'Angers, consolider le commerce local et permettre l'extension des voies douces.

Aussi, M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer un dossier DETR en 2015 concernant la rénovation urbaine phase 1 qui entre dans le cadre des opérations prioritaires dans son point 1 « soutien aux espaces mutualisés de service public, aux commerces et à la revitalisation des centres bourgs » (note NOR INTB1501963N).

*Vote : 1 abstention et 25 voix pour.*

*Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 18 février à 20h.*

## **⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Marie-Claude HAMARD*

### **Commission Logement des 15 janvier et 2 février 2015 :**

**Attribution** de 11 logements : 1 T1bis – 3 T2 – 4 T3 – 3 T4.

**Mme HAMARD** ajoute : « Concernant l'inauguration des Sources, la plupart des locataires ont emménagé ce week-end, cela va continuer demain principalement des personnes qui sont actuellement rue Alphonse Cochard, pour s'étaler jusqu'à fin février. Dans l'ensemble, nous avons des échos positifs au niveau des logements, perçus comme étant bien conçus ».

*Prochaine commission CCAS : le 4 février à 19h15.*

## **⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Sylvie RABIN*

### **Compte rendu du 29 janvier 2015 :**

**Point Jumelage** : souhait de remettre en place un jumelage jeunes. Déplacement en Angleterre mi-avril et venue des Allemands du 26 au 30 août avec une équipe de 20 handballeuses. Le comité de jumelage fête cette année les 30 ans de jumelage avec l'Angleterre / **Étincelles d'Orient** : cette association est devenue Lionnaise depuis début 2015 et occupe la salle Nathalie RIFFLARD tous les samedis matin pour de la danse orientale / **Budget 2015** : étude des demandes de subventions des associations / **Questions diverses** : la commission a été sollicitée par certaines associations pour mettre en place un agenda de la vie associative. L'objectif est double : communiquer les événements entre les associations et éviter des doublons sur les animations et assemblées générales. En attendant qu'il soit opérationnel sur le site Internet, il sera envoyé sous la forme d'un fichier Excel aux associations 1 fois par mois, à compter de ce mois / **Le Forum des associations** aura lieu le samedi 5 septembre 2015 de 9h30 à 13h.

*Prochaine commission Vie Associative : le 9 février à 20h.*

## **⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Joël PARE*

### **Compte rendu du 19 janvier 2015 :**

**Eglise** : les travaux avec la nacelle « araignée » sont terminés – Aucun risque imminent ou futur n'a été identifié sur les voûtes – Les joints fragiles ont été refaits à neuf entre les pierres – Le diagnostic APAVE pour la tribune a été réalisé le 14 janvier.

**Mme MELLIER** : « Le rapport APAVE dit que la tribune peut supporter du public mais pour autant, l'escalier ne permet pas l'accès du public. Ce n'est pas une question de solidité mais une question d'accès. Sont donc autorisés à monter à la tribune, l'organiste et un

*accompagnateur. Un arrêté va être pris dans ce sens. Nous verrons pour renforcer la rambarde et l'éclairage de l'escalier pour la sécurité de ces deux personnes. »*

*/ **Lion 2000** : quid du matériel stocké ? / **Dossier divers** : **Formation incendie** pour le personnel de la mairie - la DAC a été retenue pour réaliser une formation théorique et pratique de 12 bénéficiaires sur une journée.*

*Prochaine commission Patrimoine : le 16 février à 18h30.*

## **⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Isabelle VIGNERON*

Compte rendu du 28 janvier 2015 :

**Journal du Lion** : divers sujets ont été abordés pour le journal de mars-avril - le dossier central portera sur les services de secours (pompiers...) - un article fera appel aux bénévoles pour la bibliothèque Hervé Bazin - différentes idées pour le prochain numéro (dossier état civil...) - préparation de la fête de la musique : appel aux groupes - inscription au concours des maisons fleuries - inscriptions scolaires / **Renouvellement marché du journal du Lion** : réflexion en cours sur la rédaction du cahier des charges pour nouvel appel d'offre / **Manifestations à venir** : la fête de la musique aura lieu le vendredi 26 juin 2015 - le feu d'artifice sera de même niveau que l'année 2014 / **TOBESPORT** : la commission émet le souhait que le partenariat puisse être reconduit, la manifestation aura lieu le samedi 29 août 2015 / **Refonte du site Internet** - plusieurs pistes sont envisagées : la commission envisage un site territorial intracommunautaire, il y a 3 possibilités qui s'offrent : soit un site unique, soit un site portail qui passera par le site de la Communauté de Communes et qui sera diffusé dans les différentes communes, soit un site spécifique à chaque commune et à la Communauté de Communes dans le même esprit, même masque.

**M MUHAMMAD** ajoute : *« Ce travail concernant le site Internet va nous occuper un bon moment. Nous vous en ferons la relation. Un travail sera réalisé avec la Communauté de Communes. C'est avec plaisir que tous les membres de la commission « Communication » vous offrent le guide de l'élu en même temps que la pochette munie du logo de la ville du Lion d'Angers. Ce guide de l'élu est un travail qui nous a pris environ neuf mois. Je voudrais remercier spécialement notre collègue Michel GUILLOIS qui est à l'origine de la maquette et tous les lecteurs très attentifs. C'est une découverte ou redécouverte pour certains, des compétences des communes, une présentation des agents avec un trombinoscope et plein d'autres surprises que je vous laisse découvrir. Merci à tous pour ce travail. »*

*Prochaine commission Communication : le 25 février à 20h30.*

## **⇒ Information au Conseil sur les décisions prises par M le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

**→ Devis d'investissement Inférieurs à 5 000 € HT**

### **Commission Finances :**

➤ Acquisition postes informatiques pour l'école maternelle Edmond GIRARD 2 412 € HT (ordinateur fixe + ordinateur portable + logiciel + accès wifi + installation + assistance et extension de garantie). Société A2POINTS.

➤ Acquisitions photocopieurs pour l'école (primaire et maternelle) Edmond GIRARD pour 3 830 € HT société DBR.



**Commission Patrimoine :**

- **Extension du Groupe Scolaire Edmond GIRARD :** Mission de sécurité et de prévention de la santé (SPS) pour 1 720 € HT - Société AAMOCs.
- **Salle des Tilleuls :** Ballast pour 2 000 € HT société DBE.

**⇒ INFORMATIONS DIVERSES**

Clôture de la séance à 22h20.

**M le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.**  
**Prochain Conseil Municipal : le lundi 2 mars 2015 à 20h30.**

**Le Maire,**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne Glemot', written over a blue circular official stamp of the Mayor of Lion-d'Angers.

**Étienne GLÉMOT**

**Secrétaire de Séance,**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nicole Mellier', written over a blue circular official stamp of the Secretary of the Session.

**Nicole MELLIER**

### **SÉANCE DU 2 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-quatre février deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

#### **Etaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARE, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MME Isabelle PRAT, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Sylvie RABIN, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

#### **Étaient excusés :**

Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.  
M Alain VERRECCHIA, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Claude HAMARD.

Nombre de Conseillers en exercice .....	26
Nombre de Conseillers présents .....	24
Nombre de suffrages exprimés.....	26
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

#### **2015-03-01/ Prêt en devises CHF**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer un avenant pour basculer en euros, le prêt contracté en franc Suisse en 2005, auprès du Crédit Mutuel. L'opération se fait au taux de change de 1.0685 avec un basculement du taux révisable du Libor 3 mois à l'Euribor 3 mois (dont le taux est de 0.048 à ce jour auquel il faut rajouter 0.30 de marge). Le capital restant dû est de 576 530 €.

#### **2015-03-02/ Approbation de la liste des Marchés Publics conclus en 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a acté à l'unanimité, le tableau des marchés publics conclus en 2014 (*tableau affiché*), conformément à l'article 133 du code des marchés publics, en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011.

#### **2015-03-03 / Communauté de Communes – Modification des attributions de compensation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le transfert des charges inhérent à l'intégration de voiries communales dans les statuts de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers (CCRLA) adopté le 11 décembre 2014.

*Les éléments sont consultables en Mairie.*

**2015-03-04/ Communauté de Communes – Approbation du rapport 2014 de la CLETC (Commission Locale d’Evaluation des Transferts de Charges)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l’unanimité, le rapport de la Commission Locale d’évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

*Les documents sont consultables en mairie.*

**2015-03-05/ Assistance à maîtrise d’ouvrage pour renégociation des contrats d’assurance**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l’unanimité, l’autorisation à Monsieur le Maire de confier la mission d’assistance à la renégociation des assurances communales (*assurances aux biens, responsabilité civile, protection juridique de la commune, protection fonctionnelle des élus et agents, des véhicules moteurs, auto des collaborateurs et risques statutaires*) au Cabinet AC Consultant pour la somme de 1 870 € HT.

**2015-03-06/ Piscine : dates d’ouverture saison 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l’unanimité, d’ouvrir la piscine municipale du lundi 29 juin au dimanche 30 août 2015.

Sachant que la première semaine, du 29 juin au 3 juillet, sera réservée aux scolaires avec une fermeture hebdomadaire le mercredi.

Pour le reste de la saison, la fermeture hebdomadaire sera le jeudi.

**2015-03-07/ Personnel – Piscine – création de deux contrats à durée déterminée**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l’unanimité, la création de deux contrats à durée déterminée pour la piscine communale qui ouvrira du 29 juin au 03 juillet 2015 pour les scolaires et du 04 juillet au 30 août 2015 pour la saison estivale.

- Création d’un poste d’éducateur territorial d’APS principal de 2<sup>ème</sup> classe du 29 juin 2015 au 30 août 2015. Sa rémunération se fera sur l’indice brut 518 et l’indice majoré 445. Le maître-nageur sera libre de dispenser des cours dont il aura l’entière responsabilité tant administrative que financière et en assurera la gestion.
- Création d’un poste de surveillant de baignade du 4 juillet au 30 août 2015 sur le grade d’éducateur territorial. Sa rémunération se fera sur l’indice brut 418 et indice majoré 371.

**2015-03-08/ Modification simplifiée du PLU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l’unanimité, la modification simplifiée du PLU N°1 (*concernant une erreur matérielle d’inscription d’une parcelle*).

**2015-03-09/ Démolition du LION 2000**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l’unanimité, l’autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché avec la société DURAND, d’un montant de 54 791.50 € HT, concernant la démolition du LION 2000,

**2015-03-10/ Extension du Groupe Scolaire Edmond GIRARD : signature marché**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l’unanimité, l’autorisation à Monsieur le Maire, de signer le marché et tous les documents nécessaires concernant l’extension du Groupe Scolaire Edmond GIRARD, conformément à la proposition de la commission MAPA:

LOTS :		ENTREPRISE RETENUES :		MONTANT HT :
1	MACONNERIE VRD	CTA	VERN D’ANJOU	37 057,21 €
2	CHARPENTE BOIS BARDAGE	SARL MELLIER	THORIGNE D’ANJOU	30 625,13 €
3	COUVERTURE ZINC	SAS FRESNEAU	FONTAINE MILON	12 489,45 €
4	ETANCHEITE	SAS LEVEQUE	TRELAZE	4 735,98 €
5	MENUISERIES EXTERIEURES	SARL ATELIER MICHEL	LE LION D’ANGERS	26 633,09 €
6	MENUISERIES BOIS	SAS ROUSSEAU	LE PLESSIS MACE	14 792,33 €

7	PLATRIERIE CLOISONS SECHES	SARL BOURRIGAULT	JUIGNE SUR LOIRE	8 283,79 €
8	CARRELAGE	SARL GUILLOT CARRELAGE	CORNE	5 167,25 €
9	PLAFONDS SUSPENDUS	SARL TREMELO	CHALONNES SUR LOIRE	4 069,21 €
10	PEINTURE SOLS COLLES	FREMY PEINTURE	THORIGNE D'ANJOU	10 207,96 €
11	ELECTRICITE	SARL EIB	ECOULANT	11 321,73 €
12	PLOMBERIE	SARL ODENERGIE	ST GEORGES SUR LOIRE	5 116,34 €
13	CHAUFFAGE VENTILATION	ATCS SARL	TRELAZE	11 971,79 €
<b>TOTAL</b>				<b>182 471,26 €</b>

**2015-03-11/ Complexe Saint-Exupéry : règlement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le règlement du Complexe St-Exupéry.

*Le règlement sera affiché à l'extérieur du complexe et est disponible en mairie.*

**2015-03-12/ Bâtiment Saint-Exupéry : règlement intérieur (3 salles : Georges Brassens – Denise Pochet – Jacques Brel)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le règlement intérieur du bâtiment Saint-Exupéry.

*Le règlement intérieur sera affiché à l'intérieur du bâtiment principal et est disponible en mairie.*

**2015-03-13/ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

**Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

**Commission Voirie :**

- Acquisition de bornes pour l'avenue des Tilleuls : société SMVD pour un montant de 1 732.31 € HT lot de 10 unités.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Fait au Lion d'Angers, le 03/03/2015  
Le Maire,  
Étienne GLÉMOT

Procès-verbal complet disponible en Mairie  
à compter du 18/03/2015.



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MARS 2015**  
**PRO C È S - V E R B A L**

**Étaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MME Isabelle PRAT, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Sylvie RABIN, Émeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.  
M Alain VERRECCHIA, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Claude HAMARD.

**Ouverture de la séance à 20h30.**

**> Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.**

M le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

**M SAULOUP :** « Concernant le point de la commission urbanisme sur la ZAC Jules Verne – création de parking, je souhaiterais avoir une précision sur ton commentaire : « Nous pouvons demander à la SODEMEL de faire une étude de collectif social pour ce dossier », cela veut dire qu'il y a des demandes de logements sociaux et que nous devons en refaire par rapport au projet initial ?

**M le Maire :** Nous en avons 139 dont une grande majorité issues de notre bassin local, plus que lorsque nous avons lancé les Sources.

**M SAULOUP :** Nous avons peut-être des logements sociaux qui ne correspondent pas à la demande et qui ne sont pas adaptés aux besoins ? Ne va-t-on pas dépasser le plafond ?

**Mme HAMARD :** Aujourd'hui, nous sommes à 17%.

**M le Maire :** Cela peut changer dès demain. Le plafond des logements sociaux est de 25 % en France. Toutes les communes de plus de 3 500 habitants sont concernées par ce seuil, à l'exception de celles qui ne sont pas à côté d'une ville de plus de 10 000 habitants. Nous avons la chance de ne pas être à côté d'une ville de 10 000 habitants, imaginez que Segré fasse une commune nouvelle comme ils en parlent sur leur périmètre, le lendemain matin nous aurions l'obligation et là nous paierions la pénalité.

**M CHALET :** Aucune décision n'a été prise sur ce dossier.

**M le Maire :** Oui, nous avons dit que nous lançons l'étude. »

*Adoption à l'unanimité.*

**> Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

M le Maire informe le Conseil : « Ce soir c'est la dernière fois que nous faisons l'adoption de l'ordre du jour de la séance, puisque normalement les adoptions on ne les fait que lorsqu'il y a des ajouts ou modifications. »

*Adoption à l'unanimité.*

**> Agenda du Maire :**

M le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

**> Compte rendu du Conseil Communautaire du 26 février 2015 :**

M MUHAMMAD, 1<sup>er</sup> Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

## **⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ECOLE – REFORME**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

### **→ Commission « FINANCES » du 20 février 2015 :**

#### **▪ Prêt en devises CHF :**

Par délibération en date du 12 décembre 2005, la commune a contracté un prêt auprès du Crédit Mutuel en franc Suisse pour le financement des investissements de l'année.

Dans le cadre des dernières évolutions du franc Suisse, la banque a proposé à la commune un basculement en euro dans des conditions acceptables. Aussi conformément à ses délégations de compétences, M le Maire informe le Conseil que consécutivement à sa rencontre avec le chargé d'affaires du Crédit Mutuel, il a donné son accord pour une proposition d'opération d'achat à terme du crédit à 1.0685 (taux de change) avec un basculement du taux révisable sur le Libor 3 mois à l'Euribor 3 mois (dont le taux est de 0.048 à ce jour auquel il faut rajouter 0.30 de marge).

Il reste à rembourser, avec un taux de change de 1.0685, un capital de 576 530 €. M le Maire demande au Conseil de conforter sa décision par une délibération actant l'autorisation de signature de l'avenant à venir.

*Adoption à l'unanimité.*

#### **▪ Approbation de la liste des marchés publics conclus en 2014 :**

Conformément à l'Article 133 du code des marchés publics, M le Maire présente au Conseil, la liste des marchés conclus en 2014, en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011 (*tableau affiché à l'extérieur de la mairie*).

*Adoption à l'unanimité.*

#### **▪ Approbation du rapport de la CLETC – Modification des attributions de compensation en découlant :**

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté de Communes, qui définit le transfert des charges inhérent à l'intégration des voiries communales dans les statuts de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers (CCRLA) adopté le 11 décembre 2014, M le Maire demande au Conseil d'approuver le rapport qui définit une attribution de compensation en faveur de la ville de 351 849.38 € pour l'année 2015 (*les documents sont consultables en mairie*).

*Adoption à l'unanimité.*

#### **▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour renégociation des contrats d'assurance :**

M le Maire informe le Conseil que les contrats d'assurance de la commune arrivent à échéance le 31/12/2015. Aussi, il est nécessaire de relancer une procédure d'appel à concurrence. En 2010, la commune avait fait appel à la société AC Consultant afin de mener cette procédure. Elle concernait : les assurances aux biens, responsabilité civile, protection juridique de la commune, protection fonctionnelle des élus et agents, des véhicules moteurs, véhicules personnels des collaborateurs et risques statutaires. Cette procédure avait permis à la commune d'obtenir un gain substantiel sur ses primes d'assurance.

Aussi M le Maire propose au Conseil de confier la mission d'assistance à la renégociation des assurances au Cabinet AC Consultant pour la somme de 1 870 € HT.

**M LEQUEUX :** « Cela représente quel budget ?

**M le Maire :** Tout compris 28 000 €.

**Mme MENANT :** Cela se renégocie en décembre pour le 1<sup>er</sup> janvier ?

**M ROUSSEAU :** Oui à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

**M PISCIONE :** Le prix a baissé en changeant d'assureur ou en négociant avec le même assureur ?

**M le Maire :** C'est un appel d'offre, il y avait 6 lots, certains ont été reconduits avec les mêmes assureurs.»

*Adoption à l'unanimité.*

### **→ Commission « DU PERSONNEL » du 20 février 2015 :**

#### **▪ Piscine – dates d'ouverture saison 2015 :**

M le Maire propose pour l'année 2015 d'ouvrir la piscine municipale du lundi 29 juin au dimanche 30 août 2015. Sachant que la première semaine, du 29 juin au 3 juillet, est réservée aux scolaires avec une fermeture hebdomadaire le mercredi. Pour le reste de la saison, la fermeture hebdomadaire sera le jeudi.

**Mme MENANT :** « Quelle a été la fréquentation en 2014 sur la semaine réservée aux scolaires ? »

**M ROUSSEAU :** *Il y a eu des collèges privés mais pas le collège public car les élèves étaient en examen. Des primaires et quelques communes ont utilisé la piscine pendant les créneaux disponibles : Montreuil, Sceaux. S'il fait beau, cela permet de finir l'année. Les horaires d'ouverture sont adaptés aux scolaires. »*

*Adoption à l'unanimité.*

#### **▪ Personnel - Piscine : création de deux contrats à durée déterminée :**

M le Maire propose au Conseil de créer deux contrats à durée déterminée pour la piscine communale qui ouvre du 29 juin au 03 juillet 2015 pour les scolaires et du 04 juillet au 30 août 2015 pour la saison estivale.

- Création d'un poste d'éducateur territorial d'APS principal de 2<sup>ème</sup> classe du 29 juin 2015 au 30 août 2015. Sa rémunération se fera sur l'indice brut 518 et l'indice majoré 445. Le maître-nageur sera libre de dispenser des cours dont il aura l'entière responsabilité tant administrative que financière et en assurera la gestion.
- Création d'un poste de surveillant de baignade du 4 juillet au 30 août 2015 sur le grade d'éducateur territorial. Sa rémunération se fera sur l'indice brut 418 et indice majoré 371.

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

**M PISCIONE :** *Quelles sont les pertes financières ? Sont-elles stables ?*

**M ROUSSEAU :** *40 à 45 000 € de déficit. Depuis que nous n'ouvrons plus au mois de juin, cela nous coûte moins cher d'envoyer les enfants à la piscine de Segré, car en ouvrant en juin il faut payer le maître-nageur et le coût des personnels : intervention des agents communaux. »*

*Adoption à l'unanimité.*

**M ROUSSEAU** apporte quelques informations :

- « Le contrat de l'agent d'accueil a été reconduit conformément à la décharge totale d'activités de service d'un agent, pour fonction au sein d'un syndicat, soit du 15/02/2015 au 14/02/2018.
- Le contrat d'un agent des services techniques (espaces verts) a été reconduit, conformément à la mise en disponibilité d'un agent, du 01/04/2015 au 30/04/2016. Pour cet agent, ce sera la dernière demande de renouvellement de sa mise en disponibilité. Sa reprise est prévue au 01/05/2016.
- Un stagiaire va venir en Mairie dans le service comptable, du 30 mars au 28 mai 2015, dans le cadre de son DUT2 gestion des entreprises et des administrations option comptable et financière. Il aura pour missions de mettre en place la comptabilité analytique, les nomenclatures des services et développer quelques fichiers en informatique. »

*Prochaines commissions le 20 mars : Administration à 14h30, Personnel à 16h.*

### **⇒ COMMISSION URBANISME**

*» Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX*

#### **Compte rendu du 18 février 2015 :**

**↳ Analyse des documents d'urbanisme :**

- 2 Permis de Construire
- 9 Déclarations Préalables
- 6 Certificats d'Urbanisme
- 3 droits de préemption.

**Remaniement du cadastre** : quelques petites surfaces n'ont pas été intégrées dans le lotissement côté Impasse Joachim du Bellay, elles sont restées dans le domaine public – attendre pour traiter l'ensemble des cas identiques de façon uniforme (prévoir arpentage) – divers problèmes de numérotation : proposition du cadastre à étudier / **Diagnostic accessibilité pour les établissements communaux recevant du public** : groupement de commande par la Communauté de Communes : avis favorable de la commission / **Ferme de DURVAL** : signature le 26 mars avec les Consorts PLACAIS.

▪ **Approbation de la modification simplifiée du PLU :**

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération n° 2015-01-11 en date du 5 janvier 2015, la Commune a lancé une modification simplifiée du PLU N°1 conformément aux articles L 123-13-1 et L 123-13-3 du code de l'urbanisme.

Toutes les démarches ont été réalisées, notification aux personnes publiques, mise à disposition du public, et mesures de publicités. Aussi, M le Maire demande au Conseil d'approuver la modification simplifiée du PLU N°1 (concernant une erreur matérielle d'inscription d'une parcelle située à tort dans la zone UE, dans la zone UB).

*Adoption à l'unanimité.*

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 18 février 2015 :

**Rue du Général Leclerc** : réunion le 17 février avec FORMA 6 pour aller voir dans d'autres communes des matériaux utilisés – attendre d'autres propositions pour bénéficier d'un plus large choix / **Rue des Sources** : fin des travaux le 19 février, pose d'un stop avenue Auguste PERRIER, pose de pancartes : zone 20 km/h dans les deux sens – retour très positif des riverains – reste les plantations à réaliser par les agents communaux / **Budget investissement** – réflexion sur la situation des véhicules (tondeuse, master, B80...) / **Devis divers / Questions diverses** : **rue du Pré des Roches** : des habitants demandent de couper les bouleaux qui salissent et gênent – **route de Château-Gontier** (avant la crêperie) : un riverain se plaint des véhicules qui stationnent devant chez lui – la commune propose de disposer quelques plots en granit en stock aux services techniques – **Groupe Scolaire Edmond Glard** : des arbres fruitiers ont été coupés car ils attiraient les guêpes, frelons et aussi en vue des travaux de l'extension / **Rue Alphonse COCHARD** : les travaux de rénovation des bâtiments Maine & Loire HABITAT, en vue d'une affectation au foyer jeunes travailleurs, débuteront le 23 mars.

▪ **Démolition LION 2000 :**

M le Maire informe le Conseil que la Commission MAPA réunie le 20 février dernier a choisi la société DURAND pour la démolition du LION 2000 pour un montant de 54 791.50 € HT.

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le marché inhérent au dossier.

*Adoption à l'unanimité.*

**Pour information :**

**Assainissement : mise en séparatif du réseau unitaire des rues Godard FAULTIER, Octave HAMELIN et une partie de la rue du CHAMP DE FOIRE**

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 2 février dernier, le Conseil l'a autorisé à choisir la maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en séparatif du réseau unitaire des rues Godard FAULTIER, Octave HAMELIN et une partie de la rue du CHAMP DE FOIRE. La commission MAPA (marché à procédure adaptée) réunie le 20 février a choisi la



société IRH avec un coût financier de 4.05 % du montant des travaux avec un forfait de 7 290 € HT pour une base de 180 000 € de travaux.

*Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 17 mars à 20h.*

## **⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Christina MENANT*

Compte rendu du 4 février 2015 :

**Débat d'orientation budgétaire** : priorité sera donnée aux familles monoparentales et travailleurs en situation de précarité – proposition d'organisation de réunions d'information à thème liées à la consommation et aux travailleurs pauvres / **Dossiers sociaux** : 3 demandes d'aide financière – 7 dossiers d'aides aux vacances – 3 aides à l'adhésion sportive – 3 dossiers familiaux d'aide sociale – 5 dossiers ADAPA – 1 dossier prestation compensation du handicap / **Le repas des aînés** aura lieu le 28 octobre 2015 / **Présentation bilan social 2014 / Nombre de demandeurs d'emploi** : 258 (soit 125 hommes et 133 femmes).

**Commission Logement du 2 mars 2015 :**

**Attribution** de : 1 T1bis – 2 T2 – 2 T3 – 1 T4.

*Prochaine commission CCAS : le 24 mars à 19h15.*

## **⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Anne-Sophie BARTHE*

Compte rendu du 9 février 2015 :

**Budget 2015** : étude des demandes de subventions adressées par les associations / **Agenda des manifestations associatives** : réalisation du planning des animations organisées par les associations – ce planning leur sera envoyé chaque mois – objectifs : informer l'ensemble des associations sur les manifestations organisées, montrer le dynamisme des bénévoles, créer des synergies entre elles et éviter (*dans la mesure du possible*) que plusieurs assemblées générales ne se tiennent le même jour ou en même temps que des activités organisées par la ville.

*Prochaine commission Vie Associative : le 12 mars à 20h.*

## **⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Emeline STEINIRGER*

Compte rendu du 16 février 2015 :

**Visite des bâtiments communaux** : Lion 2000 et logement près de la mairie – les archives vont être transférées dans ce logement au rez-de-chaussée – un accès direct depuis la mairie sera à créer – un inventaire des objets et matériels se trouvant au Lion 2000 va être faite par Jean-Paul LEQUEUX et Hugues SAULOUP pour voir ce qui peut être vendu, donné ou jeté / **Complexe St-Exupéry** : revoir éclairage / **Consommation EDF** : un point a été donné à la commission pour 3 bâtiments : espace Emile JOULAIN, Groupe Scolaire Edmond GIRARD et salle de la Mare aux Coqs : les consommations sont maîtrisées / **Eglise** – travaux : la tranche conditionnelle 1 se termine. La prochaine tranche conditionnelle 2 va suivre et devrait débiter vers la mi-mars. Cette tranche affectera l'utilisation des sacristies. La durée de cette tranche est prévue pour environ 8 mois /

**Budget 2015** : après avoir vu les différents points travaux à prévoir pour 2015, un aperçu des chiffrages de ces travaux a été donné à la commission.

▪ **Extension du Groupe Scolaire Edmond GIRARD – signature marché**

M le Maire informe le Conseil que la commission MAPA s'est réunie une première fois le 20 février pour l'ouverture des plis (93 au total) et le 27 février, pour l'analyse des offres.

LOTS :		ENTREPRISE RETENUES :		MONTANT HT :
1	MACONNERIE VRD	CTA	VERN D'ANJOU	37 057,21 €
2	CHARPENTE BOIS BARDAGE	SARL MELLIER	THORIGNE D'ANJOU	30 625,13 €
3	COUVERTURE ZINC	SAS FRESNEAU	FONTAINE MILON	12 489,45 €
4	ETANCHEITE	SAS LEVEQUE	TRELAZE	4 735,98 €
5	MENUISERIES EXTERIEURES	SARL ATELIER MICHEL	LE LION D'ANGERS	26 633,09 €
6	MENUISERIES BOIS	SAS ROUSSEAU	LE PLESSIS MACE	14 792,33 €
7	PLATRIERIE CLOISONS SECHES	SARL BOURRIGAULT	JUIGNE SUR LOIRE	8 283,79 €
8	CARRELAGE	SARL GUILLOT CARRELAGE	CORNE	5 167,25 €
9	PLAFONDS SUSPENDUS	SARL TREMELO	CHALONNES SUR LOIRE	4 069,21 €
10	PEINTURE SOLS COLLES	FREMY PEINTURE	THORIGNE D'ANJOU	10 207,96 €
11	ELECTRICITE	SARL EIB	ECOULANT	11 321,73 €
12	PLOMBERIE	SARL ODENERGIE	ST GEORGES SUR LOIRE	5 116,34 €
13	CHAUFFAGE VENTILATION	ATCS SARL	TRELAZE	11 971,79 €
<b>TOTAL</b>				<b>182 471,26 €</b>

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le marché inhérent à l'extension du groupe scolaire Edmond GIRARD et tous les documents s'y afférents.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Complexe St-Exupéry : règlement**

M le Maire demande au Conseil d'approuver le règlement du complexe St-Exupéry.

*Le règlement sera affiché à l'extérieur du complexe.*

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Bâtiment principal St-Exupéry (regroupant 3 salles : Georges BRASSENS, Denise POCHE et Jacques BREL) : règlement intérieur**

M le Maire demande au Conseil d'approuver le règlement intérieur concernant le bâtiment principal St-Exupéry.

*Le règlement sera affiché à l'intérieur du bâtiment.*

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaine commission Patrimoine : le 19 mars à 18h30.*

## **⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Arnaud DAVID*

Compte rendu du 25 février 2015 :

**Journal du Lion de mars-avril** : distribution les 5 et 6 mars – le dossier central de mai-juin portera sur le budget – **Renouvellement du marché public du journal** : réflexion sur la taille de l'édition, la forme du journal, photo, lisibilité, place aux associations qui ne sollicitent pas beaucoup le journal, dernière page... / **Fête de la musique 2015** : choix de l'orchestre « Apogée » / **Budget prévisionnel 2015** / **Projet web intercommunal** : un site commun pour les 14 communes.

*Prochaine commission Communication : le 26 mars à 20h30.*

## **⇒ Information au Conseil sur les décisions prises par M le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

**→ Devs d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

### **Commission Voirie :**

➤ Acquisition de bornes pour l'avenue des Tilleuls : société SMVD pour un montant de 1 732.31 € HT lot de 10 unités.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « Investissement ».

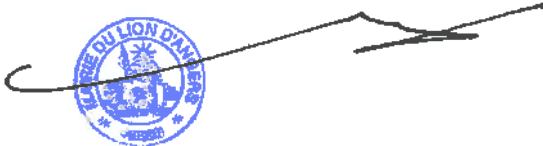
## **⇒ INFORMATIONS DIVERSES**

M le Maire informe le Conseil sur les « communes nouvelles ».  
*(Présentation jointe en annexe)*

Clôture de la séance à 22h50.

M le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.  
Prochain Conseil Municipal : le lundi 30 mars 2015 à 20h30.

**Le Maire,**



**Étienne GLÉMOT**

**Secrétaire de Séance,**



**Marie-Claude HAMARD**

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2015**

**SÉANCE DU 30 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-quatre mars deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

**Étaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARE, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MME Isabelle PRAT, M Hugues SAULOUP, MMES Sylvie RABIN, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.  
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.  
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul ROUSSEAU.  
M Alain VERRECCHIA, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.

**Secrétaire de séance :** M Daniel CHALET.

Nombre de Conseillers en exercice .....	26
Nombre de Conseillers présents .....	22
Nombre de suffrages exprimés.....	26
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

**Approbation des comptes de gestion de la Trésorerie pour tous les budgets (CG Communal, assainissement, lotissements, caisse des écoles) :**

Le Conseil Municipal a acté à l'unanimité les comptes de gestion de la trésorerie qui présentent des comptes identiques aux comptes administratifs de la Commune.

**Vote du Compte administratif 2014 du Budget communal**

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget général de la commune qui se présente comme suit :

**Section de FONCTIONNEMENT :**

*Dépenses :*

Prévu : 3 764 217.53 €  
Réalisé : 3 597 622.03 €

*Recettes :*

Prévu : 3 764 217.53 €  
Réalisé : 4 900 020.11 €  
Résultat reporté année n-1 : 87 312.93 €

**Section d'INVESTISSEMENT :**

*Dépenses :*

Prévu : 4 865 900.85 €  
Réalisé : 2 459 549.79 €  
Reste à réaliser : 564 247.46 €

*Recettes :*

Prévu : 4 865 900.85 €  
Réalisé : 2 920 116.65 €  
Résultat reporté année n-1 : 167 879.88 €  
Reste à réaliser : 270 447.54 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Section de Fonctionnement :	1 389 711.01 €
Résultat à affecter :	1 389 711.01 €
Section d'Investissement :	628 446.74 €
Reste à réaliser :	- 293 799.92 €
<b>Résultat global cumulé :</b>	<b>1 724 357.83 €</b>

**Vote du Compte Administratif 2014 du Budget Assainissement**

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget assainissement de la commune qui se présente comme suit :

**Section de FONCTIONNEMENT :***Dépenses :*

Prévu :	325 478.92 €
Réalisé :	184 916.61 €

*Recettes :*

Prévu :	325 478.92 €
Réalisé :	212 004.80 €

Résultat reporté année n-1 : 126 797.92 €

**Section d'INVESTISSEMENT :***Dépenses :*

Prévu :	706 422.61 €
Réalisé :	268 459.25 €

*Recettes :*

Prévu :	706 422.61 €
Réalisé :	219 182.27 €

Résultat reporté année n-1 : 328 373.30 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Section de Fonctionnement :	153 886.11 €
Résultat à affecter :	153 886.11 €
Section d'Investissement	279 096.32 €
<b>Résultat global cumulé :</b>	<b>432 982.43 €</b>

**Vote du Compte administratif 2014 du budget du lotissement Michel Richard**

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le compte administratif du lotissement Michel Richard qui se présente comme suit :

**Section de FONCTIONNEMENT :***Dépenses :*

Prévu :	51 240.99 €
Réalisé :	51 240.99 €

*Recettes :*

Prévu :	51 240.99 €
Réalisé :	0 €

Résultat reporté année n-1 : 51 240.99 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Section de Fonctionnement : 0 €

**Affectation des résultats du budget général communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'affectation du résultat 2014 de 1 389 711.01 € comme suit : 1 000 000 € en section d'investissement et 389 711.01 € en report sur la section de fonctionnement.

**Affectation des résultats du budget d'assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à l'unanimité, l'affectation du résultat 2014 de 153 886.11 € en report sur la section de fonctionnement.

**Vote des taux d'imposition 2015**

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, les taux d'imposition suivants pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation 12.92 %
- Taxe foncière sur le bâti 20.35 %
- Taxe foncière sur le non bâti 35.45 %

### **Vote des subventions communales (associations, CCAS, écoles publiques et privées)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le tableau des subventions allouées pour l'année 2015 (*tableaux affichés*).

### **Vote des amortissements (immobilisations et subventions) et des provisions 2015 (budget communal et budget Assainissement)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité les amortissements et les provisions pour l'année 2015 qui sont inscrits dans les budgets prévisionnels en opérations d'ordre budgétaire.

### **Vote des budgets primitifs 2015 :**

- **Budget général** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, le budget général qui se présente comme suit :  
Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 3 394 975.01 €  
Investissement : équilibré en dépenses et en recettes à 4 933 346.95 €
- **Budget assainissement** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le budget général qui se présente comme suit :  
Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 386 533.11 €  
Investissement : équilibré en dépenses et en recettes à 695 349.15 €

### **Personnel – Services Techniques – Création d'un poste de saisonnier pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2015 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la création d'un contrat de saisonnier, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2015 afin de venir en renfort de l'équipe technique sur une période dense en activité. Création saisonnière identique aux années précédentes.

### **Personnel – Services Techniques – Création d'un poste d'agent technique en contrat avenir :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la création d'un contrat avenir pour les services techniques (unité espaces verts). C'est un contrat à durée déterminée de 3 ans. L'aide est de 75 % du SMIC sur 35 heures.

### **Personnel – Services Techniques – Reconduction d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la reconduction du contrat d'accompagnement à l'emploi d'un agent des services techniques (unité bâtiments) pour une durée de 6 mois, à compter du 6 mai 2015.

### **Personnel – recrutement pour le remplacement du poste de Responsable des Services Techniques :**

Suite à la demande de mutation du Responsable des Services Techniques vers une autre collectivité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation de lancer un recrutement afin d'assurer sa succession dans le même périmètre et les mêmes prérogatives.

### **ZAC JULES VERNE : Avenant 2 au contrat de concession :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le traité de concession d'aménagement de la ZAC Jules Verne conclu avec la SODEMEL le 21 janvier 2011 arrive à échéance en 2016. Aussi la SODEMEL a sollicité une prolongation d'échéance de 5 ans pour poursuivre sa mission. Elle informe également que le bilan révisé au 31/12/2014 implique une augmentation de 12K€ de la participation d'équilibre de la collectivité par rapport au montant initialement prévu, afin de permettre la bonne réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement faisant état de ces deux points.

### **ZAC Jules Verne : Approbation du Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) au 31/12/2014 – SODEMEL**

La « SODEMEL » conformément à son traité de concession d'aménagement présente le CRAC arrêté au 31/12/2014 concernant l'opération de la ZAC Jules Verne. Le document présente une révision du précédent bilan (2013).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, au vu du CRAC au 31/12/2014 le versement de 60 K€ au titre de l'année 2015, 60 K€ en 2016 et 22 K€ en 2017, cinquième année, a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents inhérents au dossier.

### **Groupement de commande pour le diagnostic « accessibilité » :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de réaliser un diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public. La Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers propose de recenser les volontés communales pour un groupement de commande concernant ces « diagnostics accessibilité ». La volonté est de respecter l'obligation de réaliser un agenda d'accessibilité programmée pour le 27/09/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a acté à l'unanimité la volonté de la commune d'intégrer le groupement de commande pour la mise en œuvre de ce diagnostic par la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers.

### **Schéma d'Aménagement Communautaire :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil de communauté de la Région du Lion d'Angers a validé le 26/06/2014 la mise en place d'un Schéma d'Aménagement Communautaire (SAC) avec un Plan d'Action Foncière (PAF) dans le cadre du nouveau dispositif départemental de portage foncier dont la réalisation a été confiée au Groupement d'Intérêt Public Anjou Urbanisme Durable (AUD) composé du CAUE de Maine-et-Loire et de la SODEMEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la validation du projet du schéma d'aménagement communautaire ainsi réalisé, pour ce qui concerne la commune du Lion d'Angers et a sollicité la création d'un comité de pilotage constitué de la commission Habitat Intercommunale et du Conseil de communauté pour proposer un Plan d'Action Foncière (PAF).

### **Mise en séparatif du réseau unitaire rues Octave HAMELIN, Godard FAULTRIER et rue du CHAMP DE FOIRE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que par délibération 2015-02-08 du 2 février 2015, le Conseil Municipal l'autorisait à signer le marché de maîtrise d'œuvre après avis de la commission MAPA. La commission MAPA réunie le 20 février a choisi la société IRH au taux de 4.05 % du montant de travaux avec un forfait de 7 290 € HT (pour une estimation de 180 000 € HT de travaux).

L'appel à candidature concernant le marché de travaux s'est fait le 17 mars. Compte tenu de la date prévisionnelle des travaux (1<sup>er</sup> juin) et du temps de préparation nécessaire, il n'est pas possible d'attendre le Conseil du 4 mai pour valider l'entreprise retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché avec l'entreprise retenue après avis de la commission MAPA du 20 avril 2015.

### **Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation de déposer auprès de l'agence de l'eau un dossier de demande de subvention pour le financement des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire. Seuls les travaux inhérents au réseau d'eaux usées sont éligibles.

### **Lancement du Marché d'aménagement des rues du Général LECLERC, Saint GATIEN, Octave HAMELIN, Godard FAULTRIER et une partie de la rue du CHAMP DE FOIRE et options :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 2 février 2015, le Conseil validait l'esquisse des travaux. Le dossier de consultation des entreprises est finalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation de lancer la procédure de consultation concernant les travaux d'aménagement de la rue du Général

LECLERC en tranche ferme et en tranche conditionnelle les rues Saint GATIEN, Octave HAMELIN, Godard FAULTRIER et une partie de la rue du CHAMP DE FOIRE.

**Transfert de la compétence « Eclairage Public » de la Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement au SIEML et de son adhésion au SIEML pour l'éclairage public :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement a décidé de transférer sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML. Le 3 février dernier, le SIEML a accepté le principe de ce transfert. Aussi conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune dispose d'un délai de 3 mois pour voter sur le principe de l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public.

**Eclairage public du futur parking à la place du Lion 2000 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la mise en place d'un éclairage public (2 candélabres) sur le futur parking à la suite de la démolition du Lion 2000. La participation communale demandée est de 13 485 € HT.

**Avant démolition du LION 2000 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un inventaire a été réalisé par deux conseillers municipaux concernant l'ensemble des biens stockés dans le bâtiment du Lion 2000.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a acté à l'unanimité l'inventaire présenté afin de permettre la vente des biens et a autorisé Monsieur le Maire à négocier les tarifs les plus intéressants. Monsieur le Maire précise qu'il prendra un arrêté fixant ces tarifs.

Afin de permettre ces ventes, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il faut créer une régie provisoire le temps de vendre le stock.

**Eglise – Demande de subvention auprès de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil général pour la 3<sup>ème</sup> tranche conditionnelle :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'architecte de l'opération, Monsieur PERRICOLO, conseille de débiter la troisième tranche des travaux en octobre/novembre 2015, en concomitance avec la fin de la tranche conditionnelle 2, et compte tenu de l'urgence à mettre hors d'eau les parties concernées par cette tranche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil général en sollicitant l'autorisation de démarrage des travaux avant notification des décisions.

**Acquisition d'un bungalow pour le tennis :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le tennis bénéficiait d'un bungalow mis à disposition par la société DURAND pendant la période estivale. Or le prêt n'existe plus et il est nécessaire de consolider un bungalow.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation de signer le devis concernant l'achat d'un bungalow pour la somme de 13 000 € HT auprès de la société LOISON.

**Cantine scolaire : acquisition d'un four :**

Monsieur le Maire rappelle qu'après l'incendie dans les cuisines de la cantine scolaire, la question se posait sur l'achat ou non d'une nouvelle friteuse. Après consultation de l'association et de ses besoins compte tenu de la fréquentation de la cantine, la préférence s'est portée sur l'achat d'un four dont les fonctionnalités sont en cohérence avec les besoins. Après contact de l'assurance, la commune pourra toujours bénéficier du remboursement prévu sur la friteuse vétusté déduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation de signer le devis d'un montant de 13 920 € HT pour l'achat d'un four auprès de la société FCPL.



### **Fête de la musique 2015 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le contrat avec le groupe « Apogée » pour la fête de la musique qui se déroulera le 26 juin prochain. La formule retenue pour un montant de 2 100 € TTC comprend 4 musiciens, 1 chanteur et 2 danseurs.

De plus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le devis de la société PYRO Concept concernant le feu d'artifice pour un montant de 3 370 € TTC et l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les contrats inhérents.

### **Marché pour le journal du Lion :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le marché en cours se termine en fin d'année. Il précise qu'il est nécessaire de remettre en concurrence les prestataires sur les 3 lots existants : mise en page, impression et régie publicitaire et de passer par une procédure MAPA (marché à procédure adaptée) au vu du montant du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de lancer le nouveau marché afin de faire évoluer l'existant, soit :

- La fréquence de parution sera modifiée : 4 numéros au lieu de 6 actuellement,
- Amélioration de la maquette.

Planning prévisionnel de travail :

- Avril : lancement du marché
- Mai : réception des offres et analyses
- Juin : choix des prestataires en CAO et négociations si besoin
- Juillet : validation par délibération au CM.

### **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

#### **Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

#### **Commission Finances :**

- **Mairie** : Acquisition d'un ordinateur portable pour 1 612 € HT A2 POINTS.
- **Mairie** : Acquisition d'une plastifieuse pour un montant de 242 € HT et 116.42 € HT de pochettes
- Installation d'un pré-décrocher pour la **Mairie** pour 346 € HT

#### **Commission Voirie :**

- Panneaux de signalisation, société NADIA pour 191.86 € HT
- Compresseur pour l'**atelier communal**, société HEULIN ROUSSEAU pour un montant de 368.66 € HT
- Mission SPS pour le **Lion 2000**, société AAMOCS pour 860 € HT
- Vidage Cuve et dégazage pour le **Lion 2000**, Société BOUVIER BRICAUD pour 660.00 € HT

#### **Commission Patrimoine :**

- **Ecole Edmond GIRARD** : repérage amiante réalisé par la SOCOTEC pour la somme de 236 € HT
- **Ecole Edmond GIRARD** : BAES, entreprise CGED pour un montant de 622.44 € HT

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

**Information :** La commission Finances a accepté de dégrever sur la partie assainissement pour une fuite sur canalisation sis 38 rue du Général LECLERC.

Fait au Lion d'Angers, le 31/03/2015  
Le Maire,  
Étienne GLÉMOT

Procès-verbal complet disponible en Mairie  
à compter du 15/04/2015.



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MARS 2015**  
**PRO C È S - V E R B A L**

**Étaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARE, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MME Isabelle PRAT, M Hugues SAULOUP, MMES Sylvie RABIN, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.  
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.  
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul ROUSSEAU.  
M Alain VERRECCHIA, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.

**Secrétaire de séance :** M Daniel CHALET.

**Ouverture de la séance à 20h30.**

➤ **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.**

*Adoption à l'unanimité.*

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

**Monsieur le Maire propose au Conseil :**

**1/ d'ajouter le point suivant :**

**Commission « du Personnel » :**

⇒ **Recrutement pour le poste de Responsable des Services Techniques**

M le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de mutation du Responsable des Services Techniques vers une autre collectivité. Une procédure de recrutement doit donc être effectuée afin d'assurer sa succession dans le même périmètre et les mêmes prérogatives.

*Adoption à l'unanimité.*

**2/ la précision suivante :**

**Commission « du Personnel » :**

⇒ **Services Techniques - Création d'un poste de saisonnier**

M le Maire précise que le contrat du saisonnier a été avancé pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2015 (et non du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2015).

*Adoption à l'unanimité.*

➤ **Agenda du Maire :**

M le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

**M le Maire ajoute :** « La réunion de ce soir est la conclusion de plusieurs réunions de travail que nous avons fait en conseil privé en fonctionnement et investissement. En parallèle nous continuons de rencontrer des bureaux municipaux des communes voisines dans le cadre des communes nouvelles. Dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes nous avons réuni au Lion d'Angers 32 Maires des Communautés de Communes de Ouest Anjou (Bécon les Granits), La Région du Lion d'Angers, et le Haut Anjou (Châteauneuf sur Sarthe). Dans les semaines qui suivent, des décisions seront prises. Nous avons passé les deux derniers dimanches aux élections départementales, nous avons eu le plaisir d'assurer une continuité, entre Jean-François BONSERGENT qui était historiquement 1<sup>er</sup> Adjoint de la commune et c'est aussi un 1<sup>er</sup> Adjoint de la commune qui a été élu Conseiller départemental. Je le félicite ».

**M MUHAMMAD** : Mille mercis à tous les électeurs qui nous ont apporté leurs voix, que ce soit pour le premier tour ou pour le second.

Un grand merci aussi à toutes les personnes qui ont bien voulu nous apporter leur soutien lors de cette campagne afin d'arriver à cette victoire.

La campagne fut longue, mais je voudrai souligner combien elle a été digne entre tous les concurrents.

Nous avons commencé ensemble tous les 4, avec Régine BRICHET, Maryline LEZE et Jean-Luc DAVY, et nous avons fait 10 réunions publiques à travers tout le nouveau canton, y compris dans les plus petits villages.

Nous avons pu mesurer à quel point le département pouvait apporter à tous nos concitoyens dans leur quotidien, et parfois sans que ces derniers en mesurent d'ailleurs la réelle portée.

Pour ma part, le sens du bien commun et de l'action publique continuera à être notre boussole dans notre action au sein du département.

En effet, nous sommes devenus dépositaires, comme nous tous ici, mes chers collègues, d'un mandat du peuple, d'un mandat pour agir tous les jours au service de la population.

Ainsi donc, nous serons « Ensemble au service du canton », tel était notre slogan durant la campagne.

Avec passion et ambition pour notre département, mais aussi avec sens de la gestion, nous aurons à accompagner le nouveau souffle qui va recouvrir le Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

En effet, au-delà du renouvellement d'un nombre important de conseillers, cette élection va voir s'accomplir une révolution, et le mot n'est pas assez fort, dans la représentation des élus.

Je veux parler bien sûr de la parité. Quel changement ! Quel signe de modernité ! On ne peut qu'être fier de son pays dans ces moments-là.

C'est un pas vers l'accomplissement de notre devise nationale : liberté, égalité, fraternité.

Il nous faut avoir l'ambition absolue de ramener dans le cœur et la tête de nos concitoyens le Bien Vivre Ensemble.

Nos mandats locaux et notre ancrage au sein de nos territoires seront des atouts indéniables pour accomplir nos missions au sein de la future assemblée départementale.

Enfin, je ne voudrais pas finir mon propos sans avoir une pensée particulière pour les conseillers généraux terminant leur mandat : Paul JEANNETEAU, Jean-Luc DAVY bien sûr.

Concernant le Lion d'Angers, je voudrai vous citer Maurice FOUCHER, André THIBault et Jean-François BONSERGENT.

Chacun de nos concitoyens se souviendront de toutes les actions qu'ils ont pu mener pour leur canton.

Encore une fois, merci à tous les électeurs du canon de TIERCÉ pour leur confiance.

Nous ferons tout pour en être digne. »

#### ➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire du 19 mars 2015 :**

M MUHAMMAD, 1<sup>er</sup> Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

### **⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ÉCOLE – REFORME**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

#### **→ Commission « FINANCES » du 20 mars 2015 :**

#### **▪ Approbation des comptes de gestion de la Trésorerie pour tous les budgets (CG Communal, assainissement, lotissements, caisse des écoles) :**

Le Conseil Municipal a acté à l'unanimité les comptes de gestion de la trésorerie qui présentent des comptes identiques aux comptes administratifs de la Commune.

#### **▪ Vote du Compte administratif 2014 du Budget communal**

M le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget général de la commune qui se présente comme suit :

**Section de FONCTIONNEMENT :**

*Dépenses :*

Prévu : 3 764 217.53 €  
Réalisé : 3 597 622.03 €

*Recettes :*

Prévu : 3 764 217.53 €  
Réalisé : 4 900 020.11 €  
Résultat reporté année n-1 : 87 312.93 €

**Section d'INVESTISSEMENT :**

*Dépenses :*

Prévu : 4 865 900.85 €  
Réalisé : 2 459 549.79 €  
Reste à réaliser : 564 247.46 €

*Recettes :*

Prévu : 4 865 900.85 €  
Réalisé : 2 920 116.65 €  
Résultat reporté année n-1 : 167 879.88 €  
Reste à réaliser : 270 447.54 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Section de Fonctionnement : 1 389 711.01 €  
Résultat à affecter : 1 389 711.01 €  
Section d'Investissement : 628 446.74 €  
Reste à réaliser : - 293 799.92 €  
**Résultat global cumulé : 1 724 357.83 €**

**• Vote du Compte Administratif 2014 du Budget Assainissement**

M le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget assainissement de la commune qui se présente comme suit :

**Section de FONCTIONNEMENT :**

*Dépenses :*

Prévu : 325 478.92 €  
Réalisé : 184 916.61 €

*Recettes :*

Prévu : 325 478.92 €  
Réalisé : 212 004.80 €

Résultat reporté année n-1 : 126 797.92 €

**Section d'INVESTISSEMENT :**

*Dépenses :*

Prévu : 706 422.61 €  
Réalisé : 268 459.25 €

*Recettes :*

Prévu : 706 422.61 €  
Réalisé : 219 182.27 €

Résultat reporté année n-1 : 328 373.30 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Section de Fonctionnement : 153 886.11 €  
Résultat à affecter : 153 886.11 €  
Section d'Investissement : 279 096.32 €  
**Résultat global cumulé : 432 982.43 €**

**• Vote du Compte administratif 2014 du budget du lotissement Michel Richard**

M le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le compte administratif du lotissement Michel Richard qui se présente comme suit :

**Section de FONCTIONNEMENT :**

*Dépenses :*

Prévu : 51 240.99 €  
Réalisé : 51 240.99 €

*Recettes :*

Prévu : 51 240.99 €  
Réalisé : 0 €

Résultat reporté année n-1 : 51 240.99 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Section de Fonctionnement : 0 €

→ Présentation par M ROUSSEAU d'un diaporama illustrant les opérations réalisées en 2014.

### **INVESTISSEMENT 2014 :**

- Ouverture du Pôle Santé Social : réalisation Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers
- Logements en location-accession ZAC DURVAL : réalisation Maine & Loire HABITAT
- Ouverture de la pension de famille : réalisation Maine & Loire HABITAT
- Adoption du PLU : 41 K€
- Acquisition des terrains REVION : 100 K€
- Vente de l'Espace ARLEQUIN : 755 K€
- Rénovation de l'éclairage public – rues de la PIECE NEUVE et de la CHAPINIERE : 36 K€
- Espace Pierre de COUBERTIN : construction 162 K€ et aménagements extérieurs : 15 K€
- Eglise : fin des travaux des tranches ferme et conditionnelle 1 : 196 K€
- Presbytère : toiture et dépendances : 18 K€
- Cimetière : fosses, columbariums et Chapelle : 30 K€
- Rénovation du complexe St-EXUPERY : 60 K€
- Bibliothèque : collections et présentoirs : 20 K€
- Groupe Scolaire Edmond GIRARD : cuisines – aménagement intérieur : 15 K€
- Salle de la MARE AUX COQS : 12 K€
- Salle des TILLEULS : 11 K€
- Piscine : travaux divers : 4.5K€
- Espace Emile JOULAIN : travaux divers : 3 K€
- Mairie : 1 K€ – et A la Croisée des Chemins : 2 K€
- Matériel bâtiment : filets, chaises, tables, extincteurs, tapis, bureaux : 30 K€
- Matériel informatique et vidéo : 3 K€
- Route de VERN : effacement des réseaux : 130 K€ et aménagement du carrefour avec le boulevard HALLIGON
- Aménagement du Centre Bourg : rue des SOURCES : 90 K€
- Impasse du PETIT MAS : fin des aménagements : 8 K€
- Aire de jeux l'Isle aux Enfants : mise en place d'un préau : 8 K€
- Complexe Lucien MERIGNAC : démolition des anciens vestiaires, aménagement d'un parking et clôture du complexe : 46 K€
- Atelier des Services Techniques : installation d'un préau, pompes, vestiaires : 23 K€
- Mobilier urbain : signalétiques, plaques de rues, illuminations : 10 K€
- Lotissement Michel RICHARD : clôture du budget : 40 K€
- Camping : délégation de service public.

#### **Affectation des résultats du budget général communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'affectation du résultat 2014 de 1 389 711.01 € comme suit :

1 000 000 € en section d'investissement

Et 389 711.01 € en report sur la section de fonctionnement.

#### **Affectation des résultats du budget d'assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à l'unanimité, l'affectation du résultat 2014 de 153 886.11 € en report sur la section de fonctionnement.

#### **Vote des taux d'imposition 2015**

M le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a reconduit et voté à l'unanimité, les taux d'imposition suivants pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation 12.92 %
- Taxe foncière sur le bâti 20.35 %
- Taxe foncière sur le non bâti 35.45 %

▪ **Vote des subventions communales (associations, CCAS, écoles publiques et privées)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le tableau des subventions allouées pour l'année 2015 (*tableaux affichés*).

▪ **Vote des amortissements (immobilisations et subventions) et des provisions 2015 (budget communal et budget Assainissement)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité les amortissements et les provisions pour l'année 2015 qui sont inscrits dans les budgets prévisionnels en opérations d'ordre budgétaire.

▪ **Vote des budgets primitifs 2015 :**

- **Budget général** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, le budget général qui se présente comme suit :  
Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 3 394 975.01 €  
Investissement : équilibré en dépenses et en recettes à 4 933 346.95 €
- **Budget assainissement** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le budget général qui se présente comme suit :  
Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 386 533.11 €  
Investissement : équilibré en dépenses et en recettes à 695 349.15 €

→ Présentation du diaporama par M ROUSSEAU des projets 2015.

**PROJETS 2015 : Estimations**

- Ouverture de la résidence les Sources : réalisation Maine & Loire Habitat
- Reconstruction de l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) sur la ZAC Jules VERNE : Réalisation Maine et Loire Habitat
- Schéma directeur du réseau d'eau pluviale : 30 K€
- Acquisition de terrains : 208 K€ : calvaire route de GREZ-NEUVILLE, ferme de DURVAL et réserves foncières
- Acquisition de biens : 210 K€ : ancien EHPAD et annexes
- Atelier annexe et Espace Emile JOULAIN : travaux divers : 30 K€
- Equipements sportifs : 54 K€ :
  - o Travaux divers : Piscine (9K€) ; Salle des TILLEULS (8 K€), Salle de la MARE AUX COQS (16 K€), salle Maurice GABORIAUD (toiture : 21 K€)
  - o Diagnostics des bâtiments communaux : 5 K€
- Espace St-EXUPERY : 12 K€ : Travaux divers : bâtiment principal, Restos du Cœur, salle PAILLARD, salle Nathalie RIFFLARD
- Terrain de Tennis : 21 K€ : travaux divers et mise en place d'un local extérieur
- Eglise : travaux des tranches 2 et 3 : 440 K€
- A la Croisée des Chemins : 4 K€
- Mairie : 9 K€
- Bibliothèque : collections et protection anti UV : 13 K€
- Groupe Scolaire Edmond GIRARD :
  - o extension de deux classes : 220 K€
  - o cuisines : acquisition de matériel : 20 K€
- Stade de la GUENELLE : réhabilitation des vestiaires : 5 K€ et Réfection du terrain stabilisé : 22 K€
- Travaux d'assainissement (EP : 81 K€ et EU : 160 K€) rues Godard FAULTRIER, Octave HAMELIN et du CHAMP DE FOIRE
- Aménagement du Centre Bourg : travaux sur la rue du Général LECLERC : 1 174 K€
- Le LION 2000 : démolition, création d'un parking et éclairage public : 90 K€
- Route de VERN : revêtement de surface : 25 K€
- Complexe Lucien MERIGNAC : aménagements divers : 13.5 K€
- Etude port fluvial : 5 K€ : Ponton

- Aire de jeux l'Isle aux Enfants : bardage des sanitaires (travaux en régie)
- Matériel bâtiments : 12 K€
- Outillage : 8 K€
- Véhicules : 30 K€
- Mobilier urbain : 11 K€
- Matériel informatique et photocopieurs : 10 K€.

**→ Commission « DU PERSONNEL » du 20 mars 2015 :**

**▪ Personnel – Services Techniques : Création d'un poste de saisonnier :**

Afin de venir en renfort de l'équipe technique sur une période dense en activité, M le Maire propose de recruter un agent saisonnier pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2015.

*Adoption à l'unanimité.*

**▪ Personnel – Services Techniques : Création d'un poste d'agent technique en contrat avenir**

L'emploi avenir est un contrat à durée déterminée de 3 ans. L'aide de l'Etat est de 75 % du SMIC sur 35 heures. M le Maire propose au Conseil de créer un poste d'agent technique (unité espaces verts) en contrat d'avenir, dès que possible.

*Adoption à l'unanimité.*

**▪ Personnel – Services Techniques : Reconduction d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi :**

M le Maire propose au Conseil de reconduire de 6 mois le contrat d'accompagnement à l'emploi occupé par un agent (unité bâtiments) et qui s'arrête le 5 mai prochain.

*Adoption à l'unanimité.*

**▪ Personnel – Recrutement pour le poste de Responsable des Services Techniques**

M le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de mutation du Responsable des Services Techniques vers une autre collectivité. Une procédure de recrutement doit donc être effectuée afin d'assurer sa succession dans le même périmètre et les mêmes prérogatives.

Aussi, M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à lancer ce recrutement.

**M ROUSSEAU :** « Il était titulaire de la fonction publique, la demande de remplacement va donc passer par le centre de gestion d'une part mais nous pouvons recruter en interne ou faire aussi appel en externe en contrat à durée déterminée. L'annonce sera diffusée dès demain, sur la gazette, pôle emploi et les journaux locaux.

**M SAULOUP :** Le départ est effectif pour quelle date ?

**M le Maire :** C'est en négociation avec la collectivité d'accueil, courant juin.

**Mme RABIN :** Cela faisait combien de temps qu'il était au Lion d'Angers ?

**M ROUSSEAU :** 6 ans. Il a trouvé un poste qui lui correspond complètement. Il ne fera pas de management, il suivra les travaux dans une plus grande collectivité où les chantiers sont importants.

**M le Maire :** C'est une très belle promotion qu'il méritait au vu du travail bien réalisé chez nous. Je le remercie en notre nom à tous pour tout ce qu'il a fait pour la ville. Il faut maintenant qu'on trouve quelqu'un qui soit en phase avec nos besoins.

**M GUILLOIS :** Est-ce qu'il y aura un doublon ?

**M ROUSSEAU :** Nous voulons quelqu'un avec de l'expérience, mais aussi bien dans le public que dans le privé la personne aura un préavis. Nous ferons au plus vite, nous nous donnons 3 semaines d'attente pour recevoir les candidatures ».

*Adoption à l'unanimité.*

Prochaines commissions le 24 avril : Administration à 14h30, Personnel à 16h.

## ⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 17 mars 2015 :

### ↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 2 Permis de Construire
- 5 Déclarations Préalables
- 8 Certificats d'Urbanisme
- 3 droits de préemption
- 1 dossier SPANC

### ▪ **ZAC JULES VERNE – Avenant n° 2 au contrat de concession :**

M le Maire informe le Conseil que le traité de concession d'aménagement de la ZAC Jules Verne conclu avec la SODEMEL le 21 janvier 2011 arrive à échéance en 2016. Aussi la SODEMEL a sollicité une prolongation d'échéance de 5 ans pour poursuivre sa mission. Elle informe également que le bilan révisé au 31/12/2014 implique une augmentation de 12K€ de la participation d'équilibre de la collectivité par rapport au montant initialement prévu, afin de permettre la bonne réalisation de l'opération.

Aussi M le Maire propose de valider l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement faisant état de ces deux points.

**Mme MELLIER :** « Il parle de versement sur cinq années mais les années ne sont pas indiquées dans l'avenant, il serait intéressant de les mentionner pour savoir à quel moment nous avons commencé car à la lecture de l'avenant nous ne savons pas.

**M le Maire :** 2015 c'est la 3<sup>ème</sup> année. Nous allons proposer à la SODEMEL de les rajouter. »

*Adoption à l'unanimité.*

### ▪ **Approbation du Compte Rendu à la Collectivité (CRAC) : SODEMEL**

M le Maire informe le Conseil que la « SODEMEL » conformément à son traité de concession d'aménagement présente le CRAC arrêté au 31/12/2014 concernant l'opération de la ZAC Jules Verne. Le document présente une révision du précédent bilan (2013).

Aussi, M le Maire propose de valider le CRAC.

*Adoption à l'unanimité.*

### ▪ **Groupement de commande pour le diagnostic « accessibilité » :**

M le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers propose de recenser les volontés communales pour un groupement de commande « diagnostic accessibilité ». La volonté est de respecter l'obligation de réaliser un agenda d'accessibilité programmée pour le 27/09/2015. Aussi, il est nécessaire de réaliser un diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP). M le Maire propose d'acter la volonté de la commune d'intégrer le groupement de commande pour la mise en œuvre de ce diagnostic par la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers.

*Adoption à l'unanimité.*

### ▪ **Schéma d'aménagement communautaire :**

M le Maire informe le Conseil que le Conseil de Communauté de la Région du Lion d'Angers a validé le 26/06/2014 la mise en place d'un Schéma d'Aménagement Communautaire (SAC) avec un Plan d'Action Foncière (PAF) dans le cadre du nouveau dispositif départemental de portage foncier dont la réalisation a été confiée au Groupement d'Intérêt Public Anjou Urbanisme Durable (AUD) composé du CAUE de Maine-et-Loire et de la SODEMEL.

M le Maire propose de valider le projet du schéma d'aménagement communautaire ainsi réalisé, pour ce qui concerne la commune du Lion d'Angers et de solliciter la création d'un comité de pilotage constitué de la commission Habitat Intercommunale et du Conseil de Communauté pour proposer un Plan d'Action Foncière (PAF).

*Adoption à l'unanimité.*



**Information complémentaire :**

**M CHALET** : « La commune est propriétaire de la Ferme de DURVAL depuis le 26 mars. La remise des clés a été faite, les dépendances sont assurées. »

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Anne-Sophie BARTHE

**Compte rendu du 17 mars 2015 :**

**Ponton sur l'Oudon** : le 3 avril M GRELET fera une restitution du projet en mairie avec estimation des coûts / **Demande de voirie** de Mme Catherine GODICHEAU concernant la voie parallèle à la 2x2 voies devant les serres et qui amène au rond-point de la Grange – elle sollicite la commune afin que cette voie soit réservée aux riverains uniquement – réponse négative / **Divers devis**.

**M CHALET** ajoute une information concernant le rapport de la SATESE (fonctionnement de la station d'épuration).

▪ **Mise en séparatif du réseau unitaire des rues Octave HAMELIN, Godard FAULTRIER et rue du CHAMP DE FOIRE :**

M le Maire informe le Conseil que par délibération 2015-02-08 du 2 février 2015, le Conseil Municipal l'autorisait à signer le marché de maîtrise d'œuvre après avis de la commission MAPA. La commission MAPA réunie le 20 février a choisi la société IRH au taux de 4.05 % du montant de travaux avec un forfait de 7 290 € HT (pour une estimation de 180 000 € HT de travaux).

L'appel à candidature concernant le marché de travaux s'est fait le mardi 17 mars. Compte tenu de la date prévisionnelle des travaux (1<sup>er</sup> juin) et du temps de préparation nécessaire, il n'est pas possible d'attendre le Conseil du 4 mai pour valider l'entreprise retenue. Aussi, M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise retenue après avis de la commission MAPA du 20 avril 2015.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Mise en séparatif du réseau unitaire des rues Octave HAMELIN, Godard FAULTRIER et rue du CHAMP DE FOIRE : Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau :**

M le Maire demande au Conseil l'autorisation de déposer auprès de l'agence de l'eau un dossier de demande de subvention pour le financement des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire présenté ci-dessus. Seuls les travaux inhérents au réseau d'eaux usées sont éligibles.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Centre Bourg : Lancement du Marché d'aménagement de la rue du Général LECLERC et des rues Saint Gatien, Octave Hamelin, Godard Faultrier et une partie de la rue du Champ de Foire :**

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 2 février 2015, le Conseil validait l'esquisse des travaux. Le dossier de consultation des entreprises est finalisé. Aussi M le Maire demande au Conseil l'autorisation de lancer la procédure de consultation concernant les travaux d'aménagement de la rue du Général LECLERC en tranche ferme et en tranche conditionnelle les rues Saint Gatien, Octave Hamelin, Godard Faultrier et une partie de la rue du Champ de Foire.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Transfert de la compétence « Eclairage Public » de la Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement au SIEML et de son adhésion au SIEML pour l'éclairage public :**

M le Maire informe le Conseil que la Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement a décidé de transférer sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML. Le 3 février dernier, le SIEML a accepté le principe de ce transfert. Aussi

conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune dispose d'un délai de 3 mois pour voter sur le principe de l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **LION 2000 : Eclairage public du futur parking à la place du LION 2000 :**

M le Maire présente la proposition du SIEML concernant la mise en place d'un éclairage public (2 candélabres) sur le futur parking à la suite de la démolition du LION 2000. La participation communale demandée est de 13 485 € HT.

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 28 avril à 20h.*

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

*Rapporteur : Joël PARE*

Compte rendu du 24 mars 2015 :

**Budget primitif** : Validation du maintien des montants précédents, aucune augmentation des subventions allouées, prévoir ligne supplémentaire pour la formation/information afin d'aider les familles en difficulté / **Dossiers sociaux** : 1 dossier d'aide sociale – 6 dossiers prestations compensation du handicap – 7 dossiers ADAPA – 2 demandes d'aide financière et 3 dossiers d'aides aux vacances / **Télésecurité – Présence verte** : 26 contrats à ce jour – le CCAS aide les familles pour la mise en place et prend en charge une partie une seule fois par contrat selon des critères et revenus / **Banque alimentaire** : pour le mois d'avril permanence tenue par les communes de Thorigné et Champteussé / **Réseaux accueil ruraux** : une réunion aura lieu le 30 mai à St Lambert du Lattay : présentation de la charte (film et échange) / **Nombre de demandeurs d'emploi** : 254 (soit 121 hommes et 133 femmes).

**Commission Logement du 9 mars 2015 :**

**Attribution** de : 1 T1bis – 1 T2 – 2T3 et 1 T4.

**Commission Logement du 30 mars 2015 :**

**Attribution** de : 1 T1bis – 1 T3 – 2 T4.

*Prochaine commission CCAS : le 14 avril à 19h15.*

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

*Rapporteur : Emeline STEINIRGER*

Compte rendu du 12 mars 2015 :

Rendez-vous au **local des aéroglisteurs** (près du château d'eau) pour visiter leurs installations et échanger sur leur fonctionnement et projets / **1<sup>er</sup> bilan de la JAVA** qui est l'agenda regroupant les **Journées Animées par la Vie Associative**, actualisé et adressé chaque mois aux associations – retours positifs - un exemplaire a été envoyé également à tous les membres du conseil municipal / **Comité Départemental Olympique et Sportif** : Sylvie RABIN et Christina MENANT ont participé une réunion - elles ont fait un compte rendu : sujets et supports intéressants, utiles pour l'organisation du forum de septembre et de la rencontre associative de novembre / **Journal du Lion (JDL)** : suite aux remarques de la commission Communication, un rappel a été fait auprès des associations pour les inciter à davantage communiquer via le JDL.

*Prochaine commission Vie Associative : le 9 avril à 20h.*

## **⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX*

Compte rendu du 19 mars 2015 :

**Budget** : détail d'investissement et fonctionnement / **Interventions à prévoir sur des bâtiments communaux** – priorités : aire de jeux du mini-golf, cloisons de salle de Judo, piscine... en attente de chiffrage / **Analyse des dépenses énergétiques de gaz et d'électricité** : dépenses maîtrisées (remplacement des ampoules) / **Présentation du tableau des investissements en Patrimoine** : planning à préparer sur 2015 pour tenir compte des priorités / **Groupe Scolaire Edmond GIRARD – extension des deux classes** : 2<sup>ème</sup> réunion de chantier qui s'est bien déroulée concernant la préparation du chantier : le terrassement est prévu début avril –présentation sur plan des espaces sécurisés pour le chantier : vu avec le SPS (*Sécurité et Prévention de la Santé*) et auprès du conseil d'école / **Eclairage de l'aire de jeux de l'Isle aux Enfants** : décision de ne pas réparer en 2015 / **Devis divers / Questions diverses concernant le nettoyage des salles de sports (Mare aux Coqs, Tilleuls, Gym)** qui est mal fait par la société de nettoyage et au mauvais moment : le responsable des services techniques suit ce dossier, le personnel qui fait le ménage n'est pas suffisamment encadré, un suivi va être réalisé pour faire un bilan.

### **▪ LION 2000 : Vente des biens avant démolition :**

M le Maire informe le Conseil qu'un inventaire a été fait concernant l'ensemble des biens stockés dans le bâtiment du Lion 2000. Cet inventaire doit être acté par le Conseil Municipal. Afin de permettre la vente des biens, M le Maire sollicite du Conseil la délégation pour vendre les biens de l'inventaire, en le chargeant de négocier les tarifs les plus intéressants. M le Maire précise qu'il prendra un arrêté fixant ces tarifs.

Afin de permettre ces ventes, M le Maire informe le Conseil qu'il faut créer une régie provisoire le temps de vendre le stock.

**Mme MELLIER** : « Cela concerne également des biens qui étaient stockés aux services techniques. »

*Adoption à l'unanimité.*

### **▪ Eglise : Demande de subvention auprès de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil général pour la 3<sup>ème</sup> tranche conditionnelle :**

M le Maire informe le Conseil que l'architecte de l'opération, M PERRICOLO, conseille de débiter la troisième tranche des travaux en octobre/novembre 2015, en concomitance avec la fin de la tranche conditionnelle 2, et compte tenu de l'urgence à mettre hors d'eau les parties concernées par cette tranche.

Aussi, M le Maire demande au Conseil l'autorisation de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil général en sollicitant l'autorisation de démarrage des travaux avant notification des décisions.

**Mme MELLIER** présente le plan et ajoute :

« La tranche conditionnelle 1 a été validée par M. l'Architecte des Bâtiments de France, La tranche conditionnelle 2 est échafaudée depuis la semaine dernière, les travaux vont démarrer,

La tranche conditionnelle 3 pour laquelle nous devons délibérer, permettrait de faciliter les travaux pour aller plus vite et éviter un devis supplémentaire de mise en place du chantier, Les subventions sont de l'ordre de 15 % pour chacun des partenaires, nous verrons si nous obtiendrons les mêmes montants pour cette tranche. »

*Adoption à l'unanimité.*

**M LEQUEUX** informe le Conseil : « L'échafaudage a été déplacé et adapté car il y avait des problèmes techniques sur les chéneaux abîmés par les fixations d'échafaudage. Il y aura un arrêté d'interdiction de stationner sur deux places devant la Sacristie, l'accès sera fermé le temps des travaux. Concernant le facteur d'orgue, un arrêté de classement a été retrouvé, désormais pour toute rénovation de celui-ci : passage par la DRAC. »

▪ **Acquisition d'un bungalow pour le tennis :**

M le Maire rappelle au Conseil que le tennis bénéficiait d'un bungalow mis à disposition par la société DURAND pendant la période estivale. Or le prêt n'existe plus et il est nécessaire de consolider un bungalow. Aussi M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le devis concernant l'achat d'un bungalow pour la somme de 13 000 € HT auprès de la société DOIZON.

**M LEQUEUX :** « Il s'agira d'un bungalow de moins de 20 m<sup>2</sup>, en béton imitation bois et toiture bac acier.

**Mme MELLIER :** Nous sommes sur des délais importants que nous allons essayer de réduire pour que le bâtiment soit prêt pour le tournoi d'été. »

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Cantine scolaire : acquisition d'un four :**

M le Maire rappelle qu'après l'incendie dans les cuisines de la cantine scolaire, la question se posait sur l'achat ou non d'une nouvelle friteuse. Après consultation de l'association et de ses besoins compte tenu de la fréquentation de la cantine, la préférence s'est portée sur l'achat d'un four dont les fonctionnalités sont en cohérence avec les besoins. Après contact de l'assurance, la commune pourra toujours bénéficier du remboursement prévu sur la friteuse vétusté déduite. Aussi M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le devis d'un montant de 13 920 € HT pour l'achat d'un four auprès de la société FCPL.

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaine commission Patrimoine : le 20 avril à 18h30.*

⇒ **COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

➤ *Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD*

Compte rendu du 26 mars 2015 :

**Journal du Lion :** la distribution a été parfaite. Le prochain numéro sera dédié aux « Finances » / **Festivités du 8 mai :** Le souvenir Français organise cette manifestation et une invitation sera adressée pour vous inviter à Thorigné d'Anjou / **Mairie – standard :** un pré-décrocher (message avec musique) sera installé sur le standard téléphonique au bout de la 2<sup>ème</sup> sonnerie.

▪ **Fête de la musique 2015 – 26 juin 2015 :**

M le Maire informe le Conseil que la commission communication a arrêté son choix sur l'orchestre « Apogée ». La formule retenue pour un montant de 2 100 € TTC comprend 4 musiciens, 1 chanteur et 2 danseurs. M le Maire demande l'autorisation de signer le contrat inhérent.

De plus, la commission a choisi de retenir la société PYRO Concept concernant le feu d'artifice, pour un montant de 3 370 € TTC.

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat inhérent.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Journal du Lion – Marché :**

M le Maire informe le Conseil que le marché en cours pour le journal du Lion se termine en fin d'année. Aussi, il est nécessaire de remettre en concurrence les prestataires sur les trois lots existants : mise en page, impression et régie publicitaire.

M le Maire indique qu'il est nécessaire de passer par une procédure MAPA (Marché A Procédure Adaptée) au vu du montant du marché.

A cet effet, le lancement de ce nouveau marché est l'occasion de faire évoluer l'existant :

- La fréquence de parution sera modifiée : 4 numéros au lieu de 6 actuellement,
- Amélioration de la maquette.

M le Maire précise le planning prévisionnel de travail :

- Avril : lancement du marché
- Mai : réception des offres et analyses

- Juin : choix des prestataires en CAO et négociations si besoin
- Juillet : validation par délibération au Conseil Municipal.

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaine commission Communication : le 26 mars à 20h30.*

**⇒ Information au Conseil sur les décisions prises par M le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

**→ Devs d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

**Commission Finances :**

- **Mairie** : Acquisition d'un ordinateur portable pour 1 612 € HT, société A2 POINTS.
- **Mairie** : Acquisition d'une plastifieuse pour un montant de 242 € HT et 116.42 € HT de pochettes, société MAJUSCULES.
- Installation d'un pré-décrocher pour la **Mairie** pour 346 € HT, société INEO Com.

**Commission Voirie :**

- Panneaux de signalisation, société NADIA pour 191.86 € HT.
- Compresseur pour **l'atelier communal**, société HEULIN ROUSSEAU pour un montant de 368.66 € HT.
- Mission SPS pour le **LION 2000**, société AAMOCS pour 860 € HT.
- Vidage Cuve et dégazage pour le **LION 2000**, Société BOUVIER BRICAUD pour 660 € HT.

**Commission Patrimoine :**

- **Ecole Edmond GIRARD** : repérage amiante réalisé par la SOCOTEC pour la somme de 236 € HT.
- **Ecole Edmond GIRARD** : BAES, entreprise CGED pour un montant de 622.44 € HT.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « Investissement ».

**Divers :**

La commission « Finances » a accepté de dégrever sur la partie assainissement pour une fuite sur canalisation sis 38 rue du Général LECLERC.

**⇒ INFORMATIONS DIVERSES**

M le Maire donne la parole à M SAULOUP délégué au SBOS (*Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud*).

M SAULOUP : « Le SBOS et la Communauté de Communes de Pouancé-Combrée organise une « Fête de la Nature dans la Vallée du Misengrain » (*ruisseau qui traverse l'ancien site du Bois II*), le week-end du 11 et 12 avril 2015.

*Samedi 11 avril :*

- *Exposition sur l'eau et le bocage,*
- *Balade dans l'espace naturel sensible de la vallée du Misengrain,*
- *Découverte des jardins au naturel et partagés,*
- *Animation sur le monde des abeilles.*

*Dimanche 12 avril :*

- *Randonnées commentées,*
- *Animations familiales,*
- *Ateliers scientifiques.*

Clôture de la séance à 22h50.

M le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.

Prochain Conseil Municipal : le lundi 4 mai 2015 à 20h30.

**Le Maire,  
Étienne GLÉMOT**



**Secrétaire de Séance,  
Daniel CHALET**

### **SÉANCE DU 4 MAI 2015**

L'an deux mille quinze, le quatre mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit avril deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

#### **Etaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Nicole MELLIER, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MME Isabelle PRAT, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Sylvie RABIN, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

#### **Étaient excusés :**

Mme Isabelle CHARRAUD, qui a donné pouvoir à Mme Sylvie RABIN.  
Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul PARIS.  
M Joël PARE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Mr Alain VERRECCHIA pour raisons de santé.

**Secrétaire de séance :** M Nooruddine MUHAMMAD.

Nombre de Conseillers en exercice .....	25
Nombre de Conseillers présents .....	22
Nombre de suffrages exprimés.....	25
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

#### **2015-05-01/ Piscine – vente de glaces – boissons – gâteaux – saison 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, les tarifs applicables (*mêmes tarifs que 2014*) pour la vente des confiseries, glaces et boissons à la piscine municipale, pour la saison 2015.

#### **2015-05-02/ Piscine – fonds de caisse pour les entrées de la piscine et pour la vente des confiseries**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, d'instaurer un fond de caisse pour les entrées de la piscine municipale et pour la vente des confiseries. Le montant proposé est de 50 € pour chacun.

#### **2015-05-03 / Etude pour une éventuelle fusion de Communes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de solliciter la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers (CCRLA) afin de lancer une étude technique dans le but de mesurer les impacts d'une éventuelle fusion des communes d'Andigné, de Montreuil sur Maine et du Lion d'Angers. Pour mémoire la CCRLA a délibéré pour financer une étude de commune nouvelle auprès du cabinet KLOPFER au titre de la compétence aménagement du territoire.

#### **2015-05-04/ Modification de la délibération 2014-09-14 relative aux conventions ERDF et GRDF**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de reprendre une délibération avec les nouvelles références cadastrales, suite à une erreur sur le numéro de la parcelle concernée, lors de la rédaction de l'acte notarié inhérent à la convention de servitude. Dans la délibération de septembre 2014, les parcelles précisées pour ERDF étaient C 1332 et C 1336 / Les Landes, or il s'agit des parcelles C 1332 et C 1334.

#### **2015-05-05/ Etude pour la ré-urbanisation du site de la maison de retraite**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'appel à projet AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt), des fonds spéciaux ont été bloqués pour accompagner les territoires ruraux dans leurs projets de revitalisation. L'Etat sollicite la collectivité sur le projet présenté dans le dossier délibéré en 2014 dans l'objectif de contribuer à sa réalisation. Une étude dont le périmètre comprend à la fois l'estimation de la démolition, la définition d'un permis d'aménager et le bilan financier prévisionnel de la revitalisation du site, est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le devis du Cabinet BRANCHEREAU pour un montant de 12 975 € HT pour l'étude sur la ré-urbanisation du site de la maison de retraite et le devis de 2 937 € HT du Cabinet BRANCHEREAU concernant des relevés topographiques nécessaires avant et après démolition du site.

#### **2015-05-06/ Réfection de la voie route de VERN**

Conformément à la proposition de la commission MAPA réunie les 27 et 29 avril dernier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de retenir la société DURAND pour un montant de 37 087 € HT, concernant la réfection de la voirie de la route de VERN.

#### **2015-05-07/ Assainissement rues Godard Faultrier, Octave Hamelin et rue du Champ de foire – Société de contrôle pour les travaux d'assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil que c'est la société PIGEON TP qui a été retenue pour les travaux de mise en séparatif pour un montant de 159 920.55 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en parallèle de la consultation pour les travaux, IRH, le maître d'œuvre a lancé une consultation pour la société de contrôle.

Conformément à la proposition de la commission MAPA, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la proposition de la société STGS pour un montant HT de 3 728 € afin de réaliser le contrôle des travaux d'assainissement.

#### **2015-05-08/ Assainissement rues Godard Faultrier, Octave Hamelin et rue du Champ de foire – Avenant 1 au contrat de maîtrise d'œuvre IRH**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'avenant 1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet IRH, pour un montant de 900 € HT, concernant des relevés topographiques complémentaires nécessités pour l'élaboration du marché.

#### **2015-05-09/ Services Techniques – achat de véhicules**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité, d'acquérir auprès du garage RAMAGE, deux véhicules pour les services techniques dans le but de remplacer le camion B80 et le Master (qui sont repris).

- Un PEUGEOT BOXER neuf pour un montant de 19 720 € HT
  - Un RENAULT MAXCITY d'occasion pour un montant de 13 200 € HT
  - Reprise du camion B80 et du Master pour un montant de 5 000 € TTC
- Le montant total à la charge de la commune est de 27 920 € HT
- Carte grise pour les deux véhicules 800 € TTC.

#### **2015-05-10/ Association Familles Rurales – atelier théâtre : subvention exceptionnelle**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, sur proposition de la commission Vie Associative, le versement d'une subvention exceptionnelle de 115 € à l'association Familles Rurales, pour l'organisation d'un atelier théâtral à destination des enfants.

### **2015-05-11/ Convention pour les jardins familiaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la convention à signer avec l'association « Les Jardiniers des Jardins Familiaux du Lion d'Angers » définissant les conditions de mise à disposition des jardins familiaux au Lion d'Angers. Cette convention a été actualisée et aura une durée de validité jusqu'à l'installation du prochain conseil en 2020.

### **2015-05-12/ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

#### **Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

#### **Commission Finances :**

- **Ateliers communaux :**
  - Achat caisse à outils, pour un montant de 89.30 € HT, société LEGALLAIS.
  - Clapet anti-retour eaux pluviales, pour un montant de 271.32 € HT, société FRANSBONHOMME.
  - Réducteur eau pour alimenter la tonne, pour un montant de 198.10 € HT, société LEGALLAIS.
- **Bibliothèque :** acquisition de livres, pour un montant de 2 996.95 € HT, Librairie CONTACT.
- **Groupe Scolaire Edmond GIRARD – cuisines :** ligne électrique four, pour un montant de 500 € HT, société DBE.
- **Piscine :** chauffage eau, pour un montant de 3 845.02 € HT, société CHAUFFECO.
- **Mairie :** Achat de distributeurs de sacs à déjections, montant de 546 € HT, société APRICO.
- **Route de VERN :** paillage, pour un montant de 410 € HT, société PIGEON Loire Anjou.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Fait au Lion d'Angers, le 05/05/2015

Procès-verbal complet disponible en Mairie  
à compter du 20/05/2015.

**Le Maire,  
Étienne GLÉMOT**





**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 2015  
P R O C È S - V E R B A L**

**SÉANCE DU 4 MAI 2015**

L'an deux mille quinze, le quatre mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit avril deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

**Étaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Nicole MELLIER, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MME Isabelle PRAT, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Sylvie RABIN, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

Mme Isabelle CHARRAUD, qui a donné pouvoir à Mme Sylvie RABIN.  
Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul PARIS.  
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.

**Secrétaire de séance :** M Nooruddine MUHAMMAD.

**Ouverture de la séance à 21h.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Alain VERRECCHIA a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal pour raisons personnelles à compter du 2 mai 2015.

**> Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.**

*Adoption à l'unanimité.*

**> Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

**Monsieur le Maire propose au Conseil les précisions suivantes :**

**Commission « Urbanisme » :**

⇒ **Etude pour la ré-urbanisation du site de la maison de retraite :**

M le Maire propose au Conseil de retenir le Cabinet BRANCHEREAU pour un montant de 12 975 € HT.

Se rajoute le montant des relevés topographiques nécessaires, avant et après démolition pour un montant total de 2 937 € HT.

**Commission « Voirie » :**

⇒ **Réfection de la voie route de VERN :**

M le Maire informe le Conseil que la commission MAPA réunie les 27 et 29 avril propose de retenir la société Luc DURAND pour la somme de 37 087 € HT.

⇒ **Acquisition de véhicules pour les services techniques :**

M le Maire informe le Conseil que la Commission propose d'acquérir auprès du garage RAMAGE :

- Un PEUGEOT BOXER neuf pour un montant de 19 720 € HT
- Un RENAULT MAXCITY d'occasion pour un montant de 13 200 € HT
- Reprise du camion B80 et du Master pour un montant de 5 000 € TTC
- Le montant total à la charge de la commune est de 27 920 € HT
- Carte grise pour les deux véhicules : 800 € TTC.

*Adoption à l'unanimité.*

➤ **Agenda du Maire :**

M le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ **M MUHAMMAD informe le Conseil des attributions de la Commission où il siège en tant que Conseiller départemental de Maine & Loire :**

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE**

- ✓ EAU
- ✓ ASSAINISSEMENTS
- ✓ DECHETS
- ✓ ENERGIES
- ✓ AMENAGEMENT RURAL
- ✓ AMENAGEMENT FONCIER
- ✓ ENVIRONNEMENT, MILIEUX ET PAYSAGES
- ✓ AGRICULTURE ET ESPACE RURAL
- ✓ PREVENTION SAITAIRE (PLAN DE SAUVEGARDE, LABORATOIRES INOVALYS)

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire du 30 avril 2015 :**

M MUHAMMAD, 1<sup>er</sup> Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

Deux faits historiques :

- Le vote du projet de mutualisation,
- la volonté de fusion des Communautés de Communes CCHA, CCOA et CCRLA.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ECOLE – REFORME**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ **Commission « FINANCES » du 24 avril 2015 :**

▪ **Piscine – vente de glaces – boissons – gâteaux – saison 2015**

M le Maire présente au Conseil, les tarifs applicables (*mêmes tarifs que 2014*) pour la vente des confiseries, glaces et boissons à la piscine municipale, pour la saison 2015.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Piscine – fonds de caisse pour les entrées de la piscine et pour la vente des confiseries**

M le Maire demande au Conseil l'autorisation d'instaurer un fond de caisse pour les entrées de la piscine et pour la vente des confiseries. Le montant proposé est de 50 € pour chacun.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Etude pour une éventuelle fusion de Communes**

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers (CCRLA) afin de lancer une étude technique dans le but de mesurer les impacts d'une éventuelle fusion des communes d'Andigné, de Montreuil sur Maine et du Lion d'Angers. Pour mémoire la CCRLA a délibéré pour financer une étude de commune nouvelle auprès du cabinet KLOPPER au titre de la compétence aménagement du territoire.

**M le Maire précise :** « Les bureaux municipaux de toutes les communes ont rencontré leurs voisins. Sur les différentes réflexions, une majorité des communes souhaite faire une commune nouvelle mais elles souhaitent prendre le temps de la réflexion, même si

beaucoup essaient d'atteindre la date de la fin de l'année afin de pouvoir bénéficier des gains financiers offerts par la loi sur les communes nouvelles. Nous réfléchissons en profondeur sur la mutualisation des services à la Communauté de Communes, nous regardons les impacts concomitances qu'il peut y avoir entre les deux dossiers. Tout le monde est en mouvement et essaie de faire sa part dans la réforme des collectivités locales qui est en cours. Ce qui nous unit d'une manière générale à l'exception d'une, c'est que toutes les communes souhaitent faire des communes nouvelles mais par deux, par trois, par quatre communes maximum. L'idée c'est que tous les Conseillers municipaux de toutes les communes puissent rester jusqu'en 2020, ce qui fait que l'on ne se rassemble pas en éliminant des élus, on se rassemble en les additionnant. Et tout particulièrement pour notre projet avec Andigné et Montreuil sur Maine où on serait 53 conseillers municipaux, donc moins que le seuil maximum prévu par la loi soit 69, ce qui signifie donc que les conseillers restent élus. La volonté c'est de vraiment faire une fusion de communes, d'avoir des petits périmètres, nous avons quatre ans pour se connaître, le temps de léguer la suite à nos successeurs. Par constat, il y a des réflexions qui se font partout entre les communes, par exemple Chambellay, La Jaille Yvon, Montreuil sur Maine et Andigné se tournent vers Le Lion, Gené, Vern et la Pouëze ont une réflexion ensemble. Petit à petit, de par ces réflexions des différents bureaux, les contours se sont un peu naturellement dessinés.

L'enjeu de la délibération ce soir : la Communauté de Communes avait pris au mois de mars une délibération par laquelle elle mettait à disposition sa compétence aménagement du territoire en proposant de financer une étude aux Conseils municipaux qui prendraient des délibérations communes. C'est pour cela qu'avec Andigné et Montreuil sur Maine, nous sommes les premiers à prendre cette délibération. Nous allons pouvoir lancer cette étude, ce qui va nous permettre de travailler sur le volet politique et en ayant aussi un volet financier pour connaître tous les enjeux liés aux dotations de l'Etat, d'impact pour le citoyen. Nous aurons un résultat de cette étude le 29 mai, nous avons calé le 3 juin une rencontre des trois conseils municipaux sur ce sujet.

**Mme MELLIER** : La commande de l'étude n'est pas figée pour les 3 communes ?

**M le Maire** : La commande de l'étude est figée par notre délibération. Ceci dit, il y a un transfert de compétence sur l'étude, vous vous souvenez dans le précédent rapport de communauté, nous avons dit que nous prenions une délibération pour faire une étude, sachant que potentiellement nous ne voulions pas payer 6 x 10 300 €, et donc nous avons demandé un transfert de compétence, il y a eu une somme qui a été rajoutée sur la première étude. Cela veut dire qu'il y aura d'autres études qui seront réalisées par le directeur de la Communauté de Communes. »

Adoption à l'unanimité.

### **M ROUSSEAU apporte quelques informations sur le personnel :**

« - Lors du dernier Conseil, nous vous avons annoncé le départ du responsable des services techniques. Il y a eu 65 candidatures, nous avons reçu 10 candidats et aujourd'hui nous avons rencontré les 3 finalistes. Nous avons besoin de recontacter la personne que nous avons choisie pour définir les modalités, mais nous ne pouvons pas vous donner son nom pour le moment. Au mois d'août nous pourrions avoir un nouveau responsable.

- Un agent a été recruté en contrat d'avenir aux services techniques, pour une durée de trois ans, il a commencé le 27 avril.

- La date d'embauche concernant l'agent saisonnier a été avancée, en remplacement d'un agent des services techniques qui est actuellement en arrêt de travail jusqu'à fin mai. »

Prochaines commissions le 22 mai : Administration à 14h30, Personnel à 16h.

### **⇒ COMMISSION URBANISME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

#### Compte rendu du 28 avril 2015 :

##### ↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 4 Permis de Construire
- 12 Déclarations Préalables
- 11 Certificats d'Urbanisme
- 7 droits de préemption.

**ZAC Jules Verne** : il a été constaté que la SODEMEL a quelques difficultés pour vendre les dernières parcelles et il est prévu de réaliser une action commerciale le 26 juin à 11h sur le site.

**M CHALET** ajoute : « Il y a un besoin de communication au niveau de ce site, la SODEMEL se propose de faire une action auprès des entreprises, des artisans et des constructeurs car il y a des choses qui ont été dites sur ce site et qui sont injustifiées. »

**ZAC de DURVAL** : achat de la ferme pour un montant de 95 000 € - la commission décidera de l'avenir à donner à cette ferme.

#### ▪ **Modification de la délibération 2014-09-14 relative aux conventions ERDF et GRDF**

M le Maire informe le Conseil qu'à la rédaction de l'acte notarié inhérent à la convention de servitude, le notaire a noté une erreur sur le numéro de la parcelle concernée. Aussi dans la délibération de septembre 2014, les parcelles précisées pour ERDF étaient C 1332 et C 1336 : les Landes, or il s'agit des parcelles C 1332 et C 1334. M le Maire précise qu'il est nécessaire de reprendre une délibération avec les nouvelles références cadastrales.

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ **Etude pour la ré-urbanisation du site de la maison de retraite**

M le Maire informe le Conseil que suite à l'appel à projet AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt), des fonds spéciaux ont été bloqués pour accompagner les territoires ruraux dans leurs projets de revitalisation. L'Etat sollicite la collectivité sur ce projet présenté dans le dossier délibéré en 2014 dans l'objectif de contribuer à sa réalisation. Une étude dont le périmètre comprend à la fois l'estimation de la démolition, la définition d'un permis d'aménager et le bilan financier prévisionnel de la revitalisation du site est nécessaire.

Aussi, M le Maire informe le Conseil qu'il a lancé une consultation auprès de différents cabinets.

A cet effet, M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le devis avec le Cabinet BRANCHEREAU pour un montant de 12 975 € HT pour l'étude sur la ré-urbanisation du site de la maison de retraite et le devis du Cabinet BRANCHEREAU concernant des relevés topographiques nécessaires avant et après démolition du site, pour un montant de 2 937 € HT.

*Adoption à l'unanimité.*

#### ⇒ **COMMISSION VOIRIE**

##### ↳ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

#### Compte rendu du 28 avril 2015 :

**Rue du Général Leclerc** : 17 entreprises ont retiré un dossier – la commission d'ouverture des plis se réunira le 7 mai à 13h30 – puis analyse des offres par FORMA 6 et ARTELIA – choix de l'entreprise le 22 mai à 13h30 / **Démolition du Lion 2000** : démarrage des travaux le 5 mai – nettoyage de l'intérieur du bâtiment pour la partie électrique par le SIEML – désamiantage le 18 mai – démolition le 26 mai – le parking bicouche sera réalisé la 1<sup>ère</sup> semaine de juin par la société DURAND / **Route de Vern** : problème de remontée des eaux usées dans une habitation car il y a un flash sur le tuyau d'évacuation – les travaux seront effectués par la SAUR / **Rue Mercier la Vendée** : une

réunion est prévue avec les riverains le 11 juin à 19h pour finaliser ou non le stationnement qui était provisoire / **Villes fleuries** : un état des lieux doit être réalisé : actuellement le responsable de l'unité « espaces verts » de la commune, ainsi que la responsable SIG à la Communauté de Communes travaillent ensemble pour constituer un document de gestion différenciée des espaces verts / **Devis divers**.

**M CHALET** ajoute : « L'achat de sacs à déjections canines est onéreux mais est nécessaire car cela pose un souci de propreté et respect. Je vous informe que la semaine dernière, les agents communaux ont nettoyé et refait le petit passage boulevard Halligon, à côté des logements du Toit Angevin, cependant des riverains sont revenus vers moi en me disant de retourner voir sur place, car il y a autant de déjections ! »

#### ▪ Réfection de la voie route de VERN

Conformément à la proposition de la commission MAPA (marché à procédure adaptée) réunie les 27 et 29 avril dernier, M le Maire propose au Conseil de retenir la société DURAND pour un montant de 37 087 € HT, concernant la réfection de la voirie de la route de VERN.

**M CHALET** précise : « Les travaux commenceront la première semaine de juin, pendant trois jours. Nous serons obligés de fermer la voie, un enrobé sera réalisé sur la totalité. Trois entreprises ont été consultées et c'est la société DURAND qui a été retenue. »

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ Société de contrôle pour les travaux d'assainissement rues Godard Faultrier, Octave Hamelin et rue du Champ de foire

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 30 mars 2015, le Conseil l'a autorisé à choisir la société pour la réalisation des travaux, sur avis de la commission MAPA (marché à procédure adaptée).

M le Maire informe le Conseil que c'est la société PIGEON TP qui a été retenue, pour un montant de 159 920.55 € HT. Le marché sera signé dès que la procédure lancée auprès de l'agence de l'eau le permettra.

M le Maire informe le Conseil qu'en parallèle de la consultation pour les travaux, IRH, le maître d'œuvre a lancé une consultation pour la société de contrôle. Aussi, M le Maire propose au Conseil d'acter le choix de la commission MAPA, à savoir, la société STGS pour un montant HT de 3 728 €, qui réalisera le contrôle des travaux d'assainissement.

**M CHALET** ajoute : « Nous allons rencontrer la société PIGEON le 7 mai pour caler les travaux. Seront ensuite réalisés les travaux d'eaux potables par le SIAEP. »

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ Assainissement rues Godard Faultrier, Octave Hamelin et rue du Champ de foire – Avenant 1 au contrat de Maitrise d'œuvre IRH –

M le Maire informe le Conseil que pour établir le dossier de marché, IRH, le maître d'œuvre a dû faire des relevés topographiques complémentaires. Aussi, M le Maire propose d'accepter un avenant d'un montant de 900 € HT correspondant aux relevés topographiques.

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ Services Techniques – achat de véhicules

M le Maire informe le Conseil que la Commune souhaite acquérir deux véhicules pour les services techniques dans le but de remplacer le camion B80 et le Master.

Aussi, M le Maire propose de retenir le choix de la commission et d'acquérir auprès du garage RAMAGE :

- Un PEUGEOT BOXER neuf pour un montant de 19 720 € HT
- Un RENAULT MAXCITY d'occasion pour un montant de 13 200 € HT
- Reprise du camion B80 et du Master pour un montant de 5 000 € TTC
- Le montant total à la charge de la commune est de 27 920 € HT
- Carte grise pour les deux véhicules : 800 € TTC.

*Adoption à l'unanimité.*

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 19 mai à 20h.

## **⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 14 avril 2015 :

**Budget** : approbation à l'unanimité du compte de gestion 2014 et du compte administratif 2014 – un point a été fait sur le budget primitif 2015 / **Dossiers sociaux** : 1 demande individuelle d'allocation de solidarité aux personnes âgées – 1 demande d'aide financière – 2 notifications de décisions d'aide sociale (dédommagement aidant familial et ADAPA à domicile).

**Mme HAMARD** ajoute : « Vous trouverez dans vos pochettes le budget du CCAS pour tous ceux qui ne font pas partie de la commission. »

Prochaine commission CCAS : le 26 mai à 19h15.

## **⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Sylvie RABIN

Compte rendu du 9 avril 2015 :

Forum des associations le 5 septembre : préparation de la fiche de réservation qui sera envoyée aux associations participantes / **Villes fleuries** : la commune possède 3 fleurs au palmarès des villes et villages fleuris, c'est la récompense des efforts de tous et en particulier de l'équipe des espaces verts. Le jury régional vient contrôler, tous les 3 ans, si la commune peut prétendre à garder ses 3 fleurs et nous donner quelques conseils sur l'embellissement de la ville. C'est à la fois un examen et un encouragement. Leur prochaine visite est programmée mi-juillet / **Concours des maisons fleuries** : la 1<sup>ère</sup> réunion programmée avec le jury local et la commission vie associative aura lieu le 3 juin à 19h à la mairie / **Espaces sportifs** – rencontres fixées avec les utilisateurs : le 22 Juin à 18h30 à la mairie avec les écoles et collèges et le 1<sup>er</sup> Septembre à 20h à St Exupéry avec les associations / **Espaces et placards occupés par les associations** : en lien avec la commission patrimoine, un point a été fait sur les espaces et nombreux placards occupés par les associations afin de bien les identifier et les étiqueter.

### **▪ Association Familles Rurales – atelier théâtre : subvention exceptionnelle**

M le Maire informe le Conseil que la commission vie associative propose d'allouer à l'association Familles Rurales une subvention exceptionnelle de 115 € pour l'organisation d'une animation théâtrale à destination des enfants.

*Adoption à l'unanimité.*

### **▪ Convention pour les jardins familiaux**

M le Maire présente au Conseil la nouvelle convention liant la commune avec l'association « Les Jardiniers des Jardins Familiaux du Lion d'Angers ». Cette convention a été actualisée et aura une durée de validité jusqu'à l'installation du prochain conseil en 2020.

*Adoption à l'unanimité.*

Prochaine commission Vie Associative : le 11 mai à 20h.

## **⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Hugues SAULOUP

Compte rendu du 20 avril 2015 :

**Vestiaires des Guenelles** : visite du bâtiment, globalement en bon état sauf le sol des douches et le sol de l'entrée des vestiaires / **Groupe Scolaire Edmond GIRARD** : point

sur l'avancement des travaux : levage des murs fait le 23 avril – depuis ce jour, les travaux de zinguerie et étanchéité ont été réalisés / **Cantine** : installation du nouveau four – frais de déplacement pour la ligne électrique – le contrat de nettoyage des hottes et conduits sera revu (société ISS) / **Nouveau local Tennis** : planning des travaux : livraison du bungalow prévu mi-mai – travaux de dalle fait en régie / **Piscine** : travaux de démarrage de la saison : chauffe-eau à changer, fonctionnement : révision de l'automate par la société O2, des travaux seront réalisés en régie sur les bâtiments / **Eglise** : point sur l'avancement du chantier de rénovation – les échafaudages de la tranche conditionnelle 2 ont été validés – les travaux sont en cours – un nid de guêpe devra être enlevé – le contrôle annuel des cloches a été fait – des travaux seront à envisagés / **Déblaiement du Lion 2000** : l'Arbre Vert a été contacté et a pratiquement tout enlevé – le reste est stocké dans un bâtiment communal en attendant la vente / **Salle Gaboriaud** : remplacement de vitrages suite à dégradations, coût 626,40 € (une partie sera prise en charge par les personnes ayant dégradé) / **Salle de sports** : un point a été fait avec la société de nettoyage suite à problème de propreté - un nettoyage plus approfondi a été fait – à surveiller – le contrat sera revu pour la rentrée / **Bâtiment l'Isle aux Enfants** : la faïence a été rénovée en régie – la réfection du bardage sera faite en régie.

**M LEQUEUX** : « Concernant la vente des objets divers du Lion 2000, il est bien spécifié que la vente se fera par lot et non à l'unité. »

Prochaine commission Patrimoine : le 18 mai à 18h30.

## ⇒ **COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle VIGNERON

Compte rendu du 23 avril 2015 :

**Journal du Lion de mai-juin** : la fête de la musique – le thème du prochain journal de juillet-août portera sur un sujet lié aux jeunes : l'accueil des jeunes l'été, les adolescents en particulier, Pass Ado Ziva, RECREA'LION, la piscine, le centre de loisirs de la Jaille Yvon et toutes les activités proposées par le camping / **Renouvellement du marché public pour le journal** : lancement de la consultation – 5 offres ont été reçues à ce jour / **Manifestations** - le choix du thème sonore pour le feu d'artifice a été fait – intervention de l'école de musique, groupe celtique et quelques groupes de l'année dernière seront aussi présents – **Commémoration du 8 mai** : point de rencontre à 10h au Lion d'Angers et dépôt de fleurs au parc de l'Isle Briand puis rendez-vous à Thorigné d'Anjou.

**M MUHAMMAD** : « Les commémorations du 8 mai ont lieu chaque année dans une commune différente, cette année, c'est la ville de Thorigné d'Anjou qui nous accueillera. »

/ Apéro Concert dans le cadre du « **Saveur Jazz Festival** » un apéro concert sera organisé le vendredi 17 juillet à partir de 11h30 au Lion d'Angers sur le marché hebdomadaire, avec la présence d'un groupe « Eric Allard Quintet ». C'est une organisation faite par le Pays Anjou Bleu, dans le cadre du « Saveur Jazz Festival » qui se déroulera sur 3 jours – coût 250 € pour la commune + prise en charge des repas et boissons pour 5 personnes – des flyers seront distribués – diffusion dans les quotidiens et à l'office de tourisme.

**M MUHAMMAD** : « J'ai rencontré la commission marché pour définir avec eux, les horaires et leur participation à cette rencontre apéritive, dans le but de créer en parallèle de Saveur Jazz un événement culturel sur Le Lion d'Angers. Cet événement se déroulera dans le square des Villes Jumelées, afin de ne pas perturber le marché.

**Mme VIGNERON** : Certains commerçants du marché se sont déjà positionnés pour présenter leurs produits. D'autres pourront être amenés à s'inscrire afin de proposer également leurs produits pour cet apéritif. »

**M MUHAMMAD** ajoute une information supplémentaire : « Mes chers collègues, vous pouvez d'ores et déjà réserver dans votre calendrier la matinée du samedi 4 juillet, il nous a semblé important de faire un séminaire au bout d'une année de fonctionnement de Conseil Municipal. Nous sommes en train d'élaborer un questionnaire pour que nous puissions tous faire un compte rendu de ce début de mandat. Ce séminaire sera animé par une personne extérieure. Vous recevrez ce questionnaire d'ici environ trois semaines. Ceci permettra de se projeter sur les années à venir notamment au vu des enjeux des fusions et aussi autres communes nouvelles, c'est un contexte particulier qui nous a semblé être utile à explorer pour les 5 prochaines années. Vous recevrez les invitations prochainement. »

Prochaine commission Communication : le 28 mai à 20h30.

⇒ **Information au Conseil sur les décisions prises par M le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

**Commission Finances :**

- **Ateliers communaux :**
  - Achat caisse à outils, pour un montant de 89.30 € HT, société LEGALLAIS.
  - Clapet anti-retour eaux pluviales, pour un montant de 271.32 € HT, société FRANSBONHOMME.
  - Réducteur eau pour alimenter la tonne, pour un montant de 198.10 € HT, société LEGALLAIS.
- **Bibliothèque** : acquisition de livres, pour un montant de 2 996.95 € HT, Librairie CONTACT.
- **Groupe Scolaire Edmond GIRARD – cuisines** : ligne électrique four, pour un montant de 500 € HT, société DBE.
- **Piscine** : chauffage eau, pour un montant de 3 845.02 € HT, société CHAUFFECO.
- **Mairie** : Achat de distributeurs de sacs à déjections, montant de 546 € HT, société APRICO.
- **Route de VERN** : paillage, pour un montant de 410 € HT, société PIGEON Loire Anjou.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « Investissement ».

⇒ **INFORMATIONS DIVERSES**

Clôture de la séance à 22h50.

M le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.

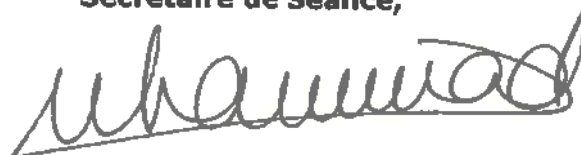
Prochain Conseil Municipal : le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 à 20h30.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

Secrétaire de Séance,



Nooruddine MUHAMMAD



L'an deux mille quinze, le premier juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six mai deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

**Étaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

M Nooruddine MUHAMMAD, qui a donné pouvoir à M Etienne GLEMOT.  
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.  
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.

**Secrétaire de séance :** M Jean-Paul ROUSSEAU.

Nombre de Conseillers en exercice .....	25
Nombre de Conseillers présents .....	22
Nombre de suffrages exprimés.....	25
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

**2015-06-01 / Subvention pour l'Entente des Artisans et Commerçants / convention de partenariat**

Suite à l'appel de la collectivité de soutenir et favoriser le commerce lors de travaux d'aménagement de la rue du Général LECLERC, de permettre aux habitants de se mobiliser afin de continuer à les fréquenter malgré les difficultés d'accès, Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association « Entente des artisans et commerçants » propose une opération commerciale pendant les travaux. L'association a exposé un projet et sollicite une subvention de 20 000 € pour le financement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat avec « l'Entente des Artisans et Commerçants » et d'acter le montant de la subvention allouée de 20 000 €.

Le versement de cette subvention se fera en 3 fois : 50% à la signature, 40 % au 1<sup>er</sup> octobre 2015 et le solde de 10% sur présentation des justificatifs des dépenses.

**2015-06-02 / Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le Projet Educatif Territorial (PEDT) concernant les écoles de la Commune du Lion d'Angers et l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention avec l'Etat.

Le document stipulant le projet a été réalisé en collaboration avec les différents participants du COPIL des nouveaux rythmes scolaires, avec un appui des services enfance / jeunesse de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers. Il a pour objectif d'être une base de lancement. Il sera amené à évoluer en fonction des expériences et objectifs de chacune des entités concernées.

### **2015-06-03 / Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**

L'agence de l'eau a lancé une consultation sur les projets :

- du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures,
- du plan de gestion des risques d'inondations du bassin Loire-Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, la mise en place de la consultation, sans observations.

Les documents inhérents à ces dossiers sont accessibles sur le site [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr) et sur le site [www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr)

### **2015-06-04 / Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol – Conventions avec le l'Anjou Bleu Pays Segréen**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 met fin au 1<sup>er</sup> juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat à toutes les communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitant ou plus.

Afin de palier au désengagement de l'Etat, le PETR du Segréen a, par délibération du 21/01/2015, souhaité mettre en œuvre un service d'instruction commun des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour l'ensemble des communes, composant l'Anjou Bleu, Pays Segréen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité :

- De confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service commun du PETR du Segréen.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette mise à disposition.
- D'acter la participation communale de 11 098.47 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière comportant les modalités de cette mise à disposition.

### **2015-06-05 / Marché à procédure adaptée : requalification des espaces publics du centre ancien**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire, après avis de la Commission, de retenir l'entreprise Luc DURAND pour un montant de 762 588.50 € HT, correspondant à la proposition de base (aménagement de la rue du Général Leclerc en tranche ferme et des rues adjacentes Godard FAULTRIER, Saint GATIEN, octave HAMELIN et une partie des rues du MARCHÉ et du CHAMP DE FOIRE en tranche conditionnelle), ajoutée des prestations supplémentaires éventuelles n°1 (réseau d'assainissement pluvial rue St GATIEN et rue Godard FAULTRIER) et n°3 (mobilier urbain), et l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

### **2015-06-06 / Cession de la voirie des tranches 1 et 2 de la ZAC de DURVAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a acté à l'unanimité, la cession des voies par BESNIER Aménagement à la commune, des tranches 1 et 2 de la ZAC de DURVAL dans la voirie communale, au prix d'acquisition d'un euro symbolique + frais de notaire à la charge de la commune et l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires.

### **2015-06-07 / Remaniement du cadastre**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a acté à l'unanimité, la décision de transférer du domaine public, des parties qui sur le terrain ne constituent pas un usage public, dans le domaine privé de la commune, et de procéder ainsi à la création de parcelles situées rue des Royers (provisoirement B472a) et impasse Joachim du BELLAY (provisoirement 1003a et 1004b) afin de les inscrire dans le domaine privé de la commune.

### **2015-06-08 / Avenant 1 – Marché mise en séparatif du réseau unitaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'avenant 1 au marché de mise en séparatif du réseau unitaire sur la rue Godard FAULTRIER, avec la société PIGEON TP, pour un montant de 4 800 € HT, et l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires.

### **2015-06-09 / Portail pour le complexe sportif**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le devis de la société DIRICKX d'un montant de 10 380 € HT comprenant la modification du bas et l'installation d'un nouveau portillon et d'un portail, rue Henri et Robert de CHOLET. Il devra être fermé en permanence par l'agent communal qui habite un logement de fonction dans l'enceinte du site. Le PASS sera en Mairie et donné uniquement lors de manifestations qui le requièrent. L'objectif est de réduire la circulation et de supprimer le stationnement dans l'enceinte du complexe sportif.

### **2015-06-10 / Nomination d'un Conseiller pour le CCAS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la nomination de Madame Anne-Sophie BARTHE comme représentant au sein du Conseil d'Administration du CCAS, suite à la démission de Monsieur Alain VERRECCHIA.

### **2015-06-11 / Piscine – adoption du règlement intérieur - saison 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le règlement intérieur de la piscine municipale pour la saison 2015.

*Le règlement sera affiché à l'extérieur de la piscine et est disponible en mairie.*

### **2015-06-12 / Règlement du Marché hebdomadaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le règlement du marché hebdomadaire.

*Le règlement est disponible en mairie.*

### **2015-06-13 / Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

#### **Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

#### **Commission voirie :**

- Entreprise DECLIC : 5 potelets bois pour la route de VERN : 475 € HT
- Entreprise MJM : 10 télécommandes pour le dépôt : 317 € HT

#### **Commission Patrimoine :**

- Entreprise DURAND : transport terre pour le Groupe Scolaire Edmond GIRARD : 2 616 € HT
- Entreprise CAMIF : Acquisition de tables et de chaises pour le Groupe Scolaire Edmond GIRARD : 3 066.53 HT
- Entreprise KASSIOPE : enrouleur moquette, salle de la Mare aux Coqs : 2 960 € HT
- Entreprise LEGALLAIS : auto laveuse pour la salle Pierre de Coubertin et le Groupe Scolaire Edmond GIRARD : 2 194 € HT
- Entreprise MARTY : filet tennis, salle des sports : 110 € HT
- Entreprise DBE : électricité pour l'abri tennis : 550 € HT
- Entreprise CHAUFFECO : brides pour la piscine : 1 615.18 € HT

Fait au Lion d'Angers, le 2 juin 2015

compte rendu complet disponible en Mairie  
à compter du 16 juin 2015



Le Maire,  
**Étienne GLÉMOT**

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1<sup>er</sup> JUIN 2015**  
**PRO C È S - V E R B A L**

L'an deux mille quinze, le premier juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six mai deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

**Etaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

M Nooruddine MUHAMMAD, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.  
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.  
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.

**Secrétaire de séance :** M Jean-Paul ROUSSEAU.

**Ouverture de la séance à 20h30.**

➤ **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.**

*Adoption à l'unanimité.*

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

**Monsieur le Maire propose au Conseil les précisions suivantes :**

⇒ **Commission « Administration » :**

**Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT) :**

M le Maire précise qu'il faut rajouter : « l'autorisation de signer une convention avec les services de l'Etat ».

⇒ **Informations diverses :**

M le Maire précise que la réunion publique du 11 juillet a été avancée au 27 juin. Un point des différentes réunions sera fait à la fin du Conseil.

*Adoption à l'unanimité.*

➤ **Agenda du Maire :**

M le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ **M le Maire présente l'agenda de M MUHAMMAD.**

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire du 21 mai 2015 :**

M le Maire rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire : présentation du nouveau dispositif régional en faveur de la modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural (MACS) qui se déploie sur le Pays Anjou Bleu et susceptible d'accompagner par des aides les besoins de modernisations des activités, de sécurité et d'accessibilité des entreprises locales.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ECOLE – REFORME**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ **Commission « FINANCES » du 22 mai 2015 :**

▪ **Subvention pour l'entente des artisans et commerçants – convention de partenariat**

Suite à l'appel de la collectivité de soutenir et favoriser le commerce de proximité lors de travaux d'aménagement de la rue du Général LECLERC, de permettre aux habitants de se mobiliser afin de continuer à fréquenter les commerces malgré les difficultés d'accès, M le Maire informe le Conseil que l'association de « l'Entente des Artisans et Commerçants » propose une opération commerciale pendant les travaux. L'association a exposé un projet et sollicite une subvention de 20 000 € pour le financement de cette opération.

Le versement de cette subvention se fera en 3 fois : 50% à la signature, 40% au 1<sup>er</sup> octobre 2015 et le solde de 10% sur présentation des justificatifs des dépenses.

Aussi, M le Maire propose au Conseil de voter la convention de partenariat et d'acter le montant de la subvention allouée de 20 000 €.

*Adoption à l'unanimité.*

→ **Commission « du PERSONNEL » du 22 mai 2015 :**

**M ROUSSEAU** apporte quelques informations sur le personnel :

- « Monsieur Fabrice BRUGNON a été recruté en remplacement de Monsieur Pascal HENRY au poste de responsable des services techniques.
- Un agent des services techniques (espaces verts) a été opéré le 22 mai et est en arrêt jusqu'au 23 août. »
- Suite aux nombreuses absences pour raisons médicales, une étude est en cours pour un recrutement en CAE pour 6 mois pour le service entretien.
- Le service comptabilité de la mairie a accueilli un stagiaire du 30 mars au 31 mai 2015, pour réaliser la comptabilité analytique concernant les bâtiments communaux. A la suite de la présentation de son travail à la commission du personnel du 22 mai dernier, la commission a décidé de lui allouer une gratification de 400 € (conformément à la délibération prise le 8 juillet 2013).

→ **Commission « ADMINISTRATION » du 22 mai 2015 :**

▪ **Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT)**

M le Maire présente au Conseil le Projet Educatif Territorial concernant les écoles de la Commune du Lion d'Angers. Ce document a été réalisé en collaboration avec les différents participants du COPIL des nouveaux rythmes scolaires avec un appui des services enfance/jeunesse de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers. Il a pour objectif d'être une base de lancement. Il sera amené à évoluer en fonction des expériences et objectifs de chacune des entités concernées. M le Maire demande au Conseil d'approuver ce projet et de l'autoriser à signer une convention avec les services de l'Etat. Des remerciements sont transmis aux contributeurs.

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaines commissions le 26 juin : Administration à 14h30, Personnel à 16h.*

⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ **Résultat du travail de la commission**

Rapporteur : Isabelle PRAT

**Compte rendu du 19 mai 2015 :**

- ↳ **Analyse des documents d'urbanisme :**
  - 1 Permis de Construire
  - 5 Déclarations Préalables

- 7 Certificats d'Urbanisme
- 6 droits de préemption
- 1 dossier ERP (Etablissement Recevant du Public).

**Poursuite de la réflexion sur le site de la maison de retraite** : le Cabinet BRANCHEREAU travaille sur les études préliminaires (évolution, enjeux, modalités de raccordement au réseau) – le site actuel sera transféré sur le site de la ZAC Jules Verne d'ici la fin de l'année.

▪ **Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)**

L'agence de l'eau a lancé une consultation sur les projets :

- du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures.
- du plan de gestion des risques d'inondations du bassin Loire-Bretagne.

Les documents inhérents à ces dossiers sont accessibles sur le site [www.prenons-soln-de-leau.fr](http://www.prenons-soln-de-leau.fr)

Et sur le site [www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr)

M le Maire invite le Conseil à donner son avis sur la consultation mise en place.

Aucune observation n'est faite par le Conseil.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol – Conventions avec le l'Anjou Bleu Pays Segréen**

M le Maire rappelle au Conseil que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 met fin au 1<sup>er</sup> juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat à toutes les communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitant ou plus.

Afin de palier au désengagement de l'Etat, le PETR du Segréen a, par délibération du 21/01/2015, souhaité mettre en œuvre un service d'instruction commun des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour l'ensemble des communes, composant l'Anjou bleu, pays Segréen.

Aussi M le Maire demande au Conseil :

- De confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service commun du PETR du Segréen.
- D'autoriser M le Maire à signer la convention relative à cette mise à disposition
- D'acter la participation communale de 11 098.47 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- D'autoriser M le Maire à signer la convention financière comportant les modalités de cette mise à disposition.

**M CHALET** : « A partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, l'instruction des dossiers d'urbanisme qui était envoyé aux services de l'Etat s'arrête. Au niveau du Pays, c'est-à-dire pour les 6 Communautés de Communes, 3 personnes ont été recrutées pour l'application des droits du sol.

**M le Maire** : La cellule est en place dans ses nouveaux locaux. Nous souhaitons que la transition se fasse en douceur et que les études des dossiers soient rigoureuses pour nous permettre de signer les autorisations en conformité avec le droit. L'Etat continuera à nous accompagner sur les points spécifiques difficiles qui font souvent jurisprudence.

**M CHALET** : Au niveau des conseils, lorsque nous avons besoin d'instruction sur des points particuliers, nous demandons au service de l'Etat, parfois il fallait attendre quelque temps mais nous recevions des réponses juridiques légales, depuis de longues années nous n'avons pas eu de retour car les dossiers sont bien menés à la fois de l'Etat et en urbanisme. La participation de la commune du Lion d'Angers est de 11 098.47 € sur 1 an. C'est 50% basé sur la population (le nombre d'habitants de la ville par rapport aux 73 000 habitants du pays) et 50% basé sur la moyenne des actes d'urbanisme instruits sur les 3 dernières années (2014, 2013, 2012).

**M PISCIONE** : Que deviennent les personnes de Segré ?

**M le Maire** : Celles qui travaillent pour l'Etat sont déjà parties. Une d'entre elles a été recrutée par le Pays.

**Mme BOUCHET** : Le financement des 3 postes recrutés ?

**M le Maire** : Au niveau de l'Anjou Bleu, nous avons collecté 225 000 €, mais il y a aussi plein d'autres frais de fonctionnement d'un service.

**Mme MELLIER** : Nous avons une convention pour 30 mois, si nous avons des fonctionnaires que nous devons garder après, comment ferons-nous ?

**M le Maire** : Il y aura un renouvellement de convention, une prolongation de la convention. On démarre avec ce système, les participations seront révisées tous les 3 ans. »

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Marché à procédure adaptée : requalification des espaces publics du centre ancien**

La commission d'analyse des offres s'est réunie le 22 mai 2015 en présence de Monsieur TONNEAU du Cabinet ARTELIA. Après présentation de son rapport d'analyse, la commission propose de retenir l'entreprise Luc DURAND pour un montant de 762 588.50 € HT correspondant à la proposition de base (aménagement de la rue du Général Leclerc en tranche ferme et des rues adjacentes Godard FAULTRIER, Saint GATIEN, octave HAMELIN et une partie de la rue du Marché et de la rue du Champ de Foire en tranche conditionnelle), ajoutée des prestations supplémentaires éventuelles n°1 (réseau d'assainissement pluvial rue St-GATIEN et rue Godard FAULTRIER) et n°3 (mobiliers urbains).

M le Maire propose donc de valider le choix de la commission MAPA et de l'autoriser à signer le marché et toutes les pièces afférentes.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Cession de la voirie des tranches 1 et 2 de la ZAC de DURVAL.**

Par délibération du 8 septembre 2014, le Conseil Municipal a acté l'intégration des voies des tranches 1 et 2 de la ZAC dans la voirie communale. Dans ce cadre, l'office notarial du Lion d'Angers acte la cession des voies par BESNIER Aménagement à la commune au prix d'acquisition d'un euro symbolique + frais de notaire à la charge de la commune (698,27€ TTC).

M le Maire propose au Conseil Municipal d'acter par délibération cette cession.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Remaniement du cadastre : rue des ROYERS et impasse Joachim du BELLAY.**

Dans le cadre du remaniement du cadastre, les géomètres experts ont proposé à la commission « urbanisme » (avril 2015) de sortir du domaine public des parties qui sur le terrain ne constituent pas un usage public. Aussi il est demandé de procéder au parcellaire des parties situés rue des ROYERS (provisoirement B472a) et impasse Joachim du BELLAY (provisoirement 1003a et 1004b) et de les inscrire dans le domaine privé de la commune. La destination de ces parcelles sera revue ultérieurement.

M le Maire propose au Conseil Municipal d'acter par délibération cette décision de transfert du domaine public dans le domaine privé de la commune et de procéder ainsi à la création de ces parcelles.

*Adoption à l'unanimité.*

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Catherine MORICE.

Compte rendu du 19 mai 2015 :

**LTON 2000 - démolition** : les travaux sont retardés.

**M CHALET** : « Selon le planning prévisionnel, nous avons prévenu les riverains que les travaux allaient démarrer, et comme vous le savez il y a de l'amiante, un dossier administratif a été complété, nous avons un mois pour le rendre et trois jours avant le début de la démolition, ils ont demandé des compléments d'information sur la partie

administrative, ce qui a retardé d'environ 15 jours. Nous allons tout faire pour que ce soit terminé pour le mercredi avant-veille de la fête de la musique. »

**/ Route de Vern et route de Château-Gontier – travaux d'enrobés :**

**M CHALET :** « Au vu du temps, les travaux avancent bien.

**M DAVID :** Il y a des petits problèmes sur la mise en place de la déviation de la route de Château-Gontier, qui nous fait faire des détours pour rien. »

**/ SIEML : éclairages boules** – suite à la réunion du 19 mai il n'y aura plus possibilité de réparer les éclairages boules au-delà d'un an, c'est le stock disponible au niveau du SIEML - la production sur ce type de matériel a été arrêtée, les boules restantes seront à changer et les candélabres associés également.

**M CHALET :** « Nous avons relevé ce matin le nombre de candélabres avec boules, il y en a 162 sur la commune. Le SIEML a pris la décision de doubler l'aide de financement du remplacement en passant de 25% à 50%.

**M le Maire :** Je rappelle que l'on n'a pas fini les autres secteurs comme la Promenade. A chaque fois on gère les urgences et là les normes nous rattrapent avant qu'on ait fini les urgences. »

**/ Bornes pour rechargement de véhicules électriques** : le Conseil Municipal avait acté 2 bornes planifiées sur Le Lion d'Angers - coût initial 2 500 € - décision du SIEML : gratuité pour les communes.

**/ Devis divers.**

**▪ Avenant 1 – Marché mise en séparatif du réseau unitaire.**

M le Maire présente au Conseil une proposition d'avenant concernant le marché de mise en séparatif du réseau unitaire sur la rue Godard FAULTRIER. En effet, il n'était pas prévu dans le cahier des charges initial de mettre du béton de tranché. Aussi afin d'éviter toute déformation de la voie et sécuriser sa pérennité, M le Maire propose d'intégrer ce nouveau matériau et demande de l'autoriser à signer l'avenant 1 de la société PIGEON TP pour un montant de 4 800 € HT.

**Mme BOUCHET :** Est-ce qu'il y a eu comptage de passage de véhicules rue du Général Leclerc car on estime un risque d'affaissement... quand on voit la route de Vern où il y a beaucoup de passage, des poids lourds.

**M CHALET :** « Les comptages qui ont été fait par le CAUE ne seront plus vrais demain avec la circulation modifiée, la rue St Gatien sera en sens inverse, la rue Godard Faultrier sera en sens unique et la circulation sera moins importante qu'aujourd'hui.

**Mme MORICE :** Après débat, la commission a fait le choix de sécuriser la future voirie et trottoirs sur cette partie très sensible pour les piétons.

**M LEQUEUX :** C'est aussi le rôle des commissions de faire bouger une position qui n'était pas prévue au départ.

**Mme BOUCHET :** L'ajout d'un complément après marché est toujours sensible.

**M le Maire :** Habituellement, nous demandons des options, toutes les entreprises répondent et on prend ou non les options.

**M CHALET :** Nous nous sommes décidés en février afin de choisir le cabinet IRH pour que les travaux de mise en séparatif de cette rue soient réalisés rapidement. »

*Adoption à l'unanimité.*

**• Portail pour le complexe sportif**

M le Maire présente au Conseil le devis de la société DIRICKX d'un montant de 10 380 € HT comprenant la modification du bas et l'installation d'un nouveau portillon et d'un portail, rue Henri et Robert de CHOLET. Il devra être fermé en permanence par l'agent communal qui habite un logement de fonction dans l'enceinte du site. Le PASS sera en Mairie et donné uniquement aux responsables d'associations qui le requièrent lors de manifestations (pour les chargements et déchargements). L'objectif est de réduire la circulation et de supprimer le stationnement dans l'enceinte du complexe sportif.

**Mme BOUCHET :** « Vous avez trouvé un endroit pour stationner les vélos ?



**M CHALET** : Oui à l'extérieur devant le complexe, on va enlever des végétaux pour ne pas supprimer des places de parking.

**Mme CHARRAUD** : Si jamais on voyait qu'il y a du vandalisme sur les vélos, pourront-ils être mis à l'intérieur car c'est vraiment au bord de la route.

**M le Maire** : Ce n'est pas l'objectif de les mettre à l'intérieur.

**M CHALET** : Si on met les vélos à l'intérieur, nous aurons des personnes à vélo à se promener à l'intérieur.

**Mme CHARRAUD** : Même si les porte-vélos sont là, on n'empêchera pas les personnes de se promener à l'intérieur.

**M le Maire** : Il est difficile de séparer les cycles des motocycles. L'interdiction totale, comme dans tous les stades, permet une règle claire et plus facilement respectée.

**M DAVID** : Le portail sera motorisé ?

**M CHALET** : Oui. »

*Adoption à l'unanimité.*

**M le Maire** : « J'ai une petite remarque concernant la voirie sur la délibération que nous avons prise le 30 mars 2015, qui autorisait la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers à effectuer le groupement de commande pour le diagnostic accessibilité. Il est possible qu'on ait oublié d'inscrire le mot PAV (Plan Accessibilité Voirie), nous attendons l'avis du trésorier et nous devons peut-être refaire la délibération si besoin. »

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 23 juin à 20h.*

## **⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Jean-Paul PARIS*

Compte rendu du 26 mai 2015 :

**Dossiers sociaux** : 1 dossier d'aide sociale – point sur les situations sociales actuelles – 8 dossiers ADAPA – 7 dossiers d'aide aux vacances de l'année 2014 (remboursement centres de loisirs) / **Visite estivale des personnes âgées, isolées** : visites programmées fin juin : 104 personnes visitées / **Nombre de demandeurs d'emploi** : 253 (soit 124 hommes et 129 femmes) / **Point sur la pension de famille** : les logements sont tous occupés – en projet installation d'un jeu de boules – échanges avec le Club de Rencontres et Loisirs : jeux de cartes... - certaines personnes travaillent (Arbre Vert) – des pensionnaires bénéficient d'un accompagnement global et participent aux temps forts organisés par la Fondation Abbé Pierre / **Information** : le Conseil départemental a décidé de supprimer l'aide aux vacances ou centres de loisirs pour les familles aux revenus modestes – impact sur nos prises en charge / **Assemblées Générales - dates** : ADMR le 5 juin – ESAT le 27 juin – une information CMU sera faite par la CPAM le 16 juin – RECREA'LION le 5 juin.

### **▪ Nomination d'un Conseiller pour le CCAS :**

A la suite de la démission de Monsieur Alain VERRECCHIA, membre élu du CCAS, M le Maire demande au Conseil de nommer un nouveau représentant au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Madame Anne-Sophie BARTHE est proposée.

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaine commission CCAS : le 2 juillet à 19h15.*

## **⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Isabelle VIGNERON*

Compte rendu du 11 mai 2015 :

**Forum des Associations et rencontre associative en novembre** : un contact a été pris avec le Comité Départemental Olympique et Sportif dans le cadre d'une aide à apporter aux associations au niveau du forum ou d'intervenants, afin d'enrichir les actions auprès des associations et ainsi avoir des supports plus diversifiés / **Base de données disponible pour les associations** : mise en place en cours avec différents thèmes déjà ou non encore abordés lors des rencontres, par exemple : « les procédures de conservation des archives » ou « la préparation d'une Assemblée Générale » - L'objectif étant de faire vivre les informations en notre possession et de le faire savoir auprès des nouveaux présidents / **Point Fleurissement** : rencontre avec le jury des maisons fleuries fin mai pour la mise en route du concours 2015 - Le jury passera visiter les jardins des maisons du Lion d'Angers inscrites au concours, dans le courant du mois de juillet - Le voyage annuel est arrêté au 12 septembre avec un lieu encore à déterminer - Passage le 9 juillet du jury régional des villes et villages fleuris concernant le label 3 fleurs de la commune / **Mise en place des planning des salles et terrains** : une rencontre est fixée le 22 juin à 18h30 en mairie avec les écoles et collèges.

**Mme CHARRAUD** : « Ce week-end il y avait le championnat départemental de gymnastique qui occupait tout l'espace Lucien MERIGNAC, toutes les salles de sports, organisé par le RSL avec la présidente Emeline STEINIRGER.

**Mme STEINIRGER** : Je vous remercie tous de m'avoir soutenue dans ce projet et de nous avoir fait confiance avec les membres du bureau. Au niveau du palmarès, Marine a présenté une équipe de poussines qui termine 1<sup>ère</sup> du département sur 18 équipes et dimanche une 2<sup>ème</sup> équipe qui termine 12<sup>ème</sup> sur 18.

**M PISCIONE** : Il y avait combien de participants ?

**Mme STEINIRGER** : Sur le week-end 550 gymnastes. C'est surtout le dimanche car les enfants qui étaient conviés à 8h le matin ont eu palmarès à 6h30 et sont restés toute la journée sur le site malgré le temps pluvieux.

**M le Maire** : C'est là qu'on voit qu'il nous manque une grande salle avec des gradins, les conditions d'accueil des personnes qui regardent ne sont pas extraordinaires. C'est là limite de nos équipements. »

Prochaine commission Vie Associative : le 11 juin à 20h.

## **⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

**➤ Résultat du travail de la commission**

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

**Compte rendu du 18 mai 2015 :**

**Eglise** : visite intérieure et extérieure (échafaudage) / **Groupe Scolaire Edmond GIRARD** : point sur l'avancement des travaux : planning respecté – les menuiseries ont été posées - La pelouse est semée (travail en régie) / **Nouveau local Tennis** : le bungalow a été posé la semaine dernière – Il reste à faire la lasure sur les panneaux et la peinture sur les volets (travail en régie) / **Bâtiment de l'Isle aux Enfants** : choix couleur menuiseries – Modification sur le bardage – Travail en régie ; début travaux à la fin de la semaine – Un travail de rénovation est en cours sur les jeux d'enfants / **Piscine** : des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le démarrage de la saison – l'ARS (Agence Régionale de la Santé) passera le 11 juin pour l'inspection de la piscine municipale.

### **• Piscine – adoption du règlement intérieur – saison 2015**

M le Maire présente au Conseil le règlement intérieur de la piscine pour la saison 2015. Les seules modifications apportées sont les dates d'ouverture au public et sur les cours de natation qui seront organisés et dispensés directement par le maître-nageur.

*Le règlement sera affiché à l'extérieur de la piscine et est disponible en mairie.*

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ **Règlement du Marché hebdomadaire**

M le Maire présente au Conseil le règlement du marché modifié, qui a été revu lors de la dernière commission marché.

*Le règlement est disponible en mairie.*

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaine commission Patrimoine : le 22 juin à 18h30.*

### **⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Patrick PISCIONE*

Compte rendu du 28 mai 2015 :

**Journal du Lion** : le dossier central ne peut pas être consacré à la petite enfance car manque de contenu suffisant – sujet de remplacement : les travaux 2015 - autres articles : dates de fermeture de la mairie, l'inauguration de l'école, le forum des associations, le SISTO, la piscine, le transport en car du département.. / **Renouvellement marché public pour le Journal du Lion** : ouverture des plis le 23 mai - 3 lots : (lot 1 mise en page : 3 entreprises ont répondu), (lot 2 impression 2 entreprises ont répondu), (lot 3 régie publicitaire 3 entreprises ont répondu) – l'analyse des plis est en cours – décision prise par la commission le 19 juin – durée de 3 ans / **Manifestations : Fête de la musique** le 26 juin à partir de 19h dans le centre-ville, 14 groupes inscrits, une réunion a été fixée le 15 juin à la salle David d'Angers à 19h30 pour l'organisation, le feu d'artifice sera tiré à 23h30 – **Inauguration de l'extension de l'école Edmond GIRARD** le 12 septembre – **Visite du Sous-préfet M MUSSET** le 16 septembre – axer cette visite sur l'enfance jeunesse / **Projet Web** : le cabinet VICQ CONSULTANTS a été mandaté par la Communauté de Communes, il va travailler avec l'agent chargée du service communication – 4 étapes à respecter pour une mise en place du site en juin 2016 à la Communauté de Communes et pour les 14 communes jusqu'en septembre 2016 – 1<sup>ère</sup> étape : cahier des charges – 2<sup>ème</sup> étape : consultation des entreprises – 3<sup>ème</sup> étape : choix de l'entreprise – 4<sup>ème</sup> étape : mise en production / **Questions diverses** : réflexion sur d'autres actions afin de promouvoir la ville du Lion d'Angers.

*Prochaine commission Communication : le 24 juin à 20h30.*

### **⇒ Information au Conseil sur les décisions prises par M le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

**→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

#### **Commission voirie :**

- Entreprise DECLIC : 5 potelets bois pour la **route de VERN** : 475 € HT
- Entreprise MJM : 10 télécommandes pour le **dépôt** : 317 € HT

#### **Commission Patrimoine :**

- Entreprise DURAND : transport terre pour le **Groupe Scolaire Edmond GIRARD** : 2 616 € HT
- Entreprise CAMIF : Acquisition de tables et de chaises pour le **Groupe Scolaire Edmond GIRARD** : 3 066.53 HT
- Entreprise KASSIOPE : enrouleur moquette, **salle de la Mare aux Coqs** : 2 960 € HT
- Entreprise LEGALLAIS : auto laveuse pour la **salle Pierre de Coubertin et le Groupe Scolaire Edmond GIRARD** : 2 194 € HT
- Entreprise MARTY : filet tennis, **salle des sports** : 110 € HT

- Entreprise DBE : électricité pour l'abri tennis : 550 € HT
- Entreprise CHAUFFECO : brides pour la piscine : 1 615.18 €.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

### ⇒ **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Le mardi 2 juin à 20h30, Espace Emile JOULAIN** : Réunion des conseillers de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers.
- **Le mercredi 3 juin à 20h30, Espace Emile JOULAIN** : Réunion avec les élus des 3 communes : Andigné, Montreuil sur Maine et Le Lion d'Angers.
- **Le lundi 15 juin à 20h30, salle du Conseil** : Conseil privé de travail sur la commune nouvelle, mutualisation et fusion des Communautés de Communes. Sur les 2 derniers points, un vote devra être pris lors du Conseil du mois de juillet 2015 pour la mutualisation et la fusion des Communautés de Communes.
- **Réunions publiques** : invitation des 3 maires et des 3 bureaux et des conseillers municipaux.
  - 1<sup>ère</sup> réunion publique : le samedi 27 juin 2015 à 10h30 espace Emile JOULAIN.
  - 2<sup>nde</sup> réunion publique : le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 19h espace Emile JOULAIN.
- **Le samedi 4 juillet 9h-14h** : séminaire des élus suivi d'un repas.
- **Le samedi 12 septembre à 11h** : inauguration de l'extension du Groupe Scolaire Edmond GIRARD.

Clôture de la séance à 22h30.

M le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.  
Prochain Conseil Municipal : le mardi 7 juillet 2015 à 20h30.

**Le Maire,**



**Étienne GLÉMOT**

**Secrétaire de Séance,**

**Jean-Paul ROUSSEAU**

L'an deux mille quinze, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente juin deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

**Etaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, M Jean-Paul PARIS, MME Isabelle PRAT, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

MME Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à MME Isabelle PRAT  
MME Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET  
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à MME Marie-Claude HAMARD  
M Patrick PISCIONE, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD  
MME Sylvie RABIN, qui a donné pouvoir à MME Isabelle CHARRAUD.

**Secrétaire de séance :** MME Marie-Claude HAMARD.

Nombre de Conseillers en exercice .....	25
Nombre de Conseillers présents .....	20
Nombre de suffrages exprimés.....	25
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

**2015-07-01 / Personnel – Départ du Responsable des Services Techniques**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, concernant l'achat d'un cadeau pour le responsable des services techniques, Monsieur Pascal HENRY qui a quitté la collectivité le 1<sup>er</sup> juillet 2015, pour montant de 249 € TTC (clubs de golf).

**2015-07-02 / Personnel – Modification du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, la création d'un poste à temps complet au grade de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à la suite de l'arrivée du nouveau responsable des services techniques et la création d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise à la suite de la réussite au concours d'un agent communal.

**2015-07-03 / Réforme territoriale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, l'avant-projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Préfet de Maine-et Loire qui prévoit sur le territoire Segréen une fusion des Communautés de Communes du Haut-Anjou, Ouest-Anjou et de la Région du Lion d'Angers au 1<sup>er</sup> janvier 2016 voire au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et une fusion des trois autres Communautés de Communes en une seule également.

**2015-07-04 / Création d'une Commune Nouvelle**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité de demander auprès de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire la création d'une Commune Nouvelle avec la Commune d'Andigné (dont le Conseil a voté dans le même sens le mardi 7 juillet 2015) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **2015-07-05 / Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers (CCRLA)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers qui concerne deux points :

- Dans « les compétences facultatives, Action sociale, petite enfance, enfance et jeunesse », la compétence périscolaire des mercredis après-midis qui est de l'intérêt communautaire. En effet, cette disposition fait suite au décret 2014-1320 du 3 novembre 2014 qui rebascule le temps du mercredi après-midi en temps périscolaire et non plus en temps de loisirs.
- Modification de la compétence voirie : 5 déclinaisons de la compétence voirie sont définies, incorporation de la réparation des bordures dans l'entretien, délai d'intégration doit être le plus court possible.

### **2015-07-06 / Mutualisation : Approbation du schéma**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a acté à l'unanimité, le projet de schéma de mutualisation qui a été approuvé par le Conseil Communautaire, par délibération en date du 30 avril 2015, qui prévoit la création de services communs. Les dispositions financières feront l'objet de prochaines délibérations.

### **2015-07-07 / Approbation du rapport annuel d'activités 2014 du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a acté à l'unanimité, le rapport d'activité de 2014 du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales.

### **2015-07-08 / Approbation du rapport annuel 2014 du service assainissement du Lion d'Angers**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le rapport annuel 2014 du service assainissement du Lion d'Angers présenté par la SAUR.

### **2015-07-09 / Groupement de commande portant sur la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmée comprenant le diagnostic des établissements recevant du public (ERP) et le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics(PAVE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la désignation de la CCRLA de la Région du Lion d'Angers, coordinateur du groupement de commande portant sur la réalisation l'agenda d'accessibilité programmée qui comprend le diagnostic des établissements recevant du public (ERP), objet de la délibération du 30 mars 2015 mais aussi le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Pour information, c'est la Société EGIS France qui a été retenue avec les conditions financières suivantes :

**Lot 1 : le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE),** le montant est forfaitaire à 3 670 € HT.

**Lot 2 : diagnostic ERP des établissements communaux :** 710 € HT par unité d'ERP classé inférieur à 5. Le listing est en cours de révision car il est nécessaire de reprendre la liste des ERP du Lion d'Angers qui rentrent dans les catégories obligatoires soit de 1 à 4, tout en faisant le point sur les actuels non classés.

**Lot 3 : rédaction des CERFA :** 105 € HT par unité d'ERP. Le listing est en cours d'établissement en fonction du diagnostic précédent.

### **2015-07-10 / Taxe d'Aménagement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention avec la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, concernant le reversement de la Taxe d'Aménagement (TAM) en lieu et place de la TLE et ce dans les mêmes conditions.

### **2015-07-11 / Dossier Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur l'aménagement de l'espace de la maison de retraite**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer un dossier de DETR concernant une opération d'aménagement de l'espace actuel de la maison de retraite, à la suite de son déménagement. Projet qui comprend l'acquisition, la démolition et la viabilisation des parcelles dans l'objectif d'y faire minimum 14 lots libres et un îlot à destination du social.

### **2015-07-12 / Annulation de la délibération 2015-06-09 concernant la mise en séparatif des réseaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'annulation de la délibération 2015-06-09 inhérente à l'avenant avec la société PIGEON pour un montant de 4 800 € HT, conformément à l'avis des professionnels du chantier qui ne trouvent pas indispensable de mettre du béton de tranché sur certaines parties des voiries.

### **2015-07-13 / Choix du cabinet pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour la rue du Général LECLERC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le devis de la société AAMOCS pour un montant de 3 010 € HT concernant la mission SPS pour les travaux de la rue du Général LECLERC.

### **2015-07-14 / Terrain stabilisé des Guenelles**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le devis de la société STAR, pour un montant HT de 14 200 € afin de refaire le terrain stabilisé qui est très utilisé et notamment par le collège. Les travaux seront réalisés première semaine d'août, ce qui permettrait qu'il soit opérationnel pour la rentrée 2015.

### **2015-07-15 / Réfection terrain en herbe**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le devis de la société STAR pour un montant de 5 152.40 € HT pour exécuter des travaux sur le terrain en herbe afin d'assurer la sécurité des joueurs.

### **2015-07-16 / Concours des maisons fleuries 2015 : approbation du règlement 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le règlement du concours des Maisons fleuries pour l'année 2015 (disponible en Mairie).

### **2015-07-17 / Extension du Groupe Scolaire Edmond GIRARD**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le devis de la société GAN pour l'assurance Dommage-Ouvrage pour un montant de 4 000 € HT. La garantie prise est de base à concurrence du montant des travaux de réparation de l'ouvrage réalisé dans la limite du coût global de la construction.

### **2015-07-18 / Extension du Groupe Scolaire Edmond GIRARD : Avenants au marché de travaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, les avenants au marché de construction ci-après :

- Lot 5, « menuiseries extérieures » : fourniture et pose d'une porte vitrée en PVC dans les locaux sanitaires filles pour 1 044.02 € HT, Atelier MICHEL.
- Lot 7, « plâtrerie, cloisons sèches » : doublage de la cloison des WC pour un montant de 1 019 € HT, Société BOURRIGAUT.
- Lot 8 « carrelage », complément de faïence (8m<sup>2</sup> de plus) du fait du doublage de la cloison pour un montant de 104.20 € HT, SARL GUILLOT Carrelage.
- Lot 11, « électricité » : la distance entre le système existant et les classes est supérieur à 90 mètres aussi pour garantir une qualité vidéo, il est nécessaire d'installer la fibre, pour un montant de 416.98 € HT, Société EIB.
- Lot 12, « plomberie » : modification du matériel initial : cuve de 45\*45 pour un montant de 702.68 € HT, société ODENERGIE.

**2015-07-19/ Extension du Groupe Scolaire Edmond GIRARD : Avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'avenant 1 au contrat de Maîtrise d'œuvre d'un montant de 3 697.88 € HT de Monsieur GASTEBOS.

**2015-07-20 / Réfection de la toiture de la salle Gaboriaud**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le devis avec la société DUCHESNE pour un montant de 14 944.15 € HT concernant la réfection de la toiture de la salle Gaboriaud.

**2015-07-21 / Salle de la Mare aux coqs : changement de ballasts**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le devis avec la société DBE concernant la dernière tranche de changement des ballasts dans la salle de la Mare aux Coqs pour un montant de 6 000 € HT.

**2015-07-22 / Espace Emile Joulain : changement de l'armoire électrique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le devis avec la société DBE concernant la modification de l'armoire électrique de la cuisine et de l'éclairage de la salle Emile Joulain pour un montant de 6 300 € HT (armoire) et de 1 050 € (éclairage).

**2015-07-23 / Journal du Lion : résultat du MAPA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, sur avis de la Commission, les lots décrits ci-après pour le journal communal, pour une durée de 3 ans, contrat qui est renouvelable chaque année par reconduction expresse.

- Lot 1 mise en page : Entreprise Pour Qui Pourquoi (49)

Refonte partielle de la maquette	Mise en page - 20 pages	Plus-value 4 pages sup. suppl	Mise en page supplément 4 pages
250,00	900,00	150,00	150,00

- Lot 2 Impression : Entreprise Editions Offset 5 (44)

prix 20 pages - 2100 ex	100 suppl	1000 suppl	prix 4 p. suppl - 2100 ex	100 suppl	1000 suppl	prix supplément - 2100 ex	100 suppl	1000 suppl
1 080,00	24,00	240,00	105,00	29,00	290,00	310,00	10,00	100,00

encart jeté - 2100 ex	100 suppl	1000 suppl
95,00	4,00	45,00

- Lot 3 Régie publicitaire : Entreprise Editions Offset 5 (44) pour un taux de rétrocession de 50 %.

**2015-07-24 / Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

**Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

**Commission Finances :**

- Commande pour la **Bibliothèque** : Achat de livres (2<sup>ème</sup> commande 2015) pour un montant de 1853,76 € HT à la librairie Contact et achat de DVD pour un montant de 366,62 € HT à la société ADAV



**Commission Patrimoine :**

- Achat de **drapeaux** : établissement **DOUBLET** pour un montant de 390 € HT
- Mise en place d'une cuisinette et d'un chauffe-eau dans un meuble pour la **salle Saint Exupéry**, société **CHAUFF'ECO** pour un montant de 2 259.02 € HT
- Thermostats pour le logement près de la salle des Fêtes **Emile JOULAIN**, société **RB PLOMBERIE** pour un montant de 479.00 € HT
- Achat d'un vidéoprojecteur pour **l'école primaire Edmond Girard**, société **SADEL** pour un montant de 3 132.66 € HT.
- Plan d'évacuation et extincteurs pour le **Groupe Scolaire Edmond Girard**, à la suite de l'extension, société **DAAC** pour un montant de 548 € HT
- Changement des fermetures et des barres anti-panique à la salle des fêtes **Emile JOULAIN**, atelier **MICHEL** pour un montant de 1 744.28 € HT
- Installation d'un bac graisse pour la salle des fêtes **Emile JOULAIN**, **SARL Développement Durable** pour un montant de 1 159 € HT
- Traçage des terrains de badminton **salle des Tilleuls**, société **PROSIGNAL** pour un montant de 1 720 € HT
- Traçage des terrains de handball et de badminton **salle de la Mare aux Coqs**, société **PROSIGNAL** pour un montant de 1 650 HT
- Rive tôle pour la **Mare aux Coqs**, société **DUCHESNE**, pour un montant de 935 € HT

**Commission Voirie :**

- Achat d'un **taille-haie**, société **PLAISANCE CYCLES MOTOCULTURE**, pour un montant de 427,50 € HT
- Achat d'une **débroussailleuse**, société **PLAISANCE CYCLES MOTOCULTURE**, pour un montant de 707.50 € HT
- **Panneaux de stationnement Handicap**, société **SIGNAUX GIROD OUEST**, pour un montant de 969.76 € HT
- Portes vélos \*18 pour **complexe Mérignac**, société **COMAT & VALCO**, pour un montant de 665 € HT

Fait au Lion d'Angers, le 9 juillet 2015

compte rendu complet disponible en Mairie  
à compter du 21 juillet 2015

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2015**  
**PRO C È S - V E R B A L**

L'an deux mille quinze, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le 30 juin deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

**Étaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, M Jean-Paul PARIS, MME Isabelle PRAT, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

MME Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à MME Isabelle PRAT  
MME Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET  
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à MME Marie-Claude HAMARD  
M Patrick PISCIONE, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD  
MME Sylvie RABIN, qui a donné pouvoir à MME Isabelle CHARRAUD.

**Secrétaire de séance :** MME Marie-Claude HAMARD.

**Ouverture de la séance à 20h30.**

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015.**

*Adoption à l'unanimité.*

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

**Monsieur le Maire propose au Conseil :**

**1/ d'ajouter le point suivant :**

**Commission « Patrimoine » :**

⇒ **Extension Groupe Scolaire Edmond GIRARD : Avenant 1 contrat de maîtrise d'œuvre Monsieur GASTEBOIS, architecte**

M le Maire informe le Conseil qu'il y a un complément de rédaction à faire dans l'acte d'engagement du Maître d'œuvre. En effet, le marché de maîtrise d'œuvre lancé en novembre 2014, a été lancé avec une tranche ferme (1 classe) et une tranche conditionnelle (une 2<sup>ème</sup> classe). Lors du lancement du marché de travaux de l'extension, la décision a été prise de faire deux classes. M GASTEBOIS a rédigé son acte d'engagement initial qu'en tenant compte de la tranche ferme tout en adjoignant un tableau comprenant les honoraires de la tranche conditionnelle (la commission MAPA du 14/11/2014 avait acté les deux tranches). Aussi, conformément à la réalisation des travaux des deux tranches, M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant 1 au contrat de Maîtrise d'œuvre d'un montant de 3 697.88 € HT.

*Adoption à l'unanimité.*

**2/ la précision suivante :**

**Commission « Urbanisme » :**

⇒ **Groupement de commande portant sur la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmée comprenant le diagnostic des établissements**

**recevant du public (ERP) et le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics(PAVE)**

M le Maire précise au Conseil les dispositions financières résultant du marché passé pour les ERP :

Société retenue EGIS France

**Lot 1 : le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)**, le montant est forfaitaire à 3 670 € HT.

**Lot 2 diagnostic ERP des établissements communaux** : 710 € HT par unité d'ERP classé inférieur à 5. Le listing est en cours de révision car il est nécessaire de reprendre la liste des ERP du Lion d'Angers qui rentrent dans les catégories obligatoires soit de 1 à 4, tout en faisant le point sur les actuels non classés.

**Lot 3 : rédaction des CERFA** : 105 € HT par unité d'ERP. Le listing est en cours d'établissement en fonction du diagnostic précédent.

*Adoption à l'unanimité.*

**> Agenda du Maire :**

M le Maire présente son agenda et informe les élus de sa transmission avec chaque compte rendu de Conseil.

**> Agenda de M MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M le Conseiller départemental présente son agenda.

**> Compte rendu du Conseil Communautaire du 25 juin 2015.**

- Création par les services de la Communauté de Communes de pochettes de randonnées pour les circuits pédestres (2€ en vente auprès de l'office de tourisme ou à télécharger sur le site de la CCRLA).
- Travaux de voirie : mise en œuvre dans le courant de l'été des travaux de parking de la gare routière devant le bâtiment Arlequin, pour un coût de 15 000 €.
- Bilan de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : dans la période 2011-2014 : 88 propriétaires ont été accompagnés, le total des aides publiques dans le cadre de la convention a été d'environ 970 000 €, soit 42 % du montant total des travaux qui ont été projetés. Il a été voté lors de ce conseil une prolongation de cette opération pour finaliser les dossiers qui restent en attente.

**⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ECOLE – REFORME**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

**→ Commission « du PERSONNEL » du 26 juin 2015 :**

**▪ Départ du Responsable des Services Techniques**

M le Maire propose au Conseil de prendre une délibération concernant l'achat du cadeau pour l'actuel responsable des services techniques, d'un montant de 249 € TTC qui lui a été donné lors de son pot de départ du 26 juin.

*Adoption à l'unanimité.*

**▪ Modification du tableau des effectifs.**

M le Maire informe le Conseil que le tableau des effectifs de la commune doit être modifié :

- à la suite du départ de l'actuel responsable des services techniques et de l'arrivée de son remplaçant. Du fait qu'ils n'aient pas le même grade, il est créé un poste de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe pour le prochain responsable des services techniques.

- à la suite de la réussite au concours d'agent de Maîtrise d'un agent des services techniques unité « espaces verts », il est proposé de créer un poste d'agent de Maîtrise.

M le Maire demande au Conseil la validation du changement du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

Pour information, le grade de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'actuel responsable de services techniques ne pourra être supprimé du tableau des effectifs qu'après passage au Comité Technique du mois d'octobre donc délibération en novembre.

Et le grade détenu actuellement par l'agent des espaces verts sera supprimé à la suite de sa titularisation dans un an.

*Adoption à l'unanimité.*

**M ROUSSEAU** apporte quelques informations sur le personnel :

- Un agent a été recruté en Contrat Unique d'Insertion à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Elle va assurer principalement les missions dévolues à la gardienne de la salle des fêtes, pendant son absence.
- La gardienne de la salle des fêtes est actuellement en arrêt et sera en congé maternité au 7 août 2015.

### **→ Commission « ADMINISTRATION » du 26 juin 2015 :**

#### **« Réforme territoriale**

M le Maire informe le Conseil que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) réunie le 22 mai dernier, a demandé à la Préfecture de recueillir l'avis de l'ensemble des conseils municipaux et communautaires sur l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Aussi M le Maire propose de voter favorablement au schéma proposé par M le Préfet sur l'évolution du territoire qui concerne la Commune du Lion d'Angers.

**M le Maire :** « Le Préfet nous a dit le 3 octobre qu'il souhaitait des intercommunalités de 35 à 40 000 c'est-à-dire presque le double de ce que demande au final la loi, ceci du fait de notre forte densité.

*Le Préfet a considéré l'équilibre départemental en proposant des grandes communautés de communes. Nous avons eu beaucoup d'interrogations au niveau Segréen pour savoir s'il fallait une communauté de communes grande avec peu de compétences et peu d'intégration, ou s'il fallait une communauté de communes plus petite mais avec une forte intégration et plus de compétences. Ce qui a emporté la décision du préfet c'est la loi qui demande que les communautés de communes et les communes soient fortement intégrées et sont même financièrement abondées si elles vont dans ce sens.*

*On a confirmé par un débat au Pays la semaine dernière, où les deux visions Segré-Pouancé-Candé restent sur une grande communauté de communes à minima de compétences, et Le Louroux-Le lion d'Angers sur une communauté de communes très intégrée, c'est un peu plus partagé au niveau du Haut Anjou.*

*Pour ce qui est de la délibération que nous devons prendre en répondant au Préfet sur sa proposition de schéma, il a été dans notre sens en proposant une intercommunalité de 32 communes nous concernant et dont 36 000 habitants, qui correspond bien à la volonté des conseillers municipaux qui ont voté sur la communauté de communes, les 14 conseils des communes de la CCRLA ont validé le schéma du, les 7 Conseils des communes d'Ouest Anjou ont voté ce schéma aussi. Sur le Haut Anjou, les votes sont partagés: 5 communes ont voté à 3 ou se sont abstenues et 6 communes pour le schéma à 6. Rappel des enjeux principaux:*

1. Nous souhaitons une communauté de communes avec une très forte intégration au service des communes,
2. Nous sommes des communautés de communes qui se distinguent des autres sur le fait de la proximité de l'agglomération d'Angers,
3. Nous avons des situations financières proches et très saines,

4. Nous restons très attaché au Pays Segréen.

Voilà les éléments de réflexion qui ont conduit à valider ce schéma.

**M SAULOUP** : A 3 on aura plus de compétences par rapport à 6 ?

**M le Maire** : Oui, la réunion de consolidation des compétences des 3 CC, dans l'état des lieux de souhait, nous n'avons enlevé aucune compétence.

**M SAULOUP** : Est-ce que les 2 autres communautés de communes ont d'autres compétences que nous n'avons pas ?

**M le Maire** : Oui la compétence « Gendarmerie » que nous n'avons pas et que l'on n'a pas besoin d'avoir. Châteauneuf a construit la gendarmerie et ils nous ont appris que la pérennité des locaux pour la gendarmerie n'est pas certaine, il y a des réorganisations en cours. Ceci dit ce n'est pas une compétence qu'on prendra. Notre idée est de statuer d'ici la fin de l'année sur l'ensemble des compétences, une fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ça s'est confirmé puisque la loi NOTRe prenant du retard, sauf dérogation, nous ne pourrions plus être dans les délais pour fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La future communauté de communes aura toutes les compétences que l'on a aujourd'hui.

**M SAULOUP** : Dans les 3 communautés de communes, aucune ne va perdre une compétence qu'elle avait et qu'elle ne pourra plus avoir après.

**M le Maire** : A part celle de la gendarmerie, aujourd'hui tout le monde souhaite s'aligner sur le maximum de compétence

**Mme MELLIER** : Une question d'ordre plus général par rapport à la réforme territoriale, l'année dernière on a modifié les périmètres des cantons, cette année on modifie les périmètres des communautés de communes, quand je prends par exemple Tiercé qui fait partie du canton avec Le Lion d'Angers, il va se regrouper avec la communauté de communes de Baugé et fait partie de l'arrondissement d'Angers. Je ne sais pas si les habitants vont arriver à suivre. Ce n'est pas cohérent. Je défie un habitant dans six mois de dire de quel canton il fait partie, quel est représentant de quelle structure et à quel endroit.

**M le Maire** : Il aurait fallu faire ce schéma intercommunal avant les cantons. Le législateur sera obligé de revoir les cantons.

**M LEQUEUX** : Est-ce qu'il existe un risque que les 3 communautés de communes restent à 3 où que l'on soit obligé de faire autrement ?

**M le Maire** : Je ne sais pas répondre à cette question car le Préfet va être doté de pouvoirs textuellement « exorbitants du droit commun ». Ceci dit les communautés de communes ne sont pas protégées par la constitution, aujourd'hui le risque est malgré tout faible.

Etes-vous d'accord de valider ce schéma ? »

Adoption à l'unanimité.

#### ▪ Création d'une Commune nouvelle

**M le Maire** : « Ce sujet est beaucoup moins banal dans les décisions que peuvent prendre un Conseil Municipal. Je vais rappeler les enjeux. Dans votre pochette nous vous avons mis la présentation des communes nouvelles ainsi que la charte. Nous étions partis à 3 c'était un souhait après le fait d'avoir des rencontres au niveau des bureaux, les réunions publiques d'Andigné et du Lion d'Angers, où il y a eu plus de monde d'ailleurs à Andigné qu'au Lion d'Angers ont reçu l'accord des gens présents. Sur Montreuil sur Maine cela a été très différent ils ont une tradition participative qui est un peu différente. Pour un sujet qui s'est imposé de manière très courte dans les délais, je rappelle la loi a été votée le 16 mars dernier, cela a heurté leur tradition de réflexion très large qu'ils ont entre les élus et la population.

Ceci dit tout ce que nous avons fait nous l'avions préparé et validé à 3 bureaux, les délais étaient validés à 3 bureaux. Tout ce que nous avons fait était la partie la plus facile, il nous reste pour les mois prochains la déclinaison en actes quotidiens, l'harmonisation des pratiques. Dès le début octobre, nous aurons des délibérations à prendre. Au mois de septembre nous devons les travailler, ensuite nous aurons tout le travail d'harmonisation des commissions, comment fonctionner sur un périmètre différent même si les compétences sont les mêmes. Nous avons constaté dans le débriefing des 3

bureaux que Montreuil sur Maine n'était pas prêt et nous avons rappelé que faire une commune nouvelle n'était pas une obligation.

Cela fonctionne très bien sur les Mauges où l'on constate que c'est attrapé de manière différente selon les traditions locales de coopération.

Il y aura l'étape 2015, il y aura d'autres étapes. Je ne sais pas si cela sera avant la fin du mandat. La situation de notre pays n'est pas facile en termes d'équilibres budgétaires. Réunis, les trois bureaux des communes ont écrit vendredi dernier un communiqué de presse pour dire que Montreuil sur Maine faisait le choix de temporiser et nous le choix de continuer à 2.

Pourquoi une commune nouvelle ? Parce qu'aujourd'hui nous sommes fragiles dans notre situation et qu'il faut participer à la réforme locale. Si nous avons un pays bien structuré, nous devrions retrouver une situation plus favorable relativement rapidement. L'Etat fait sa partie et nous la nôtre.

Je rappelle qu'il faut faire plus avec moins. La mise en place du service des autorisations du droit du sol au niveau du Pays en est l'illustration : cela nous coûte 11 000 €.

Nous avons trois possibilités d'actions locales ; la fusion des communautés de communes, la mutualisation des services, et enfin les communes nouvelles. 3 leviers où il y a d'importants impacts financiers favorables pour nos concitoyens et les projets que nous portons pour eux.

M le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'une commune nouvelle sur les différents liens qui unit les communes du Lion d'Angers et d'Andigné :

- 1<sup>ère</sup> partie : Préambule / Pourquoi une commune nouvelle ?
- 2<sup>ème</sup> partie : Périmètres et statistiques
- 3<sup>ème</sup> partie : Aspects institutionnels / La Charte
- 4<sup>ème</sup> partie : La fiscalité / Les finances

**M le Maire :** « Avez-vous des questions par rapport à cet enjeu de commune nouvelle ?

**M SAULOUP :** Ce n'est pas des questions ce sont des remarques. J'ai un regret et une déception. Le regret c'est le manque d'ambition du bureau municipal, je regrette que la mairie de Grez-Neuville ne soit pas avec nous. Après cela va peut-être évoluer. La déception c'est la manière utilisée pour rassembler et créer cette commune nouvelle parce que les conseillers municipaux n'ont pas participé à la réflexion. Nous avons été informés une fois les réunions faites et les rencontres des bureaux municipaux. Cela remet en cause le rôle du Conseil Municipal pour ma part, c'est ce qu'il en ressort, parce que les communes nouvelles je suis pour à 150 %, j'aurai même rêvé d'une communauté nouvelle à la hauteur de la communauté de communes. Ce n'est pas la question sur la commune nouvelle mais simplement comment cela s'est passé, cela veut dire que vous pouvez faire cela sans nous.

A savoir, une information sur les communes nouvelles par le Maire au Conseil en date du 2 mars 2015.

**M le Maire :** La loi n'était pas votée encore et nous anticipions le sujet.

**M SAULOUP :** Un compte rendu du Maire lors du Conseil Municipal privé sur le budget du 16 mars 2015 sur les rencontres de bureaux municipaux entre les 3 communes voisines, il y avait une demi-heure de 20h30 à 21h.

Un Conseil Municipal privé d'une demi-heure avant le Conseil Municipal du 4 mai 2015 pour un compte rendu de bureaux municipaux voisins, ainsi qu'une annonce de prise d'une délibération en faveur du regroupement pour lancer l'étude de faisabilité et une date de rencontre des 3 Conseils Municipaux fixée le 3 juin 2015, et c'est ce jour-là qu'on a découvert que les communes nouvelles se faisaient avec Montreuil sur Maine et Andigné.

**M le Maire :** Chaque Conseil Municipal est souverain. Tous les bureaux municipaux, dans le délai court qui était imparti ont échangé entre eux. Je rappelle qu'avant la loi du 16 mars, quand on faisait une commune nouvelle on enlevait une bonne partie des élus. Je rappelle, par exemple sur Montreuil sur Maine quand nous les avons rencontrés, la première fois ils nous ont dit qu'ils voulaient aller voir les 4 communes du Nord. Ils ont

donc rencontré Chambellay, La Jaille Yvon, Chenillé, Champteussé. Un mois après cette rencontre, ils nous ont rappelés pour nous dire qu'ils préféraient une Commune Nouvelle avec Le Lion et Andigné. La rencontre que nous avons faite avec Grez-Neuville a permis de mettre en évidence que les élus de Grez n'étaient pas prêts pour entrer en projet de Commune Nouvelle. Pour en savoir plus, c'est à eux qu'il faut poser la question. Tu parlais de rassemblement entre Pruillé et Grez-Neuville, c'est quelque chose qui appartient à ces deux communes, même si cela peut sembler naturel et de bon sens pour nous, cela leur appartient et leur décision est non seulement souveraine mais également à respecter.

Après, nous vous avons fait les retours de ces différents échanges lors de chacun des Conseils, avons écouté les questions. Nous nous sommes positionnés par rapport à une volonté à un moment donné d'Andigné et de Montreuil de venir vers nous, par rapport à des équilibres que nous pouvions voir par ailleurs. Andigné a toujours dit dès le départ que leur position était sûre et forte, a toujours exprimé une volonté d'aller au bout de cette commune nouvelle. Montreuil par contre a toujours préservé la possibilité de rester seule.

Montreuil a toujours été plus prudent sur l'engagement, à la fois dans nos réunions et dans les retours que nous pouvons avoir de l'extérieur. Ils ont toujours dit que pour eux la réunion publique était un moment essentiel dans leur fonctionnement quotidien de la commune, du Conseil. Ils fonctionnent sur un mode très participatif permis par la taille de commune. Dans la réunion que nous avons vécue la semaine dernière, nous avons bien senti qu'une partie de la population n'était pas du tout prête à faire une commune nouvelle, tellement que les Montreuillais favorables n'ont même pas osé prendre la parole.

Une commune nouvelle ne se fait pas avec de la tension : soit il y a de la cohésion et on la fait, soit il y a de la tension et le statut quo est possible, il n'y a rien d'obligatoire. Ceux qui étaient présents, je vous donne la parole.

**M CHALET** : Tu as bien résumé.

**Mme MELLIER** : Je voudrais quand même dire qu'avec Montreuil sur Maine on a eu deux temps. J'ai loupé une réunion avec le bureau de Montreuil mais le ressenti que j'en ai, est qu'on a eu de bons échanges avec Montreuil dans les premières réunions. Ensuite, il y a eu un point de blocage sur le nom de la commune. La position de Montreuil a été du recul par rapport à cela. Et après ce point de blocage, ils ont dit il fallait conforter avec la population car eux-mêmes avaient des réticences à partir.

Nous n'avons pas dit les choses au départ tel qu'on les présente aujourd'hui, je pense que Montreuil ne l'avait pas envisagé de cette façon-là. C'est l'approche que l'on a faite.

**M le Maire** : Le projet a évolué au fur et à mesure des réunions. Tous a été préparé et vu ensemble. Chacun a exprimé son point de vue et des choix alors partagés ont été faits. Au sujet du nom de la Commune Nouvelle, Andigné s'est positionné sur ce sujet et à deux reprises, à l'unanimité ils ont souhaité le nom de Le Lion d'Angers. Nous, en conseil privé, je vous ai demandé un par un et nous avons dit la même chose. Les conseillers de Montreuil sont partagés : la moitié veut garder le nom du Lion d'Angers et l'autre moitié ne veut pas en entendre parler. C'est ce que j'ai reporté à la réunion publique et étayé démocratiquement sur la base des élus.

J'ai entendu de nombreuses personnes dire que c'était un symbole. C'est réel et compensé dans la charte.

La présentation qui a été faite à Montreuil n'a pas été la même que dans les autres communes. Pourtant la présentation nous l'avions faite ensemble. Toutes les remarques qui avaient été souhaitées ont été intégrées, avec une partie présentée par le bureau d'études. Ces slides ont été modifiés. Cela m'a interpellé qu'on puisse faire une présentation différente sur un projet identique.

Il n'y a rien d'obligatoire, le projet est sur la base du volontariat. Nous fait le calendrier ensemble. Il n'a pas changé. Le plus facile a été réalisé, le plus complexe reste à faire.

**Mme HAMARD** : La première rencontre que nous avons eu avec Montreuil n'a été de leur part qu'une approche financière. Nous n'étions pas dans cette logique et nous attendions autre chose.

**M le Maire** : Est-ce que ces commentaires répondent à ta question ?

**M SAULOUP** : Non, mais je respecte le choix des communes, moi c'est sur la forme et pas sur le fond. J'ai vu qu'il y a des communes de la Communauté de communes qui ont fait des séminaires d'une journée ensemble pour en parler. Quel est le rôle du Conseil Municipal à l'heure qu'il est, aujourd'hui on a juste à dire oui.

**M le Maire** : Nous avons fait un Conseil privé exclusif sur ce sujet le 15 juin.

**M SAULOUP** : Le 15 juin les cartes étaient faites.

**M le Maire** : Nous avons eu l'étude du cabinet KLOPPER le 29 mai. La réunion a été faite dès que possible. Le législateur nous a laissé trois mois pour faire cela, ce n'est pas nous qui avons décidé de ces délais.

Ce qui est important et que l'on a dit dans le communiqué de presse, ce n'est pas parce que cela ne s'est pas fait aujourd'hui que cela ne se fera pas. Il faut le faire dans un grand respect et sans tension.

**M SAULOUP** : Ils ont le courage de prendre du recul sur cette décision. J'entendais le mot historique. Aujourd'hui excuse-moi d'avoir des réticences sur la forme.

**M le Maire** : Je ne critique les décisions de personne. »

M le Maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à demander auprès de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire la création d'une Commune Nouvelle avec la Commune d'Andigné (dont le Conseil a voté dans le même sens le mardi 7 juillet 2015) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ **Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers (CCRLA)**

M le Maire informe le Conseil que la CCRLA a modifié ses statuts afin de prendre :

- dans « les compétences facultatives, Action sociale, petite enfance, enfance et jeunesse », la compétence périscolaire des mercredis après-midis qui est de l'intérêt communautaire. En effet, cette disposition fait suite au décret 2014-1320 du 3 novembre 2014 qui rebascule le temps du mercredi après-midi en temps périscolaire et non plus en temps de loisirs.
- modification de la compétence volrie.

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ **Mutualisation : Approbation du schéma**

M le Maire rappelle au Conseil que les travaux concernant la mutualisation sont engagés depuis la fin de l'année 2014. Aussi, le Conseil Communautaire a par délibération en date du 30 avril 2015, approuvé le projet de schéma de mutualisation qui prévoit la création de services communs. Aussi la commune du Lion d'Angers doit donner son avis sur la proposition faite par la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers avant le 30 juillet.

M le Maire propose au Conseil de valider le projet de schéma de création de 5 services communs (comptabilité, ressources humaines, achats marchés, communication, informatique) dont les dispositions financières feront l'objet de prochaines délibérations.

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ **Approbation du rapport annuel d'activités 2014 du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud**

M le Maire expose aux conseillers que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, la Conseil doit émettre un avis sur le rapport d'activité de 2014. M le Maire propose d'émettre un avis conforme sans réserve.

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ **Approbation du rapport annuel 2014 du service assainissement - SAUR**

M le Maire demande au Conseil d'approuver le rapport annuel 2014 du service assainissement du Lion d'Angers.

*Adoption à l'unanimité.*



Prochaines commissions le 26 juin : Administration à 14h30, Personnel à 16h.

## ⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Hugues SAULOUP

Compte rendu du 23 juin 2015 :

### ↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 6 Permis de Construire
- 12 Déclarations Préalables
- 8 Certificats d'Urbanisme
- 6 droits de préemption
- 1 dossier ERP (Etablissement Recevant du Public)
- 1 dossier SPANC.

**Emplacement réservé** : rencontre avec un riverain suite à une demande d'achat par la commune d'une parcelle derrière la gendarmerie – France Domaine a fait une estimation, la commune attend confirmation / **Remaniement du cadastre** : information sur les relevés réalisés par les services du cadastre (abandons de parcelles au profit de la commune) / **ZAC de DURVAL (devenir de la ferme)** : compte rendu de la rencontre avec les services de l'Etat : le cabinet BESNIER ne peut pas empêcher la commune de trouver une solution pour le devenir – délimiter l'emprise de l'échangeur – déterminer les parties construites possibles à l'achat – délibérer sur le fait de prendre un cabinet pour créer une étude de faisabilité pour ce projet (il faudra contacter BESNIER pour l'informer) / **Questions diverses** : la TLE (Taxe Locale d'Equipement) est à reverser à la Communauté de Communes depuis 2012 soit environ 7 000 € par rapport à la zone de la Sablonnière.

### ▪ Groupement de commande portant sur la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmée comprenant le diagnostic des établissements recevant du public (ERP) et le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération 2015-30mars-25, le Conseil a voté à l'unanimité l'adhésion de la commune au groupement de commande concernant le diagnostic accessibilité mais il a été omis de mentionner le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Aussi, M le Maire demande au Conseil de compléter la délibération du 30 mars en précisant :

« La désignation de la CCRLA de la Région du Lion d'Angers, coordinateur du groupement de commande portant sur la réalisation l'agenda d'accessibilité programmée qui comprend le diagnostic des établissements recevant du public (ERP), objet de la délibération du 30 mars mais aussi le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) ».

M le Maire précise au Conseil les dispositions financières résultant du marché passé pour les ERP :

- Société retenue : **EGIS France**
- **Lot 1 : le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)**, le montant est forfaitaire à 3 670 € HT.
- **Lot 2 : diagnostic ERP des établissements communaux** : 710 € HT par unité d'ERP classé inférieur à 5. Le listing est en cours de révision car il est nécessaire de reprendre la liste des ERP du Lion d'Angers qui rentrent dans les catégories obligatoires soit de 1 à 4, tout en faisant le point sur les actuels non classés.
- **Lot 3 : rédaction des CERFA** : 105 € HT par unité d'ERP. Le listing est en cours d'établissement en fonction du diagnostic précédent.

*Adoption à l'unanimité.*

### ▪ Taxe d'Aménagement (TAM)

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 29 juin 2006, le Conseil de communauté de la Région du Lion d'Angers autorisait le Président à signer les conventions de reversement de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) perçue sur les zones d'activités communautaires et sur les opérations de construction menées par la CCRLA sur tout son territoire.

L'instauration de la Taxe d'Aménagement (TAM) au 1<sup>er</sup> mars 2013 a mis fin au dispositif de reversement par les communes puisque celles-ci ont délibéré pour adopter la TAM.

Par conséquent, il convient de conventionner de nouveau avec les communes pour organiser le reversement de cette TAM en lieu et place de la TLE et ce dans les mêmes conditions.

M le Maire sollicite donc le Conseil de verser la TAM à la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, dans les mêmes conditions que la TLE et de l'autoriser à signer la convention à venir avec la CCRLA.

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ **Dossier DETR sur aménagement espace maison de retraite**

M le Maire informe le Conseil que l'étude décidée au Conseil du mois de mai est en cours sur les différentes possibilités d'aménagement urbain du site de l'actuelle maison de retraite que la commune projette d'acquérir à la suite de son déménagement. Aussi afin de permettre d'avancer dans ce dossier, M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer un dossier DETR sur l'ensemble de l'opération, à savoir l'acquisition, la démolition et la viabilisation des parcelles dans l'objectif d'y faire minimum 14 lots libres et un îlot à destination du social. Ceci en prenant en compte les premiers résultats de l'étude.

*Adoption à l'unanimité.*

### ⇒ **COMMISSION VOIRIE**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX*

Compte rendu du 23 juin 2015 :

**Communauté de communes** : présentation de la modification des statuts sur la compétence voirie / **Rue du Général Leclerc** – début des travaux le 17 août / **Assainissement et eau potable rues Godard Faultrier, Octave Hamelin, Champ de Foire** : suivi des travaux / **Route de Vern** : enrobés / **Démolition Lion 2000** : début des travaux le 22 juin après un retard / **Fermeture nocturne du stade rue Henri et Robert de Cholet** : travaux terminés – portail coulissant (avec télécommande) et système entrée piéton sur le côté – structure pour vélos va être posée / **Rue Mercier la Vendée** : compte rendu de la réunion avec les riverains – modification sur les emplacements de parking - interdiction de stationner devant certains endroits : les entrées de maison ou garage – mise en place d'une zone 30 et d'un stop / **Questions diverses** : formation aux premiers secours pour les agents des services techniques et administratifs, suite à l'accident d'un agent (unité espaces verts) qui s'est fait piquer par une abeille.

#### ▪ **Annulation de la délibération 2015-06-09 concernant la mise en séparatif des réseaux**

M le Maire informe qu'à la suite d'une réunion de chantier sur le terrain, les professionnels présents se sont accordés sur le fait que mettre du béton de tranché sur certaines parties des voiries n'était pas indispensable. Aussi M le Maire propose d'annuler la délibération 2015-06-09 inhérente à l'avenant avec la société PIGEON pour un montant de 4 800 € HT

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ **Choix du cabinet pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour la rue du Général LECLERC**

M le Maire rappelle au Conseil que la collectivité a fait le choix de faire appel à un SPS pour les travaux de la rue du Général LECLERC afin de sécuriser le chantier qui est important. Aussi après avoir consulté différents cabinets, Monsieur le Maire propose de retenir la société AAMOCS pour un montant de 3 010 € HT et demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Terrain stabilisé des Guenelles**

M le Maire informe le Conseil que le terrain stabilisé n'a jamais été retravaillé depuis plus de 40 ans. Aussi, M le Maire propose de retenir la société STAR, spécialisée dans ce domaine pour un montant HT de 14 200 € afin de refaire le terrain stabilisé qui est très utilisé et notamment par le collège. Les travaux seront réalisés la première semaine d'août, ce qui permettrait qu'il soit opérationnel pour la rentrée 2015.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Réfection terrain en herbe**

M le Maire informe le Conseil que l'association CSL Football a informé la commune de plusieurs incidents consécutifs à l'état du terrain. Aussi M le Maire propose de retenir le devis de la société STAR pour un montant de 5 152.40 € HT afin d'assurer la sécurité des joueurs sur ce terrain. Les travaux seront réalisés rapidement afin de rendre le terrain opérationnel le plus tôt possible.

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 25 août à 20h.*

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ *Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Anne-Sophie BARTHE*

Compte rendu du 2 juillet 2015 :

**Dossiers sociaux** : 4 dossiers d'aide financière pour un montant de 440 € - 2 dossiers familiaux d'aide sociale : prise en charge des frais d'hébergement EPHAD - 7 notifications d'aide sociale - 8 dossiers d'aide aux vacances : Collège Val d'Oudon 200€ - RECREA'LION 961.28€ / **Visite estivale des personnes âgées, isolées** : 111 personnes visitées / **Nombre de demandeurs d'emploi** : 255 (soit 126 hommes et 129 femmes).

**Commission Logement du 7 juillet 2015 :**

Attribution de 2 T2 et 1 T3.

*Prochaine commission CCAS : le 2 septembre à 19h15.*

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

➤ *Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Emeline STEINIRGER*

Compte rendu du 11 juin 2015 :

**Point associations** avec plusieurs assemblées générales qui se sont tenues sur cette fin de saison. Un agenda appelé « JAVA » (Journées Animées par la Vie Associative) est adressé chaque mois aux associations, il regroupe les activités et moments forts de chacun et est très apprécié / **Forum des associations le 5 septembre** : préparation d'une conférence de presse à paraître courant août. Un certain nombre de participations sont déjà enregistrées pour cette édition 2015. De nouvelles activités seront proposées à la rentrée et des démonstrations à l'occasion du forum. Le visuel de l'affiche reste le même et la commission assurera la diffusion des affiches et tracts courant l'été. Chaque

membre du conseil va recevoir l'affiche par mail et la commission remercie chacun pour la promotion qui en sera faite. La commission reçoit des demandes d'associations désireuses de s'implanter au Lion d'Angers mais actuellement nous ne pouvons pas répondre favorablement compte tenu du manque de créneaux disponibles dans les salles / **Rubrique fleurissement** : le jury régional pour le label 3 fleurs sera reçu le 9 juillet - le jury des maisons fleuries et quelques membres de la commission vont noter le fleurissement des maisons dans le cadre du concours courant Juillet / **Fermeture du stade Mérignac** : règlement par rapport aux grilles et ouvertures - le règlement intérieur a été finalisé en concertation avec la commission patrimoine / **Points sur les plannings des salles de sports à la rentrée** : rencontre avec les directeurs d'écoles et professeurs de sport des collèges pour planifier les créneaux d'occupation des salles de sports (environ 57 classes et 1 500 élèves qui se partagent les 3 salles sur toute l'année scolaire) - le planning avec les associations sera fait le 1<sup>er</sup> septembre.

▪ **Concours des maisons fleuries : approbation du règlement 2015**

M le Maire propose au Conseil de valider le règlement du concours des maisons fleuries pour la saison 2015.

**M SAULOUP** : « Il est dommage qu'il n'est pas fait mention d'un article sur la consommation d'arrosage, car en tant que commune nous avons fait l'effort de faire attention et là il n'y a rien sur la démarche environnementale.

**Mme CHARRAUD** : On a rajouté ce point-là et on englobe l'utilisation des espèces.

**M le Maire** : Des personnes ont fait des investissements pour faire des récupérations d'eau, nous ne pouvons pas les pénaliser.

**M SAULOUP** : Oui mais il y a des personnes qui utilisent l'eau potable.

**Mme CHARRAUD** : C'est pour cela que l'on avait noté la démarche environnementale, après nous ne sommes pas tous des professionnels. »

Adoption à l'unanimité.

**Mme CHARRAUD** : « Je voudrais faire un point jumelage pour vous dire qu'un groupe de 80 allemands arrivera le 26 août, le 27 août les machines de ville, le 28 août le marché et pique-nique square des Villes Jumelées et rallye sur l'Europe jumelage et la soirée de gala à laquelle vous êtes tous invités. »

Prochaine commission Vie Associative : le 25 août à 19h30.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 22 juin 2015 :

**Visite :**

- **du chantier d'extension de l'Ecole Edmond Girard** : le chantier avance suivant le planning prévu.
- **de l'espace Gaborlaud** : la visite avait pour but de voir la faisabilité de créer un vestiaire « filles ». Le vestiaire actuel sera utilisé par les garçons, et l'espace bureau affecté au vestiaire « filles ». Le bureau peut se faire au rez-de-chaussée avec quelques aménagements. Une visite de l'ensemble du bâtiment a été faite et une réflexion est à mener sur l'escalier extérieur.
- **le bungalow tennis** est terminé et utilisé par le club de tennis. Il est assez spacieux et fonctionnel. Le tournoi en cours se déroule dans de bonnes conditions.

/ **Groupe Scolaire Edmond Girard** : la visite de l'APAVE initialement prévue le 15 juillet a été reportée au 22 juillet après finition des travaux d'électricité / **Piscine** : compte rendu de la visite de l'inspection ARS : la visite s'est très bien passée – il faudra changer

le pédiluve et certaines dalles – ils ont remarqué que la piscine est très bien entretenue, remerciements au personnel communal qui connaît très bien ce bâtiment – le rapport de l'ARS sera adressé fin juillet avec les travaux urgents, les travaux obligatoires et de préconisation pour l'avenir.

▪ **Extension du Groupe Scolaire Edmond GIRARD :**

➤ **Assurance Dommage-Ouvrage :**

M le Maire propose au Conseil de retenir la société GAN pour l'assurance Dommage-Ouvrage pour un montant de 4 000 € HT. La garantie prise est de base à concurrence du montant des travaux de réparation de l'ouvrage réalisé dans la limite du coût global de la construction.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Extension du Groupe Scolaire Edmond GIRARD :**

➤ **Avenants au marché de construction**

M le Maire présente au Conseil des avenants concernant l'extension du groupe scolaire.

- **Lot 5, « menuiseries extérieures »** : fourniture et pose d'une porte vitrée en PVC dans les locales sanitaires filles pour 1 044.02 € HT, Atelier MICHEL.
- **Lot 7, « plâtrerie, cloisons sèches »** : doublage de la cloison des WC pour un montant de 1 019 € HT, Société BOURRIGAULT.
- **Lot 8 « carrelage »**, complément de faïence (8m<sup>2</sup> de plus) du fait du doublage de la cloison pour un montant de 351.20 € HT.
- **Lot 11, « électricité »** : la distance entre le système existant et les classes est supérieur à 90 mètres aussi pour garantir une qualité vidéo, il est nécessaire d'installer la fibre, pour un montant de 416.98 € HT, Société EIB.
- **Lot 12 « plomberie »** : modification du matériel initial : cuve de 45\*45 pour un montant de 702.68 € HT, société ODENERGIE.

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les avenants correspondants.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Extension Groupe Scolaire Edmond GIRARD : Avenant 1 contrat de maîtrise d'œuvre Monsieur GASTEBOIS, architecte**

M le Maire informe le Conseil qu'il y a un complément de rédaction à faire dans l'acte d'engagement du Maître d'œuvre. En effet, le marché de maîtrise d'œuvre lancé en novembre 2014, a été lancé avec une tranche ferme (1 classe) et une tranche conditionnelle (une 2<sup>ème</sup> classe). Lors du lancement du marché de travaux de l'extension, la décision a été prise de faire deux classes. M GASTEBOIS a rédigé son acte d'engagement initial qu'en tenant compte de la tranche ferme tout en adjoignant un tableau comprenant les honoraires de la tranche conditionnelle (la commission MAPA du 14/11/2014 avait acté les deux tranches).

Aussi, conformément à la réalisation des travaux des deux tranches, M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant 1 au contrat de Maîtrise d'œuvre d'un montant de 3 697.88 € HT.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Réfection de la toiture de la salle Gaboriaud :**

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le devis avec la société DUCHESNE pour un montant de 14 944.15 € HT concernant la réfection de la toiture de la salle Gaboriaud.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Salle de la Mare aux Coqs : changement de ballasts :**

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le devis avec la société DBE concernant la dernière tranche de changement des ballasts dans la salle de la Mare aux Coqs pour un montant de 6 000 € HT.

*Adoption à l'unanimité.*

• **Espace Emile JOULAIN : changement de l'armoire électrique :**

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le devis avec la société DBE concernant la modification de l'armoire électrique de la cuisine et de l'éclairage de la salle Emile JOULAIN pour un montant de 6 300 € HT (armoire) et de 1 050 € HT (éclairage).

*Adoption à l'unanimité.*

Prochaine commission Patrimoine : le 24 août à 18h30.

⇒ **COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Arnaud DAVID

Compte rendu du 24 juin 2015 :

**Journal du Lion** : distribution les 8 et 9 juillet – idées de sujet pour le journal de septembre-octobre : les 30 ans du Mondial / **Manifestations** : **Fête de la musique** dernières informations sur la circulation, le stationnement et la sécurité – Un Apéro Concert dans le cadre du « **Saveur Jazz Festival** » sera organisé le vendredi 17 juillet à partir de 11h30 au Lion d'Angers sur le marché hebdomadaire – **les FOLKLORES** sont reconduits pour 2016 / **Projet Web** : graphisme et ergonomie : recherche d'exemples / **Informations diverses** : Opération commerciale organisée par l'entente des artisans et commerçants de septembre à décembre 2015 – Présentation de l'Anjou Bleu – Salon départemental de la randonnée et de l'itinérance – Séminaire des élus.

• **Journal du Lion : résultat du MAPA**

M le Maire informe le Conseil que la commune a relancé la procédure concernant le journal de la commune pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 octobre 2016 (renouvelable deux fois pour une période de 12 mois par reconduction expresse). La commission MAPA réunie le 19 juin dernier propose au Conseil de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 mise en page : entreprise Pour Qui Pourquoi (49)

Refonte partielle de la maquette	Mise en page - 20 pages	Plus-value 4 pages suppl	Mise en page supplément 4 pages
250,00	900,00	150,00	150,00

- Lot 2 Impression : entreprise Editions Offset 5 (44)

prix 20 pages - 2100 ex	100 suppl	1000 suppl	prix p. suppl - 2100 ex	100 suppl	1000 suppl	prix supplément - 2100 ex	100 suppl	1000 suppl
1 080,00	24,00	240,00	1 185,00	29,00	290,00	415,00	10,00	100,00

encart jeté - 2100 ex	100 suppl	1000 suppl
95,00	4,00	45,00

- Lot 3 Régie publicitaire : entreprise Editions Offset 5 (44) pour un taux de rétrocession de 50 %.

Prochaine commission Communication : le 31 août à 20h30.

▪ **Information au Conseil sur les décisions prises par M le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**  
→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

**Commission Finances :**

- Commande pour la **Bibliothèque** : Achat de livres (2<sup>ème</sup> commande 2015) pour un montant de 1853,76 € HT à la librairie Contact et achat de DVD pour un montant de 356,62 € HT à la société ADAV

**Commission Patrimoine :**

- Achat de **drapeaux** : établissement **DOUBLET** pour un montant de 390 € HT
- Mise en place d'une cuisinette et d'un chauffe-eau dans un meuble pour la **salle Saint Exupéry**, société **CHAUFF'ECO** pour un montant de 2 259.02 € HT
- Thermostats pour le logement près de la **salle des Fêtes Emile JOULAIN**, société **RB PLOMBERIE** pour un montant de 479.00 € HT
- Achat d'un vidéoprojecteur pour **l'école primaire Edmond Girard**, société **SADEL** pour un montant de 3 132.66 € HT.
- Plan d'évacuation et extincteurs pour le **Groupe Scolaire Edmond Girard**, à la suite de l'extension, société **DAAC** pour un montant de 548 € HT
- Changement des fermetures et des barres anti-panique à la **salle des fêtes Emile JOULAIN**, atelier **Michel** pour un montant de 1 744.28 € HT
- Installation d'un bac graisse pour la salle des fêtes **Emile JOULAIN**, **SARL développement durable** pour un montant de 1 159 € HT
- Traçage des terrains de badminton **salle des Tilleuls**, société **PROSIGNAL** pour un montant de 1 720 € HT
- Traçage des terrains de handball et de badminton **salle de la Mare aux Coqs**, société **PROSIGNAL** pour un montant de 1 650 HT
- Rive tôle pour la **Mare aux Coqs**, société **DUCHESNE** pour un montant de 935 € HT

**Commission Voirie :**

- Achat d'un **taille-haie**, société **GREGOIRE** pour un montant de 427 € HT
- Achat d'une **débroussailleuse**, société **PLAISANCE CYCLES MOTOCULTURE**, pour un montant de 707.50 € HT
- **Panneaux de stationnement Handicap**, société **SIGNAUX GIROD** pour un montant de 969.76 € HT
- Portes vélos \*18 pour **complexe Mérignac**, société **COMAT** et **VALCO** pour un montant de 665 € HT

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « Investissement ».

⇒ **INFORMATIONS DIVERSES**

Clôture de la séance à 22h40.

**M le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.**  
**Prochain Conseil Municipal : le lundi 7 septembre 2015 à 20h30.**

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

Secrétaire de Séance,

Marie-Claude HAMARD

L'an deux mille quinze, le sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier septembre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

**Etaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Était excusée :**

Mme Véronique BOUCHET, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul ROUSSEAU.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle CHARRAUD.

Nombre de Conseillers en exercice .....	25
Nombre de Conseillers présents .....	24
Nombre de suffrages exprimés.....	25
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

**2015-09-01 / Assistance à maîtrise d'ouvrage pour renégociation des contrats d'assurance – Cabinet AC Consultant : devis complémentaire d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 2 mars 2015, la commune confiait au cabinet AC Consultant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurances.

Pour faire suite à l'arrêté de Monsieur le Préfet du Maine-et-Loire, actant la création d'une commune nouvelle avec la commune d'Andigné au 1<sup>er</sup> janvier, Monsieur le Maire a souhaité intégrer dans le MAPA assurance, les données concernant la commune d'Andigné puisque les contrats courent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a acté à l'unanimité, le complément d'honoraires présenté par le cabinet AC Consultant d'un montant de 430 € HT.

**2015-09-02 / Indemnité 2015 – Trésorier payeur**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, d'allouer au Trésorier payeur deux indemnités : une indemnité de conseil pour un montant de 727.99 € et une indemnité pour confection de budget pour un montant de 45.73 €, au taux de 100 % au titre de l'année 2015, soit un total brut de 773.72 €.

**2015-09-03 / Commune nouvelle : harmonisation des exonérations et des abattements pour les impôts locaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la suite des délibérations concomitantes des communes du Lion d'Angers et d'Andigné, le Préfet du Maine-et-Loire a acté par arrêté n° DRCL-BCL-n°2015-619 la création de la commune nouvelle LE LION D'ANGERS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a statué à l'unanimité, les abattements pour charge de famille de la taxe d'habitation, applicables dès 2016 comme suit :

- Pour 0 personne à charge : néant
- Pour 1 à 2 personnes à charge : 10%
- Pour 3 personnes à charge ou plus : 15 %

#### **2015-09-04 et 05 / Personnel – Service administratif – Modification du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la création de trois postes d'agent administratif de 1<sup>ère</sup> classe afin de nommer les agents qui ont obtenu l'examen professionnel. Le taux de promotion du cadre d'emploi des Adjointes administratifs est de 100%.

#### **2015-09-06 / SIAEP : approbation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable**

En application de l'article L2224-5 du CGCT, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le rapport annuel 2014 du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) du pays Segréen, relatif au prix et à la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable. (Le dossier est consultable à l'accueil de la Mairie aux jours et horaires d'ouverture)

#### **2015-09-07 / SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) : approbation du rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif**

En application de l'article L2224-5 du CGCT, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a acté à l'unanimité, le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. (Le dossier est consultable à l'accueil de la Mairie aux jours et horaires d'ouverture)

#### **2015-09-08 / Information : Accessibilité, diagnostic ERP (Etablissements Recevant du Public) et rédaction CERFA**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par la délibération n°2015/07/09 du 7 juillet dernier, le Conseil actait son adhésion au groupement de commande et approuvait les résultats de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, que 7 bâtiments sont retenus avec rédaction des documents CERFA : salle de la Mare aux Coqs, groupe scolaire Edmond Girard, salle des Tilleuls + salle Hélène Boucher, bibliothèque + salle David d'Angers, piscine municipale, église et les salles du complexe Saint-Exupéry. Soit un montant de 6 846 € TTC. Se rajoute le forfait relatif au PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) de 4 404 € TTC soit un montant totale de 11 250 € TTC.

#### **2015-09-09 / Rond-point à l'entrée du Lion d'Angers – nomination**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, de valider le nom proposé par la Commission, pour le rond-point situé à l'entrée du Lion d'Angers, route d'Angers, à proximité du Château d'eau : « rond-point de la Grosse Pierre ».

#### **2015-09-10 / SIEML : versement d'un fonds de concours au SIEML**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, fonds de concours sollicité détaillé comme suit :

- Maintenance curative sur les installations de la Commune le 15 juin pour un montant de 3 662.87 € TTC.

#### **2015-09-11 / SIEML : versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public rue du Général Leclerc**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, fonds de concours sollicité détaillé comme suit :

- Extension de l'éclairage public de la rue du Général Leclerc (câble et 9 bornes décoratives) pour un montant de 23 506.25 € HT dont 17 629.69 € HT à la charge de la commune.

#### **2015-09-12 / SIEML : fonds de concours versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de rénovation du receveur d'éclairage public**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, fonds de concours sollicité détaillé comme suit :

- Changement des lanternes boules et remplacement de quelques mâts de l'éclairage public de la commune pour un montant de 48 960.67 € HT dont 24 480.33 € HT à la charge de la Commune.

#### **2015-09-13 / Convention FDGDON**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention avec la FDGDON concernant la lutte contre les frelons asiatiques et a autorisé le versement d'une subvention de 300 €.

#### **2015-09-14 / Extension du Groupe scolaire Edmond GIRARD : avenants**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, les avenants au marché d'extension ci-après :

- Lot 4 : Etanchéité : travaux en moins-value, suppression de la boîte à eaux et de la descente en zinc naturel pour un montant de -283.28 € HT société LEVEQUE.
- Lot 6 : Menuiseries Intérieures : travaux supplémentaires pour un montant HT de 193.75 € société ROUSSEAU.
- Lot 10 : Peinture et sol, travaux supplémentaires partie sanitaire et partie SAS pour un montant de 295 € HT société FREMY et un avenant négatif 441.20 € H.
- Lot 11 : Electricité, mise en place du matériel actif dans les baies de brassage pour liaison entre fibre optique et réseau filaire pour un montant de 1 732.96 € HT société EIB.

#### **2015-09-15 / Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

##### **Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

##### **Commission Communication :**

- Achat d'un écran de projection pour un montant de 140.73 € HT société PULSAT

##### **Commission Patrimoine :**

- Groupe Scolaire Edmond GIRARD :
  - ✓ Réfection canalisation EU façade nord pour un montant de 674.71 € HT société CTA
  - ✓ Travaux de voirie et espaces verts pour un montant de 1 880 € HT société DURAND
  - ✓ Bâche et plantation pour un montant de 1 008.44 € HT société VEGETAL SERVICE
  - ✓ Portemanteaux pour un montant de 558.28 € HT société ROIMIER TESNIERE
  - ✓ Tapis intérieurs pour un montant de 394.74 € HT société PROTECT'HOMS
  - ✓ Extension alarme pour un montant de 550.00 € HT société DBE
  - ✓ Bardage agricole pour un montant de 41.22 € HT société ESPACE TERRENA
  - ✓ Acquisition de mobilier pour un montant de 2 068.27 € HT société CAMIF/MANUTAN.

##### **Commission Voirie :**

- Intervention sur pompe d'arrosage pour un montant de 374.17 € HT société Plaisance Cycles Motoculture.
- Acquisition panneaux à 70 pour la route de Gréz-Neuville pour un montant de 83.09 € HT société SIGNAUD GIROD Ouest.
- Réfection d'un chéneau suite à la démolition du Lion 2000 pour un montant de 1 514.00 € HT société LEDROIT Patrice.

Fait au Lion d'Angers, le 8 septembre 2015

compte rendu complet disponible en Mairie  
à compter du 22-09-2015

Le Maire,  
Étienne GLÉMOT



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2015**  
**P R O C È S - V E R B A L**

L'an deux mille quinze, le sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier septembre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

**Étaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Était excusée :**

Mme Véronique BOUCHET, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul ROUSSEAU.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle CHARRAUD.

**Présentation de M Fabrice BRUGNON responsable des services techniques** qui a pris ses fonctions au Lion d'Angers le 24 août 2015.

**M le Maire** lui souhaite beaucoup de plaisir dans son activité professionnelle et les services de la ville, et une bonne conduite de ses dossiers.

**Ouverture de la séance à 20h30.**

**M le Maire :** « Vous trouverez dans vos pochettes l'arrêté du Préfet en date du 12 août 2015 précisant que depuis cette date nous sommes officiellement une commune nouvelle à date effective du 1<sup>er</sup> janvier 2016, constituée des communes d'Andigné et du Lion d'Angers. M le Préfet a repris tous les articles que nous lui avons proposés, commune dénommée « Le Lion d'Angers » avec un Conseil de 36 élus à partir du 1<sup>er</sup> janvier. En complément de cet arrêté, avait lieu vendredi dernier une réunion à la Pouëze sur le projet de commune nouvelle : la Pouëze, Vern, Brain sur Longuenée et Gené. »

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2015.**

*Adoption à l'unanimité.*

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

**Monsieur le Maire propose au Conseil :**

**1/ d'ajouter le point suivant :**

**Commission « Voirie » :**

⇒ **Convention avec le FDGDON 49 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)**

Convention avec la FDGDON 49 concernant la lutte contre les frelons asiatiques et autorisation de verser une subvention d'un montant de 300 €.

**2/ le report du point suivant :**

**Commission « Voirie » :**

⇒ **SIEM** : la décision modificative est reportée.

### **3/ la précision suivante :**

#### **Commission « Patrimoine » :**

⇒ **Groupe Scolaire Edmond Girard** : lot 10 : avenant négatif de 441.20 € HT et lot 11 : pour un montant de 1 732.96 € HT.

*Adoption à l'unanimité.*

#### **➤ Agenda du Maire :**

M le Maire présente son agenda.

#### **➤ Agenda de M MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M le Conseiller départemental présente son agenda.

#### **➤ Compte rendu du Conseil Communautaire du 3 septembre 2015.**

- La fusion des Communautés de Communes.
- La mutualisation.

### **⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ECOLE – REFORME**

*Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU*

#### **→ Commission « du PERSONNEL » du 28 août 2015 :**

##### **▪ Delta Consultant : devis complémentaire d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 2 mars 2015, la commune confiait au cabinet AC Consultant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurances.

Pour faire suite à la délibération du 7 juillet 2015, actant la création d'une commune nouvelle avec la commune d'Andigné au 1<sup>er</sup> janvier, M le Maire a souhaité intégrer dans le marché assurances les données concernant la commune d'Andigné puisque les contrats courront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Aussi M le Maire demande au Conseil d'acter le complément d'honoraires présenté par le cabinet AC Consultant d'un montant de 430 € HT.

*Adoption à l'unanimité.*

##### **▪ Indemnités 2015 – Trésorier payeur « Indemnités de conseil et de confection de budget**

M le Maire présente au Conseil le décompte établi par le comptable du Trésor concernant l'indemnité de conseil pour l'exercice 2015 pour un montant de 727.99 € et l'indemnité de budget pour 45.73 €, soit un total brut de 773.72 €.

*Adoption à l'unanimité.*

##### **▪ Commune nouvelle : Harmonisation des abattements pour la taxe d'habitation**

M le Maire informe le Conseil qu'à la suite des délibérations concomitantes des communes du Lion d'Angers et d'Andigné, le Préfet du Maine-et-Loire a acté par arrêté n° DRCL-BCL-n°2015-619 la création de la commune nouvelle LE LION D'ANGERS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Après contact avec les services des finances publiques, M le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération concomitante avec la Commune d'Andigné avant le 1<sup>er</sup> octobre de cette année pour statuer :

- en priorité sur les abattements de la taxe d'habitation, pour charges de familles applicables dès 2016, comme suit :
  - Pour 0 personne à charge : néant
  - Pour 1 à 2 personnes à charge : 10 %
  - Pour 3 personnes à charge ou plus : 15 %.

*Adoption à l'unanimité.*

→ **Commission « du PERSONNEL » du 28 août 2015 :**

▪ **Modification du tableau des effectifs :**

M le Maire informe le Conseil que 3 agents du service administratif ont réussi l'examen professionnel d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et peuvent être nommés directement sur ce grade. Lors de leur entretien annuel, il leur avait été demandé de passer l'examen s'ils souhaitaient évoluer au niveau de leur rémunération.

Aussi, M le Maire propose de créer 3 postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe afin de nommer les agents concernés et les anciens grades deviendront vacants et seront supprimés après avis du Comité Technique.

Les agents pourront être nommés après passage du dossier à la Commission Administrative Paritaire (CAP) qui a lieu le 12 octobre 2015.

*Adoption à l'unanimité.*

→ **Commission « ADMINISTRATION » du 28 août 2015 :**

▪ **SIAEP : Approbation du rapport annuel 2014**

M le Maire rappelle au Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable. Ce rapport doit être présenté aux communes adhérentes pour être présenté au Conseil municipal pour avis.

Aussi, M le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2014 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du pays Segréen.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **SPANC : Approbation du rapport 2014 d'assainissement non collectif**

M le Maire rappelle au Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. Ce rapport doit être présenté aux communes adhérentes pour être présenté au Conseil municipal pour avis. Aussi, M le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2014 du SPANC.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Information : Accessibilité, diagnostic ERP et rédaction CERFA**

M le Maire rappelle au Conseil que par la délibération n°2015/07/09 du 7 juillet dernier, le Conseil actait son adhésion au groupement de commande et approuvait les résultats de la consultation. Il était précisé que le montant incombant la commune du Lion d'Angers serait donné à la suite de la rencontre faite le 15 juillet avec la société EGIS ; En conséquence, 7 bâtiments ont été retenus avec rédaction des documents CERFA : salle de la Mare aux Coqs, groupe scolaire Edmond Girard, salle des tilleuls + salle Hélène Boucher, bibliothèque + salle David d'Angers, piscine municipale, église et les salles du complexe Saint Exupéry. Soit un montant de 6 846 € TTC. Se rajoute le forfait relatif au PAVE (Plan Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) de 4 404 € TTC soit un montant total de 11 250 € TTC.

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaines commissions le 25 septembre : Administration à 14h30, Personnel à 16h.*

⇒ **COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

➤ **Résultat du travail de la commission**

Rapporteur : Isabel CROSVILLE

**Compte rendu du 31 août 2015 :**

**Journal du Lion** : distribution les 3 et 4 septembre avec la brochure Associa'Lion – Explications sur le changement de journal avec le nouveau marché - thème dossier

central du prochain numéro : les différentes institutions et collectivités (élections, Communauté de Communes, la fusion, les communes nouvelles...) – information sur le nouveau journal du Lion disponible sur le site Internet et sur le panneau lumineux – il n’y aura plus que 4 numéros par an – invitation de l’Adjoint de la commune d’Andigné / **Manifestations** : **Inauguration extension école Edmond Girard** le 12 septembre – **Visite officielle de M le Sous-préfet** le 16 septembre – **Assemblée Générale de la Communauté de Communes de la Région du Lion d’Angers** le 16 septembre à 17h30 – **Exposition de photos réalisées par Charlotte TRILLOT** (championne de France des apprentis) en mairie du 19 au 30 octobre – **Accueil des nouveaux habitants** le 27 novembre à 19h salle David d’Angers – **Exposition du travail réalisé par Pomeline PERLUSON** (élève ingénieur paysagiste de l’école nationale du Paysage de Blois) qui a consacré tous ses travaux au Lion d’Angers, elle réalise actuellement une mission au Conseil départemental du Maine-et-Loire, avec la réalisation d’un plan de gestion paysagiste du parc de l’Isle Briand / **Les élus sont invités à un barbecue** le 18 septembre dans le cadre d’une convivialité avec les élus de la commune d’Andigné.

*Prochaine commission Communication : le 25 septembre à 20h.*

## ⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 23 juin 2015 :

- ↳ Analyse des documents d’urbanisme :
  - 10 Permis de Construire (5 nouvelles maisons)
  - 6 Déclarations Préalables
  - 23 Certificats d’Urbanisme
  - 15 droits de préemption
  - 2 dossiers SPANC.

**Terrain Consorts BEUTTIER (emplacement réserve n°1)** : France Domaine a confirmé le prix du m<sup>2</sup> à 30 € soit une dépense de 14 220 € / **Remaniement du cadastre** : proposition de réunir les parcelles de DURVAL (la ferme) : acceptée – proposition de numéroter les maisons sur le chemin communal « Plaisance » route de Grez Neuville : en attente / **ZAC DURVAL (devenir de la ferme)** : en attente de la réponse du Cabinet BESNIER Aménagement sur ses intentions d’acquisitions éventuelles et du Conseil départemental sur le devenir du potentiel échangeur annoncé dans le dossier de création / **Site de la maison de retraite** : le dossier DETR a été déposé le 21 août à la Sous-préfecture – aménagement du carrefour avenue des Tilleuls / rue Henri et Robert de Cholet – visite de France Domaine du site pour réaliser une estimation / **Questions diverses** : demande de la Fédération Hôtelière de faire figurer sur les panneaux de signalisation et d’information locale les établissements du secteur du tourisme (hôtels, restaurants...).

### ▪ **Nomination du rond-point à l’entrée du Lion d’Angers**

M le Maire propose au Conseil, dans le cadre du remaniement du cadastre, de valider le nom proposé par la Commission, pour le rond-point situé à l’entrée du Lion d’Angers, route d’Angers, à proximité du Château d’eau : « rond-point de la Grosse Pierre ».

*Adoption à l’unanimité.*

## ⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 25 août 2015 :

**Point sur les travaux en cours : rue du Général Leclerc** – les travaux ont débuté – une réunion de chantier a lieu tous les jeudis – modification du plan initial concernant le trottoir devant l'hôtel des Voyageurs : le bitume sera remplacé par des pavés (plus accueillant pour cette entrée de rue) – analyse en cours sur les gênes occasionnées (marché, la poste...) – **rue Octave Hamelin** : les travaux sont terminés mais il y a quelques anomalies – l'entreprise PIGEON a réalisé les corrections – **Parking Lion 2000** : la commission a souhaité laisser le même nom que le parking Jean XXIII dont il fait partie intégrante / **Terrain stabilisé** fait : aucune réserve / **Place du Champ de Foire** : choix de l'emplacement de la borne pour les véhicules électriques près de l'abri bus / **Impasse du Petit Mas** : pose d'un panneau « voie sans issue » sur la deuxième partie de la rue / **Fleurissement** / **La gare routière « bus »** a été aménagée avec une entrée et une sortie pour la sécurité des enfants (cependant : le stationnement des véhicules légers est interdit et est verbalisable).

▪ **SIEML : fonds de concours**

- M le Maire présente au Conseil le fonds de concours à verser au SIEML pour des opérations de dépannage réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2015 sur le réseau de l'éclairage public pour un montant de 3 662.37 € TTC.
- M le Maire présente au Conseil le fonds de concours à verser au SIEML pour l'extension de l'éclairage public de la rue du Général Leclerc (câble et 9 bornes décoratives) pour un montant de 23 506.25 € HT dont 17 629.69 € HT à la charge de la Commune.
- M le Maire présente au Conseil le fonds de concours relatif au changement des lanternes boules de l'éclairage public de la Commune pour un montant de 48 960.67 € HT dont 24 480.33 € HT à la charge de la Commune.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Convention avec le FDGDON 49 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)**

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention avec la FDGDON 49 concernant la lutte contre les frelons asiatiques et l'autorisation de verser une subvention d'un montant de 300 €.

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 17 septembre à 20h.*

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ *Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Anne-Sophie BARTHE*

Compte rendu du 2 juillet 2015 :

**Dossiers sociaux** : 2 dossiers d'aide financière (2 secours et 1 prêt) – 2 dossiers d'aide à l'adhésion sportive – 4 dossiers familiaux d'aide sociale : prise en charge des frais d'hébergement EPHAD/Foyer – 7 notifications d'aide sociale (ADAPA – prestation compensatrice handicap – service ménager) / **Point sur visite estivale des personnes âgées, isolées** : 104 personnes visitées / **Repas des aînés** le 28 octobre à l'espace Emile JOULAIN : animation par Guy DELESTRE avec son orgue de barbarie – bulletin d'inscription dans le journal du Lion – participation demandée 8 à 10 € et 16 à 20 € pour les conjoints âgés de moins de 70 ans / **Collecte Banque Alimentaire** : 27 et 28 novembre / **Accueil au gîte « A la Croisée des Chemins »** : fréquentation du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2015 : 68 sans-abris et 25 pèlerins/randonneurs (pour mémoire en 2014 : 57 sans-abris et 26 pèlerins/randonneurs) / **Nombre de demandeurs d'emploi** en juillet : 257 (soit 131 hommes et 126 femmes) – en août : 265 (soit 128 hommes et 137 femmes).

**Commission Logement** : Attribution de 3 T2 ; 1 T3 et 2 T5.

*Prochaine commission CCAS : le 1<sup>er</sup> octobre à 19h15.*

## **⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Isabelle CHARRAUD*

Compte rendu du 25 août 2015 :

**Préparation du Forum des associations** qui a eu lieu le 5 septembre : recensement des besoins des associations – détails techniques – répartition des rôles (pour information : 950 entrées ont été enregistrées) / **Organisation du planning des salles** : une rencontre s'est déroulée le 1<sup>er</sup> septembre avec les associations utilisatrices : le Hand, le Tennis, le Badminton, le Volley et l'Athlétisme – sujets abordés : matériels, nettoyage des salles, fermeture du stade / **Point Fleurissement** : visite au Lion d'Angers du jury régional des villes et villages fleuris afin de savoir si la ville peut garder les 3 fleurs – réponse finale mi-novembre / **Voyage des Maisons Fleuries** : le 12 septembre – destination : St Jean de Monts – environ 50 personnes se sont inscrites.

*Prochaine commission Vie Associative : le 23 septembre à 20h.*

## **⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Emeline STEINIRGER*

Compte rendu du 24 août 2015 :

**Accueil du responsable des Services Techniques** et présentation des membres de la commission / **Groupe Scolaire Edmond Girard** : visite du chantier d'extension - pré réception faite le 22 juillet - réception le 29 juillet 2015 - des travaux restaient à réaliser jusqu'au début août qui ont été réalisés depuis - visite de sécurité le 4 août : avis favorable à l'ouverture - diverses réserves ont été émises et des interventions complémentaires de l'électricien ont été nécessaires - difficultés de raccordement des prises Internet, liaison fibre optique, déplacement prises secteurs - inauguration extension le 12 septembre / **Point sur vente des objets communaux / Eglise – travaux** : compte rendu du rendez-vous de chantier du 23 juillet – début septembre fin des travaux de la partie haute de la couverture - démarrage des corniches de la sacristie (maçon) - indisponibilité sacristie à partir de mi-septembre / **Point sur travaux** : validés, en cours de réalisation, mis au budget et non encore décidés.

### **▪ Extension du Groupe scolaire Edmond GIRARD : Avenants**

M le Maire demande au conseil l'autorisation de signer les avenants suivants concernant l'extension du groupe scolaire :

- Lot 4 Etanchéité : travaux en moins-value, suppression de la boîte à eaux et de la descente en zinc naturel pour un montant de -283.28 € HT société LEVEQUE.
- Lot 6 Menuiseries Intérieures : travaux supplémentaires pour un montant HT de 193.75 € société ROUSSEAU.
- Lot 10 Peinture et sol : travaux supplémentaires partie sanitaire et partie SAS pour un montant de 295 € HT société FREMY et un avenant négatif 441.20 € HT.
- Lot 11 Electricité : mise en place du matériel actif dans les baies de brassage pour liaison entre fibre optique et réseau filaire pour un montant de 1 732.96 € HT société EIB.

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaine commission Patrimoine : le 21 septembre à 18h30.*



▪ **Information au Conseil sur les décisions prises par M le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**  
→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

**Commission Communication :**

- Achat d'un écran de projection pour un montant de 140.73 € HT société PULSAT

**Commission Patrimoine :**

- Groupe Scolaire Edmond GIRARD :
  - ✓ Réfection canalisations EU façade nord pour un montant de 674.71 € HT société CTA
  - ✓ Travaux de voirie et espaces verts pour un montant de 1 880 € HT société DURAND
  - ✓ Bâche et plantation pour un montant de 1 008.44 € HT société VEGETAL SERVICE
  - ✓ Porte-manteaux pour un montant de 558.28 € HT société ROIMIER TESNIERE
  - ✓ Tapis intérieurs pour un montant de 394.74 € HT société PROTECT'HOMS
  - ✓ Extension alarme pour un montant de 550.00 € HT société DBE
  - ✓ Bardage agricole pour un montant de 41.22 € HT société ESPACE TERRENA
  - ✓ Acquisition de mobilier pour un montant de 2 068.27 € HT société CAMIF/MANUTAN.

**Commission Voirie :**

- Intervention sur pompe d'arrosage pour un montant de 374.17 € HT société Plaisance Cycles Motoculture.
- Acquisition panneaux à 70 pour la route de Grez-Neuville pour un montant de 83.09 € HT société SIGNAUX GIROD Ouest.
- Réfection d'un chéneau suite à la démolition du Lion 2000 pour un montant de 1 514.00 € HT société LEDROIT Patrice.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

**⇒ INFORMATIONS DIVERSES**

Clôture de la séance à 22h10.

**Prochain Conseil Municipal : le lundi 5 octobre 2015 à 20h30.**

**Le Maire,**

**Secrétaire de Séance,**



**Étienne GLÉMOT**

**Isabelle CHARRAUD**

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a shorter, more complex stroke.

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, with the name 'Charraud' clearly legible.

L'an deux mille quinze, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

**Etaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.  
Mme Marie-Claude HAMARD, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.  
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.  
M Jean-Paul PARIS, qui a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie BARTHE.  
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.

**Secrétaire de séance :** M Joël PARÉ.

Nombre de Conseillers en exercice .....	<b>25</b>
Nombre de Conseillers présents .....	<b>20</b>
Nombre de suffrages exprimés.....	<b>25</b>
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

**2015-10-01 / Avenant au contrat de DSP (Délégation de Service Public) – Tarifs 2015/2016 accueil périscolaire RECREA'LION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant au contrat de DSP avec RECREA'LION afin d'acter la nouvelle disposition de facturation au ¼ heure ainsi que les tarifs applicables selon le quotient familial.

**2015-10-02 / Redevance assainissement pour 2016 – part communale et part SAUR**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de baisser la part communale de la redevance d'assainissement de 5 % pour l'année 2016 :

→ Redevance fixe annuelle (HT) : 25,44 € en 2015	<b>24.17 € en 2016</b>
→ Redevance par mètre cube consommé (HT) :	
♦ de 0 à 40 m <sup>3</sup> : 0,76 € en 2015	<b>0.722 € en 2016</b>
♦ de 41 à 100 m <sup>3</sup> : 1,02 € en 2015	<b>0.969 € en 2016</b>
♦ de 101 à 500 m <sup>3</sup> : 1,92 € en 2015	<b>1.824 € en 2016</b>
♦ plus de 501 m <sup>3</sup> : 2,30 € en 2015	<b>2.185 € en 2016</b>

**2015-10-03 / GRDF : redevance d'occupation du domaine public Gaz 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la redevance due pour l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2015 à 0.35 € /mètre soit une recette attendue de 183 € pour 2015.

### **2015-10-04 / Contrat Enfance-Jeunesse : renouvellement contrat avec la CAF**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le futur contrat avec la CAF dans le cadre de l'activité périscolaire, compétence communale.

### **2015-10-05 / Communauté de Communes : projet de Fusion à 2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet, du 14 septembre 2015, la fusion des Communautés de communes de la Région du Lion d'Angers et d'Ouest Anjou, au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **2015-10-06 / Perception : compteur gaz**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la reprise, au nom de la commune, du compteur gaz de la Trésorerie et du logement au-dessus, afin de permettre une refacturation aux usagers.

### **2015-10-07 / Toiture : ancien atelier – entreprise VIGNERON**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le devis de l'entreprise VIGNERON pour un montant de 16 011.00 € HT concernant la réfection du toit de l'ancien atelier situé à proximité de l'Espace Émile Joulain.

### **2015-10-08 / Mairie : portes automatiques – société VERRE Solutions**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat avec la société VERRE Solutions pour la maintenance des portes automatiques de la Mairie pour un montant de 410 € HT soit 492 € TTC.

### **2015-10-09 / Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

#### **Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

#### **Commission Finances :**

- **Bibliothèque Hervé Bazin** : achat de livres pour un montant de 3 426.90 € HT Librairie Contact
- **Groupe Scolaire Edmond Girard – Maternelle** : achat de couchettes pour 297.97 € HT société WESCO
- **Mairie** : rajout de mémoire pour le serveur : 260 € HT société A2point

#### **Commission Patrimoine :**

- **Mairie – Bureau du Responsable des Services Techniques** : tableau blanc pour 67.46 € HT société VELIN Diffusion Loire
- **Espace Émile Joulain** : changement de 6 radiateurs électriques dans la salle de restauration pour 1 631.34 € HT société CGED
- **Salle des Tilleuls** : traçage terrain de tennis pour 450 € HT société PRO SIGNAL.
- **Salle de la Mare aux Coqs** : traçage terrain de volley pour 400 € HT société PRO SIGNAL.
- **Logement à côté de l'Espace Émile Joulain** : robinetterie thermostatique pour 452.63 € HT société CHAUFFECO.

#### **Commission Voirie :**

- Panneaux et poteaux pour 394.10 € HT société NADIA Signalisation
- Barrières pour 289.20 € HT société NADIA Signalisation.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Fait au Lion d'Angers, le 06-10-2015

compte rendu complet disponible en Mairie  
à compter du 20-10-2015

Le Maire,  
**Étienne GLÉMOT**

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 OCTOBRE 2015**  
**PRO C È S - V E R B A L**

L'an deux mille quinze, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

**Etaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.  
Mme Marie-Claude HAMARD, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.  
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.  
M Jean-Paul PARIS, qui a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie BARTHE.  
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.

**Secrétaire de séance :** M Joël PARÉ.

**Ouverture de la séance à 20h30.**

**> Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2015.**

*Adoption à l'unanimité.*

**> Agenda du Maire :**

M le Maire présente son agenda.

**> Agenda de M MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M le Conseiller départemental présente son agenda.

*Mise à part les commissions récurrentes qu'on a tous les mois, ce mois-ci a été beaucoup consacré à l'Isle Briand que ce soit in situ ou dans le cadre du projet départemental. Donc si vous avez lu la presse, vous avez bien vu les déclarations du Président du Conseil Départemental qui sont de nature quand même à éclaircir vraiment le rôle et surtout les ambitions du département sur ce parc et avec les investissements à venir. Et que l'on soit rassuré, le projet de renforcement de l'Isle Briand est dans le cadre du projet départemental qui sera bientôt présenté et sur lequel le conseil départemental aura à se prononcer au mois de janvier. On est en train d'avoir un travail préparatoire où tous les acteurs sont en train de se coordonner ensemble pour l'occupation de ce site, sur laquelle le président a dévoilé un certain nombre de projets. La presse fait état notamment à une future utilisation possible du château. Ce renforcement est aussi pour nous un signe très fort pour notre territoire puisque la population nous demande de continuer à avoir libre accès à ce parc. C'est l'un des grands principes qui sera retenu par rapport à ça.*

*Le 15 septembre, on était à Vincennes pour remettre le grand prix de la Ville du Lion d'Angers. C'était un peu iconoclaste d'aller sur la patrie du trot pour remettre un prix d'un hippodrome où il n'y a plus de trotteurs, mais néanmoins c'était très important d'y être car c'était une réunion où tous les élus du territoire des trois départements qui ont des chevaux dans les Pays de la Loire étaient invités. Par exemple en Mayenne il y avait*

le président du conseil départemental, il y avait les députés de Mayenne qui étaient là. Tout ça pour renforcer l'importance de l'hippodrome du Lion d'Angers qui je le rappelle est un hippodrome à caractère national et par la même occasion cela aussi s'insère directement ou indirectement dans le cadre du projet de site de l'Isle Briand. Donc vous voyez que tout à un sens de ce côté-là.

**Le 21 septembre** on a eu la session du Conseil Départemental dont vous avez pu lire les compte-rendus dans la presse où il a été question des rapports de la cour des comptes sur la gestion de la Sodemel et de Terra Botanica.

**Le 23 septembre** j'ai été à l'Assemblée Générale d'Aide à SEGRE, vous savez c'est l'association qui aide à la réinsertion à l'emploi, c'est l'association qui distribue le journal du Lion et donc je voulais faire un point également avec eux sur comment renforcer nos liens et comment renforcer l'efficacité à cent pour cent de la distribution parce qu'il y a encore eu des manques mais moins qu'avant.

**Le 25 septembre** j'ai participé à un comité d'appel à projets par rapport aux maisons éclusières. Le département depuis un an maintenant a commencé à réfléchir sur le devenir des maisons éclusières. Donc il y a des appels à projets qui ont été fait sur certaines d'entre elles, dont notamment celle de GREZ-NEUVILLE. On a commencé la sélection et le résultat va être décidé dans une prochaine commission, le but étant d'animer au sein de ces maisons là l'espace et le territoire.

**Le 28 septembre**, effectivement on a été au SMO avec Etienne pour le numérique. Le Président c'est Philippe CHALOPIN, Vice-Président du Conseil Départemental. J'ai le plaisir de faire partie du bureau avec Etienne. C'est un enjeu majeur du projet départemental pour les six prochaines années dans la mesure où on est quasiment dans les derniers départements à partir Il y a un fond national qui s'appelle le fond de solidarité numérique qui existe avec énormément, je dirais, d'argent qui n'a pas été utilisé. Ça va passer par la région, ce sont des aides qui sont données pour le déploiement du numérique sous plusieurs formes et notamment la fibre pour permettre un accès à tous, quelques soient les villages dans lesquels on se situera, en haut débit voire très haut débit plutôt. Donc ça c'est un enjeu majeur. Ce sera confirmé comme tel de la prochaine mandature. Depuis la semaine dernière on est très actif sur la préparation du mondial du Lion qui va venir très rapidement.

Nicole MELLIER : Pour les maisons c'est quoi comme projet ?

Nooruddine MUHAMMAD : C'est un appel à projet qui a été donné, c'est réfléchir à comment exploiter ces maisons-là soit dans le cadre d'un restaurant ou d'une animation type réception pour manger

Nicole MELLIER : Est-ce qu'elles sont utilisées juste en période d'été ?

Nooruddine MUHAMMAD : Elles le sont plus maintenant. Ça dépend des écluses, mais ces maisons-là n'étaient plus habitées. Il fut un temps où elles étaient habitées mais si on prend la Himbaudière ça fait très longtemps qu'elle n'est plus habitée.

Nicole MELLIER : Il y en a qui sont encore habitées

Nooruddine MUHAMMAD : Il y en a qui sont encore habitées mais le temps de l'été.

CHATEAUNEUF notamment. MONTREUIL il n'y a plus personne dedans.

### ➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire du 24 septembre 2015.**

Au niveau du compte rendu du conseil communautaire ça va être très rapide parce que techniquement on n'a pas eu beaucoup de choses à voter. Mais néanmoins deux trois choses sont ressorties.

Une, tout à fait pratique, avec la commission de Daniel CHALET il y a eu des pochettes de balades et de randonnées sur tout le territoire de la CCRLA. Cette pochette a été éditée, elle est mise en vente 2€ à l'Office de Tourisme donc si vous voulez passer un peu de temps pour découvrir le territoire de la CCRLA il ne faut surtout pas hésiter, ce sera aussi un moyen également de mettre en valeur le territoire. Et à priori bientôt téléchargeable gratuitement sur le site de la communauté de communes.

Ensuite, on a évoqué, Etienne GLEMOT y reviendra peut-être plus longuement, un point d'étape sur la mutualisation des services qui est en cours et également sur les fusions de

communautés de communes. Vous savez également que le préfet a validé le schéma de fusion à deux voire à trois en ce qui nous concerne.

## **⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ECOLE – REFORME**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ **Commission « du PERSONNEL » du 25 septembre 2015 :**

### **▪ Avenant au contrat de DSP (Délégation de Service Public) – Tarifs 2015/2016 accueil périscolaire RECREA'LION**

M le Maire informe le Conseil que le délégataire de l'accueil périscolaire, Recréa'Lion a adopté lors de leur dernière réunion, une tarification au ¼ heure consécutivement à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires de l'école privée Sainte Claire.

Aussi, M le Maire invite le Conseil à délibérer sur les tarifs proposés par RECREA'LION car la disposition du ¼ heure n'existait pas à l'article 16 de la Délégation de Service Public.

*Adoption à l'unanimité.*

### **▪ Redevance assainissement pour 2016 – part communale et part SAUR**

M le Maire informe le Conseil Municipal que la SAUR avec qui la Commune a une délégation de service public, actualise chaque année ses tarifs et demande à la Commune si elle souhaite augmenter sa redevance.

M le Maire rappelle que cela fait plusieurs années que la Commune n'augmente pas sa partie afin de tenir compte des capacités budgétaires existantes.

Aussi, Monsieur le Maire propose que pour l'année 2016, les tarifs communaux soient baissés de 5 %.

De plus, M le Maire propose la continuité d'application de la redevance d'assainissement avec un volume forfaitaire de 30 m<sup>3</sup> par an et par personne vivant dans le foyer, aux usagers raccordés à l'eau potable ayant des consommations familiales annuelles inférieures à ce forfait, sous réserve que la présence d'un puits soit effective.

→ Redevance fixe annuelle (HT) : 25,44 € en 2015    24.17 € en 2016

→ Redevance par mètre cube consommé (HT) :

◆ de 0 à 40 m <sup>3</sup> :	0,76 € en 2015	0.722 € en 2016
◆ de 41 à 100 m <sup>3</sup> :	1,02 € en 2015	0.969 € en 2016
◆ de 101 à 500 m <sup>3</sup> :	1,92 € en 2015	1.824 € en 2016
◆ plus de 501 m <sup>3</sup> :	2,30 € en 2015	2.185 € en 2016

*Adoption à l'unanimité.*

*Jean-Paul ROUSSEAU : Nous avons un forfait annuel et après payons en fonction des m3 consommés. Nous sommes quasiment au même prix que la commune d'ANDIGNE sur la partie qui revient à la commune ; par contre pour eux, la SAUR ne s'occupe que de la facturation donc ça représente 7% alors que nous au niveau de la SAUR nous sommes facilement à 60%, c'est à dire plus cher globalement qu'ANDIGNE aujourd'hui du fait de l'affermage.*

*Sur la partie communale Andigné va augmenter son tarif ce soir. C'est quasiment pareil pour 120 m3 nous sommes à 149 € et eux à 148 €.*

### **▪ GRDF : redevance d'occupation du domaine public Gaz 2015**

Monsieur le Maire expose qu'une redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été instituée par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret précité fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant

le code général des collectivités territoriales (insertion d'un article R. 2333-114-1 à la sous-section 2 de la section 11 du chapitre III du titre III du livre III de la deuxième partie de la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales) :

« La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR' = 0,35 \times L$$

où :

. **PR'**, exprimé en euros, est le plafond de la redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

. **L** représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due. »

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public au plafond de 0,35 €/mètre de canalisation de distribution mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due, tel que prévu au décret visé ci-dessus.

*Adoption à l'unanimité.*

#### **→ Commission « ADMINISTRATION » du 25 septembre 2015:**

##### **▪ Contrat Enfance-Jeunesse : renouvellement contrat avec la CAF**

Dans le cadre des compétences « Petite enfance, enfance, jeunesse », la CCRLA et les communes organisent un certain nombre d'actions en faveur des plus jeunes. Ces actions sont pour la plupart financées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Pour bénéficier de ces subventions, il convient de contractualiser avec ces partenaires. D'autoriser M le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2<sup>ème</sup> génération pour la période 2015/2018, les avenants et tous documents qui s'y rapportent, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Pour la commune du Lion d'Angers, depuis janvier 2013, seule la compétence périscolaire est du ressort communal. Aussi la signature du contrat permet la perception par la CCRLA des subventions des partenaires pour reverser aux communes concernées.

*Adoption à l'unanimité.*

*Etienne GLEMOT : le Contrat Enfance-Jeunesse est valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier sauf que la CAF, pour « gagner » un an, ne prend pas les règles de 2014 pour signer à partir du 1<sup>er</sup> janvier, elle prend les règles CNAF, donc nationales, qui sont déterminées vers le 1<sup>er</sup> décembre. En fait nous préparons le diagnostic. La CAF va nous donner des subventions, qui suivent une tendance à la baisse tous les ans. Le périscolaire est néanmoins une cible, nous pourrions avoir une heureuse surprise du fait de la réforme des rythmes scolaires qui sollicite beaucoup le périscolaire.*

*Le contrat est 2015-2018, il est valable pour 3 ans, c'est un contrat triennal.*

*Nooruddine MUHAMMAD : Il démarre à quelle date ?*

*Etienne GLEMOT : 1<sup>ER</sup> janvier 2015.*

*Jean-Paul ROUSSEAU : il y a un décalage, on touche un acompte mais le solde on attend.*

▪ **Communauté de Communes : projet de Fusion à 2**

M le Maire informe le Conseil que par arrêté du 14 septembre dernier, M le Préfet actait la volonté des Communautés de Communes du Lion d'Angers et d'Ouest Anjou, de fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cet arrêté établit un projet de périmètre de fusion. Chaque commune concernée doit exprimer son avis sur ce projet. Pour ce faire, M le Maire fait lecture de l'arrêté préfectoral. Aussi M le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet de périmètre, le projet de statuts et la composition du Conseil communautaire tel qu'acté par l'arrêté de M le Préfet.

*Adoption à l'unanimité.*

*Etienne GLEMOT : Vous vous souvenez qu'au mois de juillet on avait pris une délibération pour fusionner à trois, sous l'analyse qui avait été faite des trois intercommunalités qui mettaient en avant un nombre de points communs. Ce qui rend manifestement évident ce groupement, c'est d'abord le milieu péri urbain en pleine croissance démographique de + 25 % en 10 ans nécessitant une réponse adaptée commune et cohérente.*

*La volonté de mener ensemble des projets d'envergure structurant l'échelle de notre territoire concernant la santé, la culture et le sport.*

*Une santé financière notamment en termes de dettes permettant de répondre positivement à nos ambitions.*

*Des élus qui ont comme trait commun la volonté de travailler ensemble plus avec moins afin de rendre plus attractif le territoire, une prise de conscience des élus du monde concurrencé dans lequel les collectivités locales évoluent.*

*Je vous fais grâce de toute la délibération.*

*Le préfet nous a présenté un schéma officiel. La conséquence de cette CDCI c'est que nous revoterons une 3<sup>ème</sup> fois sur cette fusion d'intercommunalités d'ici la fin de l'année. .*

*Pourquoi le schéma à trois que nous voterons lors du prochain conseil concernera 2017 ?*

*Ce soir la délibération c'est pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016 parce que entre nos deux coms Ouest Anjou et la Région du Lion d'Angers se crée une commune nouvelle autour de la Pouëze, Brain sur Longuenée, Vern d'Anjou et Gené. L'accord local c'est la représentation de chaque commune au sein du conseil de communauté. Aujourd'hui nous étions 5, Chenillé Changé ils étaient deux, Thorigné trois, Brain ils étaient trois, tout ça tombe.*

*En fait le conseil constitutionnel en août 2014 a dit que la représentation des conseillers communautaires devait être à la proportion de la population. C'est pour ça que notre accord local il tombe au 31 décembre à l'arrivée de la Pouëze, qu'il va falloir refaire la représentativité.*

*C'est arrivé aussi récemment à Ouest Anjou, au Louroux Béconnais parce que quand le conseil municipal de St Augustin des Bois a été dissout, l'accord local est aussi tombé. En fait, il y a une fragilité juridique de tous les conseils qui sont en accords locaux.*

*Normalement une fusion on connaît ça qu'une fois dans sa vie. Et bien nous aurons la chance d'en connaître deux dans le même mandat. Je ne sais pas si c'est une chance, mais c'est comme ça.*

*Aujourd'hui depuis 14h nous étions avec le comité de pilotage des trois communautés pour tout organiser donc on a fait un travail sur les statuts, on a des groupes de travail sur les quelques problématiques statutaires, on a commencé aujourd'hui à travailler la gouvernance, on essaye d'étudier tous les chapitres. L'un des plus gros qui nous reste c'est la convergence financière que nous aborderons au mois de novembre. C'est pas tellement nous qui sommes concernés, c'est plutôt Ouest-Anjou parce qu'ils ne sont pas en taxe professionnelle unique comme Chateaufort et nous, depuis 2001, ils sont en taxe additionnelle.*

*Daniel CHALET : Les trois communautés de communes ont fait le choix que le siège soit au Lion d'Angers*

*Etienne GLEMOT : oui ce sont les autres qui ont choisi*

*Nicole MELLIER : Est-ce qu'il y a des petites communes qui pourraient ne pas être représentées ?*



Etienne GLEMOT : Non la loi impose, aujourd'hui il faut être quasiment 1600 habitants pour avoir deux conseillers communautaires sur ce format-là.

Daniel CHALET : Ca veut dire qu'une commune de 150 habitants a un représentant et une commune de 1 000 habitants a un représentant

Etienne GLEMOT : on sera trente-sept, nous étions trente-six aujourd'hui à la com com. On fusionne deux com coms et on est un de plus. La contribution c'est vraiment les petites communes qui la font. Ils étaient vingt-huit et nous étions trente-six ;

Jean-Paul ROUSSEAU : soixante et un avant

Etienne GLEMOT : Presque divisé par deux, et à trois nous serons à cinquante-cinq.

Prochaines commissions le 23 octobre : Administration à 14h30, Personnel à 16h.

## ⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Benjamin SIRJEAN

Compte rendu du 21 septembre 2015 :

**Salle des Tilleuls** : visite et point sur la problématique de l'accès au toit – devis en cours – en attendant mettre un panneau d'interdiction / **Espace Emile JOULAIN** : un travail sera fait en régie pour la réfection des plinthes et peinture du soubassement / **Groupe Scolaire Edmond GIRARD** : point sur le rendez-vous de chantier du 2 septembre – les travaux de finition sont terminés / **Eglise** : démarrage de la tranche conditionnelle 3 – point sur rendez-vous de chantier du 16 septembre – les travaux de la tranche conditionnelle 2 seront terminés pour Noël – la sacristie sera de nouveau utilisable / **Salle Gaborlaud** : travaux du nouveau bureau du judo réalisés – le vestiaire « filles » est fonctionnel / **Point sur rencontre avec la société de nettoyage des salles de sports NET'OUEST.**

### ▪ **Perception : compteur gaz**

M le Maire expose au Conseil qu'il n'y a qu'un seul compteur gaz à la perception, qui comptabilise la consommation non seulement de la perception mais aussi du logement au-dessus. En tant que locataire du bâtiment, la perception rencontre des difficultés administratives pour refacturer la part inhérente au logement. En conséquence, la perception sollicite la commune afin qu'elle reprenne à son nom le compteur gaz, car elle aura plus de facilité à refacturer la consommation aux locataires en place.

*Adoption à l'unanimité.*

### ▪ **Ancien atelier : Toiture – entreprise VIGNERON**

M le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise VIGNERON pour un montant de 16 011 € HT concernant la réfection du toit de l'ancien atelier situé à proximité de la salle des fêtes Emile JOULAIN.

*Adoption à l'unanimité.*

### ▪ **Mairie : portes automatiques – société VERRE Solutions**

M le Maire présente au Conseil le contrat de la société VERRE Solutions pour la maintenance des portes automatiques de la Mairie pour un montant de 410 € HT, soit 492 € TTC et demande au Conseil l'autorisation de le signer.

*Adoption à l'unanimité.*

Prochaine commission Patrimoine : le 19 octobre à 18h30.

## ⇒ **COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

Compte rendu du 25 septembre 2015

Prochaine commission Communication : le 5 novembre à 20h30.

**Le journal du Lion**, le dossier sera sur la fusion des communautés de communes et communes nouvelles, la borne électrique, GDON avec les nuisibles et les travaux. /**des manifestations**, à savoir la commémoration du 11 novembre avec participation des enfants des écoles Edmond Girard et Ste Claire et la musique plus l'association des anciens combattants et les pompiers./ **le futur site internet** contiendrait pour l'instant plusieurs places avec un module actualité, un module agenda manifestations, annuaire des associations, un espace concernant les élus, une galerie photos et gestion des formulaires administratifs, plans territoires et travaux avec les Impôts du gouvernement, gestion des calendriers pour l'utilisation des salles, le paiement en ligne de la SISTO, cantine et de la SAUR, l'intégration des réseaux sociaux, les administrateurs et l'administrateur général ce sera Hélène GALON.

*Nooruddine MUHAMMAD : Au cours de cette commission on a également abordé un autre sujet qui nous paraissait important puisqu'on a pris un temps de réflexion, ça fait une année et demie que nous sommes tous installés, pour les nouveaux en tout cas, et il s'agissait avant de basculer dans la commune nouvelle de regarder le mode opératoire, quels sont les projets à venir dans le cadre de notre commission en tout cas. Et aussi au regard du nouveau journal du Lion qui va passer en périodicité trimestrielle. On a eu une discussion très intéressante également sur la notion d'animation et de promotion de la ville. La commission reviendra vers vous pour faire des propositions par rapport à tout ça. On a également souhaité inviter Mr le Maire pour venir à la commission, entre guillemets finale du Lion d'Angers tout seul, avant de basculer avec nos amis d'Andigné. Donc ce sera intéressant que tu puisses venir dans notre commission, je suggère aussi, mais ça c'est à mes collègues de décider, de voir également dans d'autres commissions pour faire un point, pour donner le cap à tenir.*

*Prochaine commission le 5 novembre à 20H30.*

## ⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 17 septembre 2015 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 2 Permis de Construire
- 3 Déclarations Préalables
- 6 Certificats d'Urbanisme
- 5 droits de préemption
- 2 dossiers ERP.

**Numérotation et nomination des rues communes à Andigné et Le Lion d'Angers** : un point a été fait avec la Poste sur les routes et lieux-dits identiques « Les Vignes ; Le Rocher ; Le Petit Bois ; route de Segré » - proposition avec les élus d'Andigné et Jean-Paul LEQUEUX / **Site ex Maison de Retraite** - dossier déposé le 21 août 2015 à la Sous-préfecture, une visite de France Domaine du site pour faire une estimation.

## ⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

**Les travaux de la rue du Général Leclerc.**

*Etienne GLEMOT : Est-ce que les trottoirs seront aussi larges qu'auparavant ?*

*Daniel CHALET : Ils seront plus larges c'est-à-dire le plus important c'est l'accessibilité, ils vont de 1m40 à 2m. L'accessibilité est obligatoire sur un côté pas sur les deux.*

*Etienne GLEMOT : Notamment vous voyez ici, les éléments clés c'est que les commerces puissent se réapproprier les espaces larges, on voit bien devant le globe. On voit bien que c'est la réappropriation des espaces qui est intéressante.*

/ **Problèmes des racines d'arbres** qui font sauter le bitume sur les trottoirs dans la rue de la Pièce Neuve/**nettoyage des cales** : Sur le ponton 26m<sup>2</sup> ne sont pas en très bon état/**les merlons sur la tranche un de la ZAC de DURVAL**, un chemin piétonnier a été abimé.

*Daniel CHALET : C'est le grand merlon quand vous passez sur la rocade, sur lequel les bâches s'en vont assez souvent à cause du vent donc Besnier aménagement s'est engagé à terminer ce secteur-là notamment les plantations et derrière un chemin piétonnier qui est perdu.*

*Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 20 octobre à 20h.*

## **⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Christina MENANT*

Compte rendu du 1<sup>er</sup> octobre 2015 :

**Dossiers sociaux** : 1 dossier d'aide financière (secours et prêt) - 1 notification d'aide sociale (prestation compensatrice du handicap) - 5 dossiers d'aide à l'adhésion sportive - 2 dossiers d'aide aux vacances (classe de neige école Edmond Girard) / **Point financier** / **Repas des aînés** le 28 octobre : inscriptions - organisation - invitations / **Collecte de la banque alimentaire** les 27 et 28 novembre : point sur l'organisation / **Semaine Bleue organisée par le CLIC de l'Anjou Bleu** pour les personnes âgées - matinée intergénérationnelle avec l'école de musique, au Lion d'Angers le mardi 13/10/2015 à 9 h 30 à l'Espace Emile Joulain, en partenariat avec le CCAS, le RAM, la Halte-garderie, les EPHAD de Chenillé-Changé-Le Lion d'Angers et Vern d'Anjou - participation des élèves des écoles du Lion d'Angers et Vern d'Anjou (dessins d'instruments de musique). La semaine bleue sera clôturée par le salon « du bien vieillir » le 16 octobre au parc des expositions de Segré (700 personnes l'année passée)/**décorations de Noël** confectionnées à l'EPHAD du Lion (16 ou 23 novembre ) en lien avec l'entente des artisans et commerçants, le club rencontre et loisirs, la pension de famille/**réunions inter-CCAS** du 15 septembre (11 communes de la CDC représentées) avec une présentation par l'ADMR et Familles rurales sur l'atelier mémoire/**accueil des migrants** : réunion en Préfecture le 25 septembre - distinction entre les demandeurs d'asile et réfugiés/ **nombre de demandeurs d'emplois** en août 128 hommes et 137 femmes et en septembre 128 hommes et 141 femmes/**octobre rose** le dimanche 18 octobre au Lac de Maine à Angers.

*Prochaine réunion le 29 octobre 2015 à 20 h 30*

## **COMMISSION LOGEMENT**

**Dernières attributions** 1 T2 - 1 T3 et 2 T5/**Propositions d'attribution de logements** : 2 T2 - 2 T3

## **⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Christine MENANT*

Compte rendu du 23 septembre 2015 :

**Organisation de la rencontre avec les présidents associations d'Andigné** : projection d'une rencontre avec les associations et les élus d'Andigné - travail sur l'organisation de la soirée - L'objectif 1<sup>er</sup> étant d'apprendre à se connaître et de s'enrichir mutuellement de nos expériences / **Rencontre associative : organisation de la soirée et sujets à aborder** : chaque année en novembre, la commission organise une rencontre avec les bureaux des associations lionnaises - préparation de cette rencontre - Comme à chaque édition, il y aura 2 parties : d'une part un échange d'informations entre la municipalité et les associations et d'autre part la présence d'un intervenant (en attente

d'une confirmation d'un animateur)./Téléthon le 1<sup>er</sup> week-end de décembre, les vendredi et samedi 4 et 5 décembre

Prochaine commission Vie Associative : le 22 octobre à 20h.

▪ **Information au Conseil sur les décisions prises par M le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

**Commission Finances :**

- **Bibliothèque Hervé Bazin** : achat de livres pour un montant de 3 426.90 € HT librairie CONTACT.
- **Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Maternelle** : achat de couchettes pour 297.97 € HT WESCO.
- **Mairie** : rajout de mémoire pour le serveur : 260 € HT A2POINT.

**Commission Patrimoine :**

- **Mairie – Bureau du Responsable des Services Techniques** : tableau blanc pour 67.46 € HT VELIN Diffusion Loire.
- **Espace Emile JOULAIN** : changement de 6 radiateurs électriques dans la salle de restauration pour 1 631.34 € HT société CGED.
- **Salle des Tilleuls** : traçage terrain de tennis pour 450 € HT société PRO SIGNAL.
- **Salle de la Mare aux Coqs** : traçage terrain de volley pour 400 € HT société PRO SIGNAL.
- **Logement à côté de la salle des fêtes Emile JOULAIN** : robinetterie thermostatique pour 452.63 € HT société CHAUFFECO.

**Commission Voirie :**

- Panneaux et poteaux pour 394.10 € HT société NADIA Signalisation
- Barrières pour 289.20 € HT société NADIA Signalisation.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

⇒ **INFORMATIONS DIVERSES**

Clôture de la séance à 22h15.

**Prochain Conseil Municipal : le lundi 2 novembre 2015 à 20h30.**

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

Secrétaire de Séance,

Joël PARÉ

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept octobre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

**Étaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, Mme Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MME, Sylvie RABIN, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.  
MME Isabelle PRAT qui a donné pouvoir à M Hugues SAULOUP

**Secrétaire de séance :** M Benjamin SIRJEAN

Nombre de Conseillers en exercice .....	25
Nombre de Conseillers présents .....	23
Nombre de suffrages exprimés.....	25
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

**2015-11-01 / Délégation de Service Public périscolaire : avenant Récréa'llon**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'avenant correspondant à l'augmentation de la participation de la commune de 5 892.84 € dans le cadre de la délégation de service public de l'accueil périscolaire

**2015-11-02/3/4/5/ Décisions modificatives**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, les décisions modificatives 1,2,3,4, qui permettent le basculement des sommes à l'intérieur du budget sans en modifier le total général (les deux sections confondus) :

- Décision modificative n°1 concernant les travaux en régie
- Décision modificative n°2 permettant la rétrocession de la voirie du Clos des Marronniers.
- Décision modificative n°3 concernant les travaux sur le réseau de l'éclairage communal et notamment en liaison avec les travaux d'aménagement de la rue du Général Leclerc.
- Décision modificative n°4 relative au chapitre 011 du budget de fonctionnement de la commune. Ce chapitre nécessite une augmentation de crédit compte tenu de certains dépassements.

#### **2015-11-06 / Locations des bureaux de l'aile gauche de la Mairie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder à la location des bureaux de la Mairie du Lion d'Angers au tarif mensuel de 8 € TTC du m<sup>2</sup> de bureau utile et de signer les conventions à venir.

#### **2015-11-07 / Marché assurances de la Commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'attribution des lots concernant le marché assurance de la Commune comme suit :

- Lot 1 : dommage aux biens et risques annexes : GAN assurances avec une franchise à 250 € pour un montant de 8 045.69 € annuels
- Lot 2 : responsabilité civil et risques annexes : SMACL sans franchise pour 1 371.35 € annuels
- Lot 3 : protection juridique et risques annexes : SMACL pour 829.40 € annuels
- Lot 4 : assurance véhicules à moteur et risques annexes : SMACL avec une franchise à 250 € pour 3 822.69 € annuels.
- Lot 5 : assurance statutaire, ce lot est annulé du fait de la décision du Conseil d'accepter la mutualisation du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **2015-11-08/ Remboursement des frais pour le congrès des Maires,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation de remboursement à Monsieur le Maire des frais avancés par ses soins pour le congrès des Maires pour lui et Monsieur CHALET, Adjoint délégué, à savoir, billets de train, frais de parking et tickets de métro, sur présentation des justificatifs.

#### **2015-11-09/ Mutualisation : Convention pour la création des services communs.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la convention pour la création des services communs. Cette convention a pour objet de créer des services communs, de définir le mode de fonctionnement et les personnels concernés. Aussi tous les personnels de la commune du Lion d'Angers seront ainsi mutualisés au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **2015-11-10/ Mutualisation : transferts des contrats de droit privé et de droit public**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires, pour permettre le transfert des contrats de droit public et de droit privé à la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, dans le cadre de mutualisation.

#### **2015-11-11/ Refonte des statuts du SIEML**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité :

- Les nouveaux statuts du SIEML conformément à leur délibération 24-2015 en date du 16 juin 2015
- La nomination en tant membre titulaire de la Commune, Madame Catherine MORICE et en tant que membre suppléant, Monsieur Jean-Paul PARIS.

#### **2015-11-12/Site internet Convention projet web**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la convention concernant la refonte ou la création des sites internet pour l'ensemble du territoire intercommunal avec un tarif de 1.50 € par habitant sur la base de la population totale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2016

#### **2015-11-13/ Tarifs encarts publicitaires Journal du Lion**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les tarifs des encarts publicitaires pour l'année 2016.

#### **2015-11-14/ Enquête publique basses vallées angevines**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a donné à l'unanimité un avis favorable au programme présenté et au régime des autorisations dans le cadre de l'enquête publique relative au programme d'actions visant la restauration et l'entretien du milieu humide et du réseau hydraulique des basses vallées angevines, portant sur le domaine public fluvial du bassin de la Maine. Le territoire du Lion d'Angers n'est concerné que par des travaux sur la végétation qui encombre les voies d'eau et la mise en place d'ouvrage de franchissement mieux dimensionnés pour éviter l'envasement et l'encombrement ponctuel des réseaux et ne relève donc pas d'un régime d'autorisation.

#### **2015-11-15/ Eglise – Avenants de délais pour les trois entreprises**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, les avenants 1 des sociétés LESURTEL et ASSELIN et l'avenant 3 de la société BONNEL concernant la prolongation de délai pour la réalisation de la tranche conditionnelle 2 des travaux de l'église Saint Martin du Vertou au 15 mars 2016.

#### **2015-11-16/ Eglise – Avenants BONNEL : échafaudage**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'avenant 4 de la société BONNEL pour un montant de 2 117.12 € HT concernant l'échafaudage pour la tranche conditionnelle 3.

#### **2015-11-17/ Calendrier d'exécution des travaux relatifs au diagnostic ERP**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le calendrier d'exécution des travaux relatifs aux diagnostics ERP réalisés par la société EGIS.

#### **2015-11-18/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

##### **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

###### **Commission Patrimoine :**

- Salle Emile JOULAIN : installation de prises pour le four société DBE pour 440 € HT
- Ecole Edmond GIRARD : installation de la sonnerie société DBE pour 200 € HT
- Atelier communal : achat d'un carillon société ROMIER RESNIERE pour 43.52 € HT
- Cantine scolaire : achat de petit matériel et de vaisselle, société LABEL TABLE pour 302.78 € HT
- Cimetière ; création d'un cheminement jardin du souvenir (achat Arène granitique société Pigeon pour 1 437.60 € HT + bordures société EDP pour 450 € HT + regards/tuyaux/gouttières société SDB pour 279.10 € HT.
- Salle de judo vitrage sur châssis, pour 240.02 € HT société ATELIER MICHEL

###### **Commission Voirie :**

- Carrefour Jules Verne : bornes pour un montant de 412 € HT société DECLIC
- Atelier communal : tronçonneuse pour un montant de 516.67 € HT société PLAISANCE
- Cales suite encourues : Nettoyage des cales pour un montant de 495 € HT société MOREAU
- Terrains d'honneur, sablage pour un montant de 1 050 € HT société CHUPIN

Fait au Lion d'Angers, le 03/11/2015

compte rendu complet disponible en Mairie  
à compter du 6 novembre 2015

Le Maire,  
Étienne GLÉMOT



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2015**  
**PRO C È S - V E R B A L**

L'an deux mille quinze, le deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept octobre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

**Étaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, Mme Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MME, Sylvie RABIN, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.  
Mme Isabelle PRAT, qui a donné pouvoir à M Hugues SAULOUP.

**Secrétaire de séance :** M Benjamin SIRJEAN

**Ouverture de la séance à 20h30.**

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015.**

*Adoption à l'unanimité.*

➤ **Agenda du Maire :**

M le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire du 22 octobre 2015.**

- Approbation du Projet de schéma départemental des Communautés de Communes
- Signature de la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) relative à la mise à disposition du personnel de la CCRLA au centre des secours
- Vote des nouveaux statuts du SIEML
- Adoption du nouveau règlement pour l'entretien des voies à la suite de leur intégration.

**⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION –  
ECOLE – REFORME**

*Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU*

**→ Commission « des FINANCES » du 23 octobre 2015**

**2015-11-01/ Délégation de Service Public périscolaire : avenant Récréa'lion**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association Récréa'lion, actuel délégataire de la DSP périscolaire a présenté une demande de révision de la participation communale. L'école Sainte Claire a, depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, mis en place les nouveaux rythmes scolaires,



ce qui a engendré une augmentation des effectifs et donc la nécessité d'augmenter le personnel encadrant. Conformément à l'article 15 de la DSP, le délégataire est en droit de solliciter une révision de la participation communale, consécutivement à un événement qui n'émane pas du délégant ni du délégataire. Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter une enveloppe complémentaire de 5 892.84 € pour l'année scolaire 2015/2016 et demande l'autorisation de signer l'avenant correspondant.

*Adoption à l'unanimité.*

*H.SAULOUP, il est dommage que les écoles n'aient pas coordonné leurs horaires car cela pose notamment des soucis en termes de transport scolaire.*

*E.GLEMOT : L'écart dont tu parles est entre le collège du Val d'Oudon et l'école Sainte Claire. Le collège Val d'Oudon ne dispose pas de locaux suffisants, ce qui nécessite une organisation différente*

*N.MUHAMMAD : En effet, dans la ville d'Angers, il y a plus de 1600 places de disponibles dans les collèges alors que ceux du Lion d'Angers, du Louroux Béconnais et de Châteauneuf/Sarthe sont en forte tension. De plus, les économies souhaitées par le Conseil Départemental passent aussi par la rationalisation des transports scolaires. Enfin, conformément à la loi NOTRe, la compétence transport devrait remonter à la région. Tous ces événements nécessitent donc une réflexion profonde sur les transports scolaires.*

#### **2015-11-02/ Décision modificative n°1 : travaux en régie**

Monsieur le Maire présente au Conseil la décision modificative n°1 correspondant aux travaux en régie de la commune pour l'année 2015.

Section de fonctionnement compte 023-020 en dépenses	+ 38 725.30 €
Section de fonctionnement compte 722-020 en recettes	+ 38 725.30 €
Section d'investissement compte 721-020 en recettes	+ 38 725.30 €
Section d'investissement compte 2313-18 en dépenses	+ 38 725.30 €

*Adoption à l'unanimité.*

#### **2015-11-03 / Décision modificative n°2 : rétrocession de la voirie du Clos des Marronniers**

Monsieur le Maire présente au Conseil la décision modificative n°2 permettant la rétrocession de la voirie du Clos des Marronniers.

Section d'investissement compte 211-020 en dépenses	+ 1 499 €
Section d'investissement compte 1328 en recettes	+ 1 499 €

*Adoption à l'unanimité.*

#### **2015-11-04 / Décision modificative n°3 : travaux SIEMML pour les travaux de la rue du Général LECLERC**

Monsieur le Maire présente au Conseil la décision modificative n°3 concernant les travaux sur le réseau de l'éclairage communal et notamment en liaison avec les travaux d'aménagement de la rue du Général Leclerc.

Section d'investissement compte 204111-020 en dépenses	+ 42 200.00 €
Section d'investissement compte 2315-020 en dépenses	- 24 500.00 €
Section d'investissement compte 2315-2014-6-020 en dépenses	- 17 700.00 €

*Adoption à l'unanimité.*

#### **2015-11-05 / Décision modificative n°4 : Charges à caractère général**

Monsieur le Maire présente au Conseil la décision modificative n°3 relative au chapitre 011 du budget de fonctionnement de la commune. Ce chapitre nécessite une augmentation de crédit compte tenu de certains dépassements.

Section de fonctionnement		
Compte 6232 en dépenses	+ 1 000.00 €	
Compte 6288-20 en dépenses	+ 2 000.00 €	
Compte 637-020 en dépenses	+10 000.00 €	
Compte 022 en dépenses	- 13 000.00 €	<i>Adoption à l'unanimité.</i>

### **2015-11-06 / Locations des bureaux de l'aile gauche de la Mairie**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est envisagé de pouvoir louer les bureaux inoccupés de l'aile gauche de la Mairie. Aussi, afin d'anticiper, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de procéder à la location de ces locaux, de signer les conventions à venir et d'utiliser la base du tarif mensuel départemental de 8 € TTC du m<sup>2</sup> de bureau utile.

*Adoption à l'unanimité*

*H.SAULOUP : qui peut être intéressé par les locaux ?*

*E.GLEMOT : la Communauté de Communes par exemple dans le cadre des services communs.*

### **2015-11-07 / Marché assurances de la Commune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune a relancé un marché pour ses assurances le 4 septembre dernier. La commission MAPA s'est réunie une première fois le 9 octobre pour l'ouverture des plis et une seconde fois le 30 octobre pour le choix à la suite de l'analyse du Cabinet Delta Consultant. Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le marché avec les candidats retenus par la commission MAPA, pour les 5 lots suivants :

- Lot 1 : dommage aux biens et risques annexes : GAN assurances avec une franchise à 250 € pour un montant de 8 045.69 € annuels
- Lot 2 : responsabilité civil et risques annexes : SMACL sans franchise pour 1 371.35 € annuels
- Lot 3 : protection juridique et risques annexes : SMACL pour 829.40 € annuels
- Lot 4 : assurance véhicules à moteur et risques annexes : SMACL avec une franchise à 250 € pour 3 822.69 € annuels.
- Lot 5 : Lots 5 : assurance du personnel et risques statutaires (qui sera caduque du fait de la mutualisation au 01/01/2016).

Le montant de la cotisation annuelle sera de 14 069.13 € (soit – 2704.97 € par rapport à la cotisation 2015 (-16 %))

Conformément à l'article L2313-2, la commune nouvelle se substituera comme entité juridique dans l'ensemble des dossiers des communes anciennes.

*Adoption à l'unanimité*

### **2015-11-08/ Remboursement des frais pour le congrès des Maires**

Monsieur le Maire demande au Conseil comme chaque année le remboursement des frais avancés par ses soins pour se rendre au Congrès des Maires qui se déroulera du 17 au 19 novembre. Monsieur Le Maire précise qu'il s'y rendra le mercredi 18 novembre avec Monsieur CHALET. Les frais remboursables sont : le parking, les billets de train et de métro.

*Adoption à l'unanimité*

### **→ Commission «DU PERSONNEL »du 23 octobre 2015**

### **2015-11-09/ Mutualisation : Convention pour la création des services communs.**

Monsieur le Maire demande au Conseil de statuer sur la convention pour la création des services communs comme jointe à la présente délibération. Cette convention a pour objet de

créer des services communs, de définir le mode de fonctionnement et les personnels concernés. Aussi tous les personnels de la commune du Lion d'Angers seront ainsi mutualisés au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

*Adoption à l'unanimité*

*E.GLEMOT : les recrutements internes concernant les services communs ressources humaines et comptabilité ont été lancés.*

### **2015-11-10/ Mutualisation : transferts des contrats de droit privé et de droit public**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer l'ensemble des avenants des personnels communaux en contrats de droits publics (CDD) et de droit privé (Contrat d'avenir et aidés) afin de permettre leur transfert à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le cadre de la mutualisation des services.

*Adoption à l'unanimité*

### **→ Commission « ADMINISTRATION » du 23 octobre 2015 :**

#### **2015-11-11/ Refonte des statuts du SIEML**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-20, L.5212-8, L.5212-17-1 et L.5215-22 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) du 16 juin 2015 approuvant la réforme des statuts.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il leur a été communiqué le projet de réforme du SIEML portant principalement sur la modification de gouvernance du syndicat et de sa modernisation. Conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, la commune du Lion d'Angers, adhérente au Syndicat, doit se prononcer dans les trois mois sur la réforme statutaire.

De plus, Monsieur Daniel CHALET étant le représentant de la CCRLA, il ne peut pas être celui de la commune. Aussi, la commission urbanisme/voirie/économie propose au Conseil de nommer Madame Catherine MORICE en tant que déléguée titulaire et Monsieur Jean-Paul PARIS en tant que suppléant. Monsieur le Maire précise que lors de la mise en place de la commune nouvelle, il sera nécessaire de procéder à une nouvelle nomination car il ne pourra y avoir qu'un seul représentant.

*Adoption à l'unanimité*

*D.CHALET : le bureau actuel n'a pas le pouvoir de prendre de décision, tout est délibéré en assemblée générale. On va passer à 54 représentants. Une seule assemblée générale se réunira par an mais l'élu de la CC devra réunir les représentants communaux tous les trimestres. On va avoir un seul et unique représentant de la commune pour celles de 15 000 habitants ou moins, et 2 au-delà de ce seuil.*

### **⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

*- Résultat du travail de la commission du 22 octobre 2015*

*Rapporteur : Véronique BAUDEY*

*Préparation de la rencontre avec les associations d'Andigné du 25 novembre/Préparation de la rencontre associative du 24 novembre/Travail sur le dossier des demandes de subventions 2016 qui seront envoyées en décembre/ Téléthon les 4/5 décembre.*

*Le thème de la réunion des associations est le bénévolat.*

*H.SAULOUP : il faudrait sensibiliser les associations sur les assurances.*

*I.CHARRAUD : c'est ce qui était prévu mais à défaut d'intervenant, cette thématique est reportée à une autre date.*

*N.MUHAMMAD : il serait bon de faire un rappel sur les règles de fonctionnement des associations, notamment par rapport aux statuts, aux réunions, aux convocations ...*

*I.CHARRAUD, cela a été fait et les dossiers transmis.*

*Prochaine commission Vie Associative : Compte tenu du calendrier chargé de la commission au mois de novembre il n'y aura pas de commission en novembre.*

## **⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

*- Résultat du travail de la commission : pas de commission en octobre*

*Prochaine commission Communication : lundi 16 novembre à 20h30*

### **2015-11-12/ Site internet Convention projet web**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la CCRLA va lancer un appel à candidature concernant la refonte ou la création des sites internet pour l'ensemble du territoire intercommunal. Aussi Monsieur le Maire présente au Conseil, la convention à signer entre la ville et la CCRLA pour la prestation de refonte du site web de la commune du Lion d'Angers. La participation communale est fixée à 1.5 € par habitant (base population totale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

*Adoption à l'unanimité*

*E.GLEMOT : le gain pour la commune est la division par deux du prix de la refonte du site Internet si la commune l'avait fait seule et une première démarche de la mutualisation.*

### **2015-11-13/ Tarifs encarts publicitaires Journal du Lion**

Monsieur le Maire présente au Conseil les tarifs des encarts publicitaires pour le journal du Lion pour l'année 2016. Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a changé de prestataire et que le nombre de parution a été modifié.

*Adoption à l'unanimité*

## **⇒ COMMISSION VOIRIE**

*- Résultat du travail de la commission du 20 octobre 2015*

*Rapporteur : Catherine MORICE*

*Point sur les travaux de la rue du Général Leclerc : la rue Saint Gatien sera fermée pendant 3 semaines. Le carrefour de la rue du Marché sera fini pour le 6 novembre si le temps s'y prête/ Aménagement de râteliers vélos à l'intérieur du complexe Mérignac, l'accès se fera à pied vélo à la main// éclairage différencié sur certaines salles (Saint Exupéry, salles de sports et Emile Joulain)/Marquage rue Alphonse Cochard/ Tranches 1 et 2 de la ZAC de Durval, merlon réceptionné et plantations prévues à compter du 11 novembre/ Carrefour ZAC Jules Verne, étude sur l'implantation des poteaux/ stationnement handicap, 7 places sur les 30 de la commune sont à remettre aux normes pour 828.66 € HT/Achat de matériels divers (sable, nettoyage cales, tronçonneuse...)*

## **⇒ COMMISSION URBANISME**

*- Résultat du travail de la commission du 20 octobre 2015*

*Rapporteur : Anne-Sophie BARTHE*

*4 permis de construire dont un modificatif/3 anciens permis en instruction au service ADS du PETR/7 déclarations préalables et 2 anciennes déclarations préalables/10 certificats d'urbanisme/10 dossiers ERP.*

*Ferme de Durval, le projet est en cours, une rencontre s'est faite ce jour avec Besnier Aménagement/ Estimation demandée à France Domaine pour l'acquisition des bâtiments de l'école Sainte Claire sur la parcelle jouxtant le parking centre-ville/Poursuite des études sur le terrain maison de retraite par le Cabinet Branchereau/Enquête publique/Harmonisation des taux de la taxe d'aménagement avec la Commune d'Andigné/fin des opérations de remaniement cadastral.*

### **2015-11-14/ Enquête publique basses vallées angevines**

Le département de Maine et Loire en partenariat avec Angers Loire métropole, cinq autres communautés de communes du site Natura 2000, la ligue de protection des Oiseaux et la fédération de Maine et Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, ont établi un programme d'actions visant la restauration et l'entretien du milieu humide et du réseau hydraulique des basses vallées angevines, portant sur le domaine public fluvial du bassin de la Maine.

Une enquête publique est organisée du 2 octobre 2015 au 6 novembre 2015 afin de déclarer d'intérêt général et d'autoriser, au titre du volet « eau » du code de l'environnement ce programme qui comprend des actions de restauration à l'ensemble de la zone d'étude, des zones humides et des cours d'eau, ainsi que des actions pour améliorer la continuité écologique.

Selon l'article 11 de l'arrêté préfectoral DIDD-ICPE/PP-2015-n°329, le conseil municipal des communes concernées par ce programme sont amenés à donner leur avis sur les demandes d'autorisation. Le territoire du Lion d'Angers n'est concerné que par des travaux sur la végétation qui encombrant les voies d'eau et la mise en place d'ouvrages de franchissement mieux dimensionnés pour éviter l'envasement et l'encombrement ponctuel des réseaux et ne relève donc pas d'un régime d'autorisation.

Toutefois, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un avis favorable au programme et au régime des autorisations

*Adoption à l'unanimité*

*Prochaines commissions Urbanisme – Voirie : 26 novembre 2015 à 20h.*

### **⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

*- Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Joël PARE*

*Compte rendu du 29 octobre 2015 :*

*3 dossiers d'aide financière de 250 €/3 notifications d'aide sociale/4 dossiers aides à l'adhésion sportive/ 2 dossiers d'aide aux vacances/repas des aînés 119 convives/collecte banque alimentaire point sur le planning des permanences/décorations de Noël/cartes de vœux/demandeurs d'emploi en octobre 127 hommes et 142 femmes soit 269*

*Commission logement : 2 attributions et 5 propositions (3 T2et 2 T3)*

*Prochaine réunion le 3 décembre à 20h30*

## **⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

*- Résultat du travail de la commission du 19 octobre 2015*

*Rapporteur : Joël PARE*

*Lecture du rapport ARS concernant la piscine/atelier communal, besoin d'une sonnette au portail/Eglise, la sacristie sera disponible pour les fêtes de Noël/les travaux de la salle Gaboriaud sont réalisés ainsi que le traçage des salles de sports/ un point a été fait avec les associations sportives/actes de vandalisme à la salle du judo.*

*Prochaine commission Patrimoine : le 23 novembre à 18h30*

*Commission cimetière le 20 octobre : questionnement sur le devenir des chapelles et environnement du jardin du souvenir.*

*Commission marché le 23 octobre : un sondage va être fait concernant les marchés du 25 décembre et du 1<sup>er</sup> janvier, à décaler le jeudi (une quinzaine de marchands nécessaires pour le maintien), le cas échéant, il faudra prévoir le ménage le 24 décembre à la fin du marché.*

### **2015-11-15/ Eglise – Avenants de délais pour les trois entreprises**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Monsieur PERRICOLO, architecte de l'opération avait recommandé de débiter les travaux de la tranche 3 en 2015, au lieu de 2016. En conséquence, les tranches 2 et 3 se font simultanément, aussi il propose de prolonger les délais d'exécution de la tranche 2 jusqu'au 15 mars 2016 afin de clôturer les deux tranches en même temps. Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à signer les avenants.

*Adoption à l'unanimité*

### **2015-11-16/ Eglise – Avenants BONNEL : échafaudage**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société BONNEL a monté en mai 2015 l'échafaudage nécessaire aux tranches conditionnelles 2 et 3, or il n'était pas possible de démarrer les travaux de la tranche 3 avant accord de la DRAC pour la subvention. Pour autant, cette installation a permis de faire un état des lieux de l'ouvrage. Aussi, la commission des finances avait décidé lors de sa réunion du mois de juin d'accepter de laisser l'échafaudage le temps d'avoir l'accord de la DRAC (le coût de démontage aurait été plus important). Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant de la tranche conditionnelle 2 avec la société BONNEL pour un montant de 2 117.12 € HT.

*Adoption à l'unanimité*

### **2015-11-17/ Calendrier d'exécution des travaux relatifs au diagnostic ERP**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les diagnostics d'accessibilité des ERP ont été réalisés et la commune doit statuer sur la programmation des travaux dans les prochaines années.

Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil d'acter la programmation comme présentée dans le tableau joint à la présente délibération.

*Adoption à l'unanimité*

*N.MELLIER : la priorité des travaux a été donnée aux établissements recevant du public qualifié de vulnérable (école). Au groupe scolaire, se pose la question du déplacement de la bibliothèque qui est actuellement à l'étage. Pour la piscine, les travaux ont été prévus sur*

trois années afin de nous laisser le temps de voir le devenir de cette infrastructure. En 2016, ce sont principalement des travaux de signalétique.

V.BAUDEY : au niveau de la salle des sports concernant l'étage pour les spectateurs ?

JP LEQUEUX : si maintien de l'accès à l'étage, il faudrait étudier la pertinence d'installer un ascenseur.

▪ **Information au Conseil sur les décisions prises par M le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

**Commission Patrimoine :**

- Salle Emile JOULAIN : installation de prises pour le four société DBE pour 440 € HT
- Ecole Edmond GIRARD : installation de la sonnerie société DBE pour 200 € HT
- Atelier communal : achat d'un carillon société ROMIER RESNIERE pour 43.52 € HT
- Cantine scolaire : achat de petit matériel et de vaisselle, société LABEL TABLE pour 302.78 € HT
- Cimetière ; création d'un cheminement jardin du souvenir (achat Arène granitique société Pigeon pour 1 437.60 € HT + bordures société EDP pour 450 € HT + regards/tuyaux/gouttières société SDB pour 279.10 € HT.
- Salle de judo vitrage sur châssis, pour 240.02 € HT société ATELIER MICHEL

**Commission Voirie :**

- Carrefour Jules Verne : bornes pour un montant de 412 € HT société DECLIC
- Atelier communal : tronçonneuse pour un montant de 516.67 € HT société PLAISANCE
- Cales suite encourues : Nettoyage des cales pour un montant de 495 € HT société MOREAU
- Terrains d'honneur, sablage pour un montant de 1 050 € HT société CHUPIN

Clôture de la séance à 22h30

**Prochain Conseil Municipal : le lundi 7 décembre 2015 à 20h30**

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

Secrétaire de Séance

Benjamin SIRJEAN

L'an deux mille quinze, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

**Etaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.  
Mme Marie-Claude HAMARD, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.  
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.  
M Jean-Paul PARIS, qui a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie BARTHE.  
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.

**Secrétaire de séance :** M Joël PARÉ.

Nombre de Conseillers en exercice .....	<b>25</b>
Nombre de Conseillers présents .....	<b>20</b>
Nombre de suffrages exprimés.....	<b>25</b>
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

**2015-10-01 / Avenant au contrat de DSP (Délégation de Service Public) – Tarifs 2015/2016 accueil périscolaire RECREA'LION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant au contrat de DSP avec RECREA'LION afin d'acter la nouvelle disposition de facturation au ¼ heure ainsi que les tarifs applicables selon le quotient familial.

**2015-10-02 / Redevance assainissement pour 2016 – part communale et part SAUR**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de baisser la part communale de la redevance d'assainissement de 5 % pour l'année 2016 :

→ Redevance fixe annuelle (HT) : 25,44 € en 2015	<b>24.17 € en 2016</b>
→ Redevance par mètre cube consommé (HT) :	
♦ de 0 à 40 m <sup>3</sup> : 0,76 € en 2015	<b>0.722 € en 2016</b>
♦ de 41 à 100 m <sup>3</sup> : 1,02 € en 2015	<b>0.969 € en 2016</b>
♦ de 101 à 500 m <sup>3</sup> : 1,92 € en 2015	<b>1.824 € en 2016</b>
♦ plus de 501 m <sup>3</sup> : 2,30 € en 2015	<b>2.185 € en 2016</b>

**2015-10-03 / GRDF : redevance d'occupation du domaine public Gaz 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la redevance due pour l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2015 à 0.35 € /mètre soit une recette attendue de 183 € pour 2015.



### **2015-10-04 / Contrat Enfance-Jeunesse : renouvellement contrat avec la CAF**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le futur contrat avec la CAF dans le cadre de l'activité périscolaire, compétence communale.

### **2015-10-05 / Communauté de Communes : projet de Fusion à 2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet, du 14 septembre 2015, la fusion des Communautés de communes de la Région du Lion d'Angers et d'Ouest Anjou, au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **2015-10-06 / Perception : compteur gaz**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la reprise, au nom de la commune, du compteur gaz de la Trésorerie et du logement au-dessus, afin de permettre une refacturation aux usagers.

### **2015-10-07 / Toiture : ancien atelier – entreprise VIGNERON**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le devis de l'entreprise VIGNERON pour un montant de 16 011.00 € HT concernant la réfection du toit de l'ancien atelier situé à proximité de l'Espace Émile Joulain.

### **2015-10-08 / Mairie : portes automatiques – société VERRE Solutions**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat avec la société VERRE Solutions pour la maintenance des portes automatiques de la Mairie pour un montant de 410 € HT soit 492 € TTC.

### **2015-10-09 / Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

#### **Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

#### **Commission Finances :**

- **Bibliothèque Hervé Bazin** : achat de livres pour un montant de 3 426.90 € HT Librairie Contact
- **Groupe Scolaire Edmond Girard – Maternelle** : achat de couchettes pour 297.97 € HT société WESCO
- **Mairie** : rajout de mémoire pour le serveur : 260 € HT société A2point

#### **Commission Patrimoine :**

- **Mairie – Bureau du Responsable des Services Techniques** : tableau blanc pour 67.46 € HT société VELIN Diffusion Loire
- **Espace Émile Joulain** : changement de 6 radiateurs électriques dans la salle de restauration pour 1 631.34 € HT société CGED
- **Salle des Tilleuls** : traçage terrain de tennis pour 450 € HT société PRO SIGNAL.
- **Salle de la Mare aux Coqs** : traçage terrain de volley pour 400 € HT société PRO SIGNAL.
- **Logement à côté de l'Espace Émile Joulain** : robinetterie thermostatique pour 452.63 € HT société CHAUFFECO.

#### **Commission Voirie :**

- Panneaux et poteaux pour 394.10 € HT société NADIA Signalisation
- Barrières pour 289.20 € HT société NADIA Signalisation.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Fait au Lion d'Angers, le 06-10-2015

compte rendu complet disponible en Mairie  
à compter du 20-10-2015

Le Maire,  
**Étienne GLÉMOT**

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2015**  
**P R O C È S - V E R B A L**

L'an deux mille quinze, le sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier décembre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

**Étaient présents :**

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Hugues SAULOUP, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

**Étaient excusés :**

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul PARIS.  
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.  
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Joël PARÉ.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle PRAT.

**Ouverture de la séance à 20h30.**

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015.**

*Adoption à l'unanimité.*

➤ **Agenda de M le Maire.**

M le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire du 19 novembre 2015.**

- Le Conseil Communautaire a statué sur les suites liées aux réformes territoriales :
  - Schéma directeur de la mutualisation
  - Retrait de la commune de Pruillé de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers
  - Principe sur la location des bureaux de la mairie (bureaux utilisés par les permanences de diverses organisations aujourd'hui hébergées au sein du pôle Santé Social)
  - Mesure sur les assurances statutaires des agents de la CCRLA.

**⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ECOLE – REFORME**

*Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU*

→ **Commission « FINANCES » du 27 novembre 2015 :**

▪ **Services publics – Tarifs année 2016 :**

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter la grille tarifaire, avec une application au 24 décembre 2015, compte tenu de la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Etant précisé que les personnes ayant loué les salles entre le 24/12 et le 31/12 continueront à bénéficier du tarif 2015 inscrit dans leur contrat.

*Les tarifs sont consultables en mairie.*

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Société Protectrice des Animaux, Autonome de Maine & Loire (SPAA) – signature convention année 2016 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention 2016 avec la SPAA s'élève à la somme de 1 191.60 €. La base de calcul étant le nombre d'habitants (liste préfectorale établie en janvier 2015) soit 3 972 habitants X 0.25 € HT + TVA 20 %. (Pour information en 2015 le montant était de 1 133.70 €).

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention 2016 avec la SPAA.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Fonds de concours CCRLA – VOIRIE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que par date du 21 mai 2015, la CCRLA prévoyait la mise en œuvre du remboursement aux communes par la CCRLA des travaux de voirie communautaires réalisés en lieu et place de la CCRLA par les communes.

Par délibération en date du 22 octobre 2015, la CCRLA a décidé de procéder, sur présentation de justificatifs au remboursement de 32 107 € concernant les travaux de voirie réalisés par la Commune du Lion d'Angers :

- 18 795 € pour les travaux de la rue du Général Leclerc. Le versement se fera sur deux exercices au prorata des travaux réalisés (11 000 € de versement prévu en 2015).
- 13 312 € pour la route de Vern

Aussi pour permettre le versement des sommes, il est nécessaire que la commune du Lion d'Angers délibère dans les mêmes termes que la CCRLA.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Fonds de concours CCRLA – Bibliothèque :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la compétence culture « animation des bibliothèques communales organisées en réseau », la CCRLA a mis en place un réseau intercommunal des 11 bibliothèques.

Par délibération en date du 22 octobre 2015, la CCRLA a décidé de modifier le plan de financement prévisionnel voté le 28 mars 2013 afin de le remplacer par un état liquidatif faisant paraître la participation des communes à hauteur de 280 €. Le Conseil est invité à accepter cette participation financière.

*Adoption à l'unanimité.*

→ **Commission « du PERSONNEL » du 27 novembre 2015 :**

▪ **Protocole d'accord Astreintes :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la mutualisation des ressources humaines des 14 communes et CCRLA, tous les dossiers des agents sont transférés d'office au service commun RH. Afin d'assurer la continuité de traitement des agents, tous les documents relatifs aux agents ont été revus et certains nécessitent une nouvelle délibération. Le dernier document établi en 2004 comporte des mentions qui ne sont plus utilisées. C'est pourquoi Monsieur le Maire présente au Conseil le nouveau protocole d'accord des astreintes avec le personnel des services techniques.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Modification délibération du 6/09/2004 – Régime Indemnitaire :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mutualisation, les documents inhérents au personnel ont fait l'objet d'une étude. Afin de permettre la continuité de

versement du régime indemnitaire à un agent non titulaire il est nécessaire de revoir la délibération du 6 septembre 2004 qui dans les dispositions générales ne permettait pas le versement de l'IAT et de l'IEMP aux agents non titulaires. Or un agent perçoit ces primes depuis février 2015. Aussi pour permettre la continuité du versement il est nécessaire de modifier le paragraphe 3 point 5 :

« Seules les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont applicables aux agents non titulaires » par « le régime indemnitaire est applicable aux agents non titulaires s'ils remplissent les conditions pour en bénéficier ».

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Convention de mise à disposition d'agents communaux au SISTO :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis 2013, la commune a une convention avec le SISTO, concernant la mise à disposition de l'agent d'astreinte le weekend 1 heure le dimanche afin de se déplacer sur les points d'apport volontaire pour garantir l'accessibilité et la propreté du site. Le SISTO sollicite la commune pour renouveler dans les mêmes termes que 2015, la convention de mise à disposition pour l'année 2016.

*Adoption à l'unanimité.*

**Informations :**

- La Directrice Générale des Services a demandé sa mutation sur la commune des Ponts de Cé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur un poste de Directrice des Ressources Humaines.
- Formation des agents intervenants à la cantine scolaire sur les bonnes pratiques d'hygiène pour un montant de 410 € HT pour un groupe de 10 agents sur 3 heures.
- Formation de 2 agents des services techniques pour l'autorisation de conduite nacelle 3B
- Formation d'un agent des services techniques sur l'encadrement de proximité dans la cadre de sa nomination au grade d'agent de maîtrise.
- Recrutement d'un agent en contrat CUI en remplacement d'un agent au ménage et à la cantine scolaire.
- L'agent en charge de la communication au grade de rédacteur territorial stagiaire sera titularisé sur son grade au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- L'agent du service urbanisme a demandé sa mutation à la Communauté de Communes de Château-Gontier sur un poste d'instructeur en urbanisme.
- Un agent du service comptabilité a été retenu sur un poste de 0.50 ETP au service commun Ressources Humaines de la CCRLA.

➔ **Commission « ADMINISTRATION » du 27 novembre 2015 :**

▪ **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération 2015-07-03 du 7 juillet 2015, le Conseil a validé l'avant-projet de Monsieur le Préfet concernant la réforme territoriale. La consultation des assemblées délibérantes concernées par cette réforme a conduit Monsieur le Préfet à ajuster son projet qui a été présenté le 28 septembre dernier et qui est maintenant notifié à l'ensemble des assemblées délibérantes pour vote. Monsieur le Maire invite le Conseil à voter en faveur de la proposition de Monsieur le Préfet concernant le schéma départemental de coopération intercommunale.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Projet de schéma départemental de gestion de l'eau potable – SIAEP :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Monsieur le Préfet a sollicité l'avis des communes sur la création d'un syndicat départemental pour la gestion de l'eau potable. Les syndicats d'eau du Maine et Loire ont pris en charge cette question et font une proposition nouvelle qui va dans le sens d'un fort regroupement des syndicats. Le SIAEP du Segréen, auquel adhère la commune, a pris le 30 novembre une délibération

proposant un plan d'actions afin de définir un autre schéma à Madame le Préfet. Monsieur le Maire propose au Conseil de valider la proposition du SIAEP du Segréen et soutient la volonté des syndicats de travailler à leur regroupement.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Modification des statuts du SBOS :**

Monsieur le Maire présente au Conseil la modification des statuts du SBOS dans le cadre des communes nouvelles. En effet, la création des communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2016 modifie le nombre de délégués au SBOS. Le bureau du SBOS souhaite conserver pour le mandat actuel, le même nombre de délégués et une représentation géographique de la représentation des élus identique à l'actuelle. En conséquence, par délibération en date du 14 octobre 2015, le SBOS a voté :

- La représentation a un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune existante au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2015.
- La modification du siège social du Syndicat au 4 rue de la Roirie à Segré.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Rapport annuel 2014 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Direction Départementale du Territoire rédigeait ce rapport dans le cadre de son contrat d'assistant conseil auprès des collectivités, jusqu'en 2014 (rapport 2013). Aussi pour l'exercice 2014 le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) présenté à la validation du Conseil a été rédigé par le responsable des services techniques de la Commune. Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour approuver le rapport comme présenté.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Retrait de la commune de PRUILLE de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que par délibération en date du 3 novembre 2015, la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers a acté le retrait de la commune de PRUILLE à la date du 21 décembre 2015. Monsieur le Maire demande au Conseil d'acter cette décision.

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaines commissions le 18 décembre : Administration à 14h30, Personnel à 16h.*

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabel CROSVILLE

Compte rendu du 3 décembre 2015 :

**Dossiers sociaux** : 3 aides financières - 1 notification compensatrice handicap - 4 dossiers d'aide aux sports - 4 dossiers d'aide aux séjours linguistiques et 1 dossier d'aide classe de neige / **Point financier sur la nouvelle structuration du CCAS** (suite à la création de la commune nouvelle) / **Repas des anciens** : 118 participants / **Collecte Banque Alimentaire** : 2T042 (en 2014 2T451) / **Galette** le 4/02/2016 à Andigné / **Carte de vœux** en cours de réalisation / **Visites aux personnes âgées** / Mme Stéphanie GALAIS accompagnera Mme Véronique BAUDEY à **l'ESAT de Novant-la-Gravoyère** pour représenter le CCAS / **Nombre de demandeurs d'emploi** : 271 (soit 127 hommes et 144 femmes).

**Commission Logement** : étude pour 2T2 et 2T3.

*Prochaine commission CCAS : le 28 janvier 2016 à 19h15.*

## **⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Isabelle CHARRAUD*

Pas de commission – compte rendu des diverses manifestations :

La remise des prix du **Concours des maisons fleuries** s'est déroulé le 18/11/15 / **Résultat du concours des villes et villages fleuris** le 10/11/15 : maintien des 3 fleurs pour la commune pendant les 3 prochaines années / **Rencontre associative** le 24/11/15 : thème sur le bénévolat / **Une rencontre avec les associations d'Andigné** s'est déroulée le 25/11/15 : moment agréable et sympathique sur les découvertes mutuelles entre les pratiques des associations Lyonnaises et d'Andigné / **Téléthon** des 5 et 6/12/15 : organisé par les associations lyonnaises, ont participé le Club de Rencontres et Loisirs, les Fous du Volant (Badminton), les Aéroglisseurs, le Tennis, le centre d'éducation canin d'Andigné et 2 associations de Grez-Neuville qui se joignent à la récolte de dons : le Basket et la Boule de Fort – collecte totale : 1 862 € (200 € de moins qu'en 2014).

*Prochaine commission Vie Associative : le 9 décembre à 20h.*

## **⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Emeline STEINIRGER*

Compte rendu du 23 novembre 2015 :

**Espace Emile Joulain** : visite pour visualiser les travaux à prévoir, en vue de l'établissement du budget 2016 / **Groupe Scolaire Edmond Girard** : comptes rendus des conseils d'école et de l'assemblée générale de l'AEPLA en ce qui concerne la partie travaux – une mesure acoustique des classes et des locaux cantine est envisagée / **Salle de la Mare aux Cogs** : des problèmes de réglage de l'eau chaude et du chauffage sont récurrents. Une entreprise est intervenue pour résoudre ce problème qui semble persister / **Eglise** : un point a été fait sur la marche à suivre pour la rénovation du grand orgue de l'église, classé à l'inventaire des Monuments Historiques. Son classement oblige le respect d'une procédure d'étude et un processus de travaux, dont le coût n'est pas envisageable dans le budget communal actuel / **Informations diverses** : un point a été fait sur les différents travaux en cours ou réalisés (*couverture salle Gaboriaud, traçage terrains de sports, etc...*) et des informations diverses ont été communiquées (*nouveau seuil des marchés publics, capacité d'accueil des salles de sports*).

**Commission Cimetière le 20 octobre 2015** réflexion sur le devenir des Chapelles du cimetière (les mettre en concession, les vendre ?...). Certaines Chapelles sont la propriété de la commune, il n'y a plus de concession dessus.

Après réflexion, la commission a décidé de garder la propriété de ces Chapelles qui font partie du paysage et du patrimoine de la commune. Il y a une vingtaine de Chapelles de différentes tailles.

### **▪ Cimetière Communal : Tarif**

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter un nouveau tarif concernant les concessions de terrain avec chapelle pour le cimetière communal. Monsieur le Maire propose de retenir le prix fixé par la commission cimetière soit 300 € TTC le m<sup>2</sup>. Cette tarification sera intégrée dans les tarifs communaux.

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaine commission Patrimoine : le 14 décembre à 18h30.*

## **⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Patrick PISCIONE*

Compte rendu du 16 novembre 2015 :

**Point sur les réalisations / Journal du Lion** le numéro de novembre/décembre/janvier explique pourquoi la commune nouvelle ? Prochain numéro de février/mars/avril : la commune nouvelle, comment ? – Validation de la nouvelle charte graphique pour 3 ans / **Accueil des nouveaux habitants** le 27/11/2015 : 12 ménages ont répondu à l'invitation (difficulté de constituer un fichier des nouveaux habitants) / **Futur logo de la commune nouvelle** : définir ce que l'on veut faire passer : objectif « valider un logo pour l'été ».

*Prochaine commission Communication : le 10 décembre à 20h15*

## **⇒ COMMISSION URBANISME**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Isabelle PRAT*

Compte rendu du 26 novembre 2015 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 3 Permis de Construire
- 2 Déclarations Préalables
- 9 Certificats d'Urbanisme
- 4 droits de préemption
- 1 dossier SPANC
- 1 dossier ERP.

**Ferme de DURVAL** : un courrier a été adressé au Conseil départemental pour la validation d'un projet du cabinet BESNIER qui souhaiterait créer de 2 îlots – si réponse positive, le cabinet BESNIER acceptera d'acheter le terrain /

### **▪ Acquisition Consorts BEUTIER :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la validation du PLU en février 2014 qui indique un emplacement réservé (ER) n°1 destiné à la création d'espaces publics et de parcs de stationnement. Les propriétaires de la parcelle cadastrée section AI n°119 (474 m<sup>2</sup>) située dans cet ER n°1 ont manifesté, par courrier du 28 novembre 2014, leur souhait de vendre celle-ci à la commune. Après divers échanges et une estimation d'un prix au m<sup>2</sup> par les services de France Domaine, il a été convenu entre les parties l'acquisition par la commune de la parcelle section AI n°119 au prix de 30 euros du m<sup>2</sup>, frais de notaire à la charge de la commune. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acter l'acquisition de cette parcelle au prix indiqué et de l'autoriser à signer tous documents.

*Adoption à l'unanimité.*

### **▪ Acquisition Madame LEFEBVRE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la propriétaire des parcelles cadastrées section AE n°110 (1 759 m<sup>2</sup>), AE n°114(164 m<sup>2</sup>), AE n°115 (39 m<sup>2</sup>) constituant la rue Victor Hugo et la parcelle section AI n°363 (892 m<sup>2</sup>) constituant un délaissé enherbé propose à la commune d'en faire l'acquisition.

Après divers échanges entre les parties, il est proposé au Conseil Municipal d'acquiescer :

- pour intégration dans la voirie communale les parcelles cadastrées section AE n°110, 114, et 115 pour l'euro symbolique, frais de notaire à la charge de la commune.

→ la parcelle AI n°363 au prix de 10 € TTC le m<sup>2</sup>, frais de notaire à la charge de la commune, qui constitue le délaissé contigu à la route de Grez-Neuville. Celui-ci présentant un intérêt communal tel que validé dans notre plan de déplacement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acter l'acquisition de ces parcelles au prix indiqué et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Bons de Tout-venant – modalités d'attribution pour l'année 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la commune délivre des bons de pierres de qualité tout-venant aux propriétaires de chemins privés sur la commune. Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire cette opération pour l'année 2016 avec les mêmes modalités que les années précédentes (à savoir valable 3 ans et principe de 3 tonnes délivrées pour 100 mètres linéaire de chemin).

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Voirie Commune Nouvelle : numérotation des lieux-dits aux noms communs avec la commune d'Andigné :**

Monsieur le Maire informe le Conseil, que dans le cadre de la commune nouvelle, il est procédé à la numérotation des rues et des lieux-dits de la commune du Lion d'Angers qui présentent le même nom que ceux de la commune d'Andigné.

En effet, à la date effective de la commune nouvelle ceux-ci présenteront une problématique au niveau des services postaux et de secours. Aussi, après concertation avec la Commune d'Andigné, il a été convenu d'affecter des numéros pairs aux habitations concernées sur le territoire du Lion d'Angers sans changement de nom, et d'affecter des numéros impairs aux habitations sur la commune d'Andigné et en ajoutant au nom initial un autre nom. Chaque commune acte par délibération le changement opéré sur chaque rue et lieux-dits concernés, sur son territoire.

Aussi Monsieur le Maire propose d'acter par délibération la numérotation des lieux-dits de la commune du lion d'Angers comme suit :

- La numérotation existante et le nom de la route de Segré est inchangée.
- Parcelle cadastrée section B n°2136 appartenant à M Guy GEMIN = n°4 les Vignes
- Parcelle cadastrée section C n°1471 appartenant à Mme et M ROYANT = n°2 le Rocher
- Parcelle cadastrée section C n°1470 appartenant à Mme et M BERGER = n°4 le Rocher
- Parcelle cadastrée section C n°623 appartenant à Mme GUILLOUX = n°6 le Rocher
- Parcelle cadastrée section C n°829 appartenant à M TARREAU = n°2 le Petit Bois
- Il est également précisé que la parcelle cadastrée section C n°267 appartenant à Madame PLACET portera désormais l'adresse postale suivante, « La Maison Neuve route de St Clément », pour la différencier d'un lieu-dit portant le même nom sur la commune du Lion d'Angers.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Modification simplifiée n°2 du PLU :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un permis de construire a été déposé en novembre sur le lieu-dit « Malidor ». Il a été fait le constat que l'emplacement de la maison a été modifié par les services du cadastre engendrant une erreur matérielle sur le plan de zonage de notre PLU. En effet la nouvelle position de la maison situe celle-ci en zone Np du PLU (+espace boisé classé), alors que la position ancienne avait conditionné un zonage Ah spécifique pour cette maison.

Aussi, une régularisation doit être effectuée au niveau de notre plan de zonage du PLU avant d'accepter le permis et ainsi éviter les éventuels contentieux.

Aussi Monsieur le Maire propose de procéder à une modification simplifiée N°2 du PLU pour erreur matérielle et précise que celle-ci se fera conformément à l'art L123-13-1 et L123-13-3 du code de l'urbanisme :

- Par un affichage durant un mois
- D'une mention dans un journal au moins 8 jours avant la mise à disposition au public du dossier



- D'une mise à disposition du dossier durant 30 jours constitué d'une note explicative, qui sera préalablement notifié au Préfet et aux personnes publiques associées.

*Adoption à l'unanimité.*

## ⇒ **COMMISSION VOIRIE**

*► Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX*

Compte rendu du 26 novembre 2015 :

**Point sur les travaux rue du Général Leclerc** : avancée des travaux – les trottoirs pavés sont terminés – bitumage réalisé – les travaux vont continuer pour poser le mobilier urbain et les bandes podotactiles – problème d'emplacements pour les livraisons des fonds des banques et de la Poste (*pour la Poste : peut-être qu'il faudrait conserver la place mais interdire le stationnement le lundi*) / **Villes fleuries** : la commune conserve sa 3<sup>ème</sup> fleur – des recommandations ont été formulées (zéro phyto...)/ **Eclairage public et horloges crépusculaires** : des candélabres ont été remplacés dans le secteur de Joachim du Bellay – Forçage du temps d'éclairage le matin pour des raisons de sécurité / **Eco pâturage** : solution non retenue pour l'instant (gestion trop compliquée des animaux) / **Merlon rue Jean Monnet** : réunion avec les riverains en décembre / **Tir aux pigeons** : la FDGDON intervient depuis le 21 octobre 2015 – les actions tirs doivent être reconduites – action de piégeage en cours / **Devis divers**.

### ▪ **SIEML : versement d'un fonds de concours :**

Monsieur le Maire présente au Conseil le fonds de concours à verser au SIEML concernant l'abaissement de 3 lanternes n°48, 832 et 860, avenue des Tilleuls et rue Henri et Robert de Cholet pour un montant de 1 473.84 € HT dont 1 105.38 € HT à la charge de la Commune.

*Adoption à l'unanimité.*

### ▪ **SIEML : versement d'un fonds de concours :**

Monsieur le Maire présente au Conseil le fonds de concours à verser au SIEML pour la maintenance curative rue de la Pièce Neuve pour un montant de 124.99 € TTC dont 93.74 € TTC à la charge de la Commune.

*Adoption à l'unanimité.*

### ▪ **Aménagement du Centre Bourg ; avenant 1 société DURAND :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un point financier a été fait à la suite de la première phase des travaux de la rue du Général Leclerc. Forma 6, maître d'œuvre de l'opération présente un avenant 1 pour la société DURAND d'un montant de 6 272 € HT. Ce montant résulte d'ajouts et d'économies sur le chantier :

- Modification du nombre de potelets : - 1 932.00 €
- Remplacement d'une banquette par un banc : + 1 995.00 €
- Modification de l'épaisseur des pavés granit : - 5 148.00 €
- Fourniture et pose de dalle podotactiles noires : + 895.00 €
- Pose de grilles inox pour ventilation caves : + 4 410.00 €
- Fournitures et pose de clous inox : + 3 315.00 €
- Quai d'Anjou : 2 grilles à poser en fond de stationnement : + 1 164.00 €
- Potelet amovible : + 197 €
- Quai d'Anjou retrait des deux grilles initialement prévues : - 124.00 €
- Travaux complémentaires évacuation eaux pluviales : + 1 500 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter l'avenant 1 de la société DURAND et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

*Adoption à l'unanimité.*

*Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 15 décembre à 19h.*

• **Information au Conseil sur les décisions prises par M le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

**Commission Patrimoine :**

- **Atelier communal** : Achat de deux visseuses, société ROIMIER TESNIERE pour un montant de 369 € HT
- **Atelier communal** : Sonnette, société ROIMIER TESNIERE pour un montant de 17.24 € HT
- **Atelier communal** : Achat micro-onde pour les agents, société MOREAU pour un montant de 58.32 € HT
- **Cantine scolaire Edmond Girard** : Achat de tables et de chaises, société CBS pour un montant de 3 550.45 € HT
- **Salle Paillard** : Menuiserie 3 châssis, société CRASNIER pour un montant de 1 298.67 € HT
- **Stade** : Achat de télécommandes, société MAKAROF pour un montant de 199.80 € HT
- **Espace Emile Joulain** : Installation de 6 volets roulants en aluminium, société TELLIER pour un montant de 3 000 € HT
- **Salle du Conseil** : 4 tables, entreprise HOUDMON pour un montant de 3 102 € HT
- **Cimetière** : travaux sur Chapelle (maçonnerie, grille et porte), société BOULAY pour un montant de 526.85 € HT et société VERCELLI pour un montant de 580 € HT.

**Commission Voirie – Urbanisme :**

- **Services Techniques** : Achat de panneaux signalétiques, société SIGNAUX GIROD OUEST pour un montant de 428.66 € HT (*oubli sur Conseil de novembre*)
- **Stade** : Acquisition parcs à vélos société COMAT & VALCO pour un montant de 810 € HT
- **Atelier communal** : Sabot potelet, société DECLIC pour un montant de 133 € HT
- **Urbanisme** : Prestation URBA OUEST CONSEIL, pour la mise à jour des plans du PLU 490 € HT.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

⇒ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Mme CROSVILLE** : « Est-il prévu de mettre des bancs auprès de l'EHPAD ? »

**M CHALET** : Oui nous fixerons un banc ».

**M le Maire** : « Je vous rappelle que c'était le dernier Conseil à la fois de la commune du Lion d'Angers dans son format depuis plusieurs décennies et aussi le dernier Conseil de la Directrice Générale et nous vous invitons à son pot de départ qui se déroulera le 17 décembre à 17h30 en Mairie.

**M SAULOUP** : « Je ne sais plus à qui m'adresser concernant les transports scolaires. Il y a deux cars qui desservent Vern, un car qui s'en va à Gené et un autre car qui part à Andigné. Les enfants de Vern prennent le car qui arrive le premier et ce car parfois n'a pas assez de places pour tout le monde, mais en cas d'accident qui serait responsable car la personne mentionnée sur les courriers du Conseil départemental reste muette suite à nos réclamations.

**M MUHAMMAD** : Nous prendrons rendez-vous et nous irons ensemble voir le directeur des transports du Conseil départemental. »

Clôture de la séance à 22h55.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle ; le lundi 4 janvier 2016 à 20h30.

**Le Maire,**



**Étienne GLÉMOT**

A long, sweeping handwritten signature in black ink, starting with a large loop and ending with a sharp upward stroke.

**Secrétaire de Séance,**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

**Isabelle PRAT**